



HAL
open science

Un projet de paysage au service de l'identité territoriale d'une intercommunalité : cas de la Communauté Urbaine du Grand Reims

Louise Delpierre

► To cite this version:

Louise Delpierre. Un projet de paysage au service de l'identité territoriale d'une intercommunalité : cas de la Communauté Urbaine du Grand Reims. Sciences du Vivant [q-bio]. 2018. dumas-01886787

HAL Id: dumas-01886787

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01886787v1>

Submitted on 3 Oct 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0
International License

Année universitaire : 2017 - 2018

Spécialité : Paysage

Spécialisation (et option éventuelle) :

Projet de Paysage, Site, et Territoire (PPST)

Mémoire de fin d'études

- d'Ingénieur de l'Institut Supérieur des Sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage
- de Master de l'Institut Supérieur des Sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage
- d'un autre établissement (étudiant arrivé en M2)

Un projet de paysage au service de l'identité territoriale d'une intercommunalité Cas de la Communauté Urbaine du Grand Reims

Par : Louise DELPIERRE

Soutenu à Angers le 20 Septembre 2018

Devant le jury composé de :

Président : Hervé Daniel

Maître de stage : Stéphane Delavallade

Enseignant référent : Hervé Davodeau



Les analyses et les conclusions de ce travail d'étudiant n'engagent que la responsabilité de son auteur et non celle d'AGROCAMPUS OUEST

Ce document est soumis aux conditions d'utilisation

« Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 4.0
France »



disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/deed.fr>

Fiche de confidentialité et de diffusion du mémoire

Confidentialité

Non Oui si oui : 1 an 5 ans 10 ans

Pendant toute la durée de confidentialité, aucune diffusion du mémoire n'est possible ⁽¹⁾.

Date et signature du maître de stage ⁽²⁾ : 03 septembre 2018

Stéphane Delavallade
(ou de l'étudiant-entrepreneur)



A la fin de la période de confidentialité, sa diffusion est soumise aux règles ci-dessous (droits d'auteur et autorisation de diffusion par l'enseignant à renseigner).

Droits d'auteur

L'auteur⁽³⁾ **Nom Prénom** :

autorise la diffusion de son travail (immédiatement ou à la fin de la période de confidentialité)

Oui Non

Si oui, il autorise

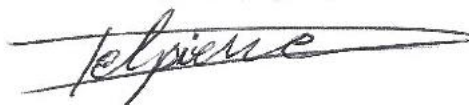
la diffusion papier du mémoire uniquement⁽⁴⁾

la diffusion papier du mémoire et la diffusion électronique du résumé

la diffusion papier et électronique du mémoire (joindre dans ce cas la fiche de conformité du mémoire numérique et le contrat de diffusion)

(Facultatif) accepte de placer son mémoire sous licence Creative commons CC-By-Nc-Nd (voir Guide du mémoire Chap 1.4 page 6)

Date et signature de l'auteur :



le 21/09/18

Autorisation de diffusion par le responsable de spécialisation ou son représentant

L'enseignant juge le mémoire de qualité suffisante pour être diffusé (immédiatement ou à la fin de la période de confidentialité)

Oui Non

Si non, seul le titre du mémoire apparaîtra dans les bases de données.

Si oui, il autorise

la diffusion papier du mémoire uniquement⁽⁴⁾

la diffusion papier du mémoire et la diffusion électronique du résumé

la diffusion papier et électronique du mémoire

Date et signature de l'enseignant : le 20/09/18



(1) L'administration, les enseignants et les différents services de documentation d'AGROCAMPUS OUEST s'engagent à respecter cette confidentialité.

(2) Signature et cachet de l'organisme

(3).Auteur = étudiant qui réalise son mémoire de fin d'études

(4) La référence bibliographique (= Nom de l'auteur, titre du mémoire, année de soutenance, diplôme, spécialité et spécialisation/Option)) sera signalée dans les bases de données documentaires sans le résumé



(Delpierre, 2018)

Eglise d'Hermouville, Normandie

REMERCIEMENTS

Ce mémoire vient clore mes deux dernières années d'études à Agrocampus Ouest, effectuées en alternance au sein de la Communauté Urbaine du Grand Reims (CUGR).

Mes remerciements vont en premier lieu à Stéphane Delavallade, mon maître d'apprentissage, pour le temps passé à m'encadrer, à partager son expérience et à transmettre ses connaissances, malgré un emploi du temps souvent chargé.

C'est ensuite à Sylvain Villière, Directeur du développement durable, que vont mes remerciements. Il m'a m'intégré dès le début comme membre à part entière de son équipe, et m'a donné l'opportunité de participer à un grand nombre de réunions, de colloques, de congrès véritablement enrichissants en terme de connaissances et de rencontres. Il a également contribué à enrichir ma culture générale (Les Shadocks !).

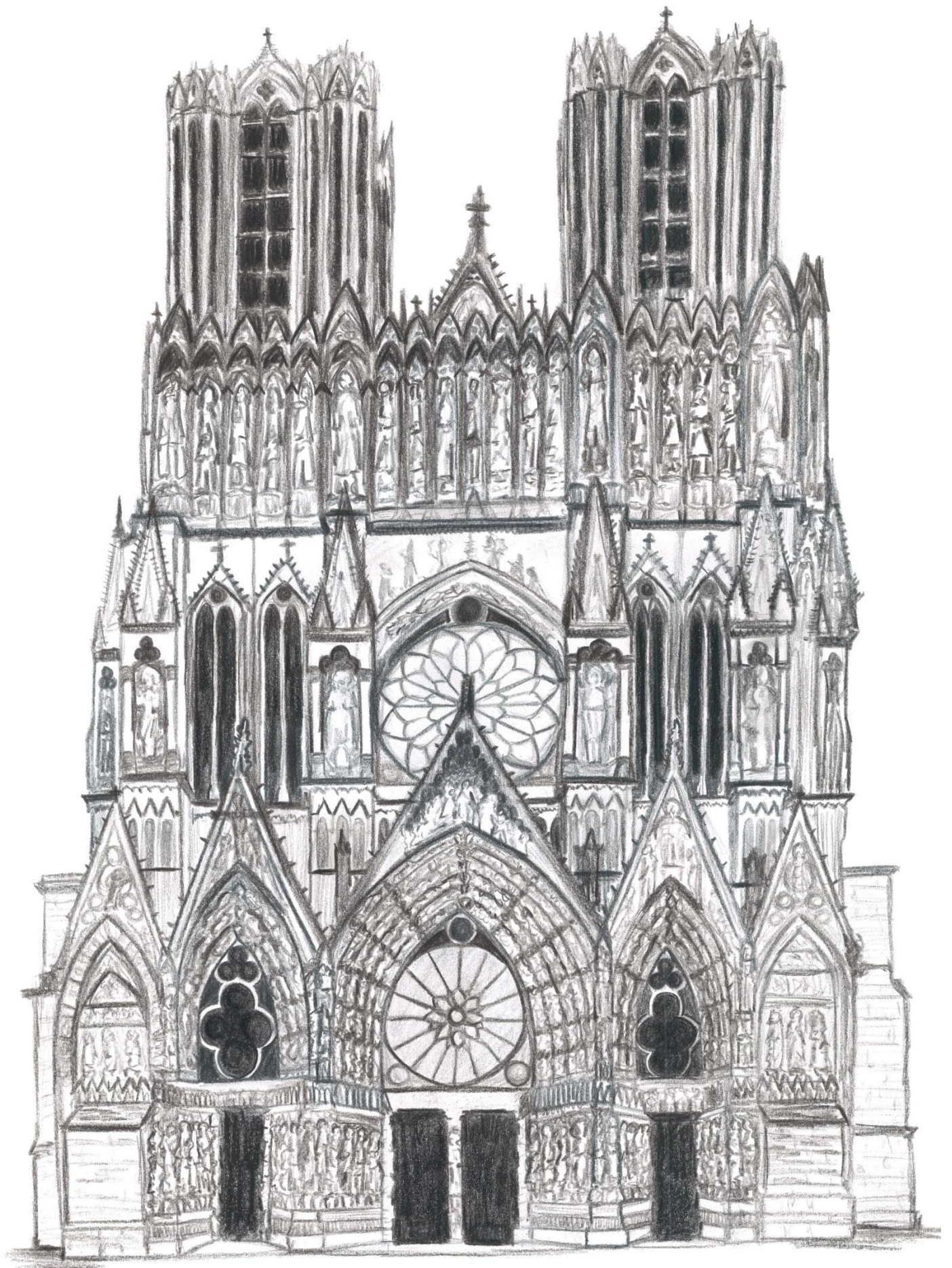
Merci également à toute l'équipe de la direction du Développement Durable pour leur accueil et leur sympathie : Agnès, pour ta gentillesse, tes paroles rassurantes dans les moments de doutes, ta pédagogie sur les marchés publics, et la relecture de ce mémoire - Corine pour ta bonne humeur, ton sourire et les relectures de lettres réalisées - Renaud et Nicolas mes compatriotes de bureau – Pierre pour son aide sur le SIG - sans oublier Coralie, Violaine & Violaine, Baptiste, Christophe, et Jean-Louis.

Mes remerciements suivants vont aux enseignants-chercheurs d'Agrocampus Ouest : Hervé Daniel, mon tuteur d'apprentissage, pour l'accompagnement et le suivi de l'évolution au sein de la structure le long de ces deux années. Hervé Davodeau, enseignant référent de ce mémoire, pour sa disponibilité, ses conseils et son apport d'idées nouvelles, ainsi que pour son aide à s'orienter dans la bonne direction.

Merci à nos élus référents Mr Thomas Dubois, Conseiller communautaire délégué en charge du patrimoine naturel et Mr Guillaume Michaux, Vice-président en charge du développement durable pour leur contribution à ce mémoire par le biais d'interviews qu'ils m'ont accordées, et pour leurs encouragements.

Puis mes remerciements vont aussi à tous les professionnels, élus, acteurs variés, et habitants du territoire et de la région rencontrés dans le cadre de ce projet : pour leurs encouragements, leurs partages chaleureux, les échanges m'ayant apporté aussi bien sur le plan professionnel que personnel.

Enfin mes derniers remerciements vont à mes parents, pour leur soutien permanent dans ce que j'entreprends, et la relecture de ce mémoire.



Cathédrale Notre-Dame de Reims (Delpierre, 2018)

GLOSSAIRE

Bassin de vie : plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et aux services les plus courants : services aux particuliers, commerce, enseignement, santé, sports, loisirs et culture, transports (Insee).

Butte-témoin : fragment d'un banc rocheux résistant isolé par l'érosion et entouré à son pied par des affleurements des niveaux inférieurs. C'est le reste (le « témoin ») d'un massif plus grand qui a été érodé avec le temps.

Coteaux : Versant d'une colline ; versant planté de vignobles (Dictionnaire Hachette, 2006).

Décentralisation : politique de transfert des attributions de l'Etat vers des collectivités territoriales ou des institutions publiques pour qu'elles disposent d'un pouvoir juridique et d'une autonomie financière. Le transfert de ces attributions, qui restent néanmoins sous la surveillance de l'Etat, permet à ce dernier de se décharger ses administrations centrales et de confier les responsabilités au niveau le plus adapté (Dictionnaire de politique La Toupie).

Entités paysagères : zones au sein desquelles la composition et la structure du paysage sont communes. Elles sont définies en fonction des grands ensembles de relief, des types d'occupation du sol, des dynamiques qui s'y déroulent et de l'analyse d'éléments identitaires et particuliers du territoire (Parc Naturel Régional du Pilat).

Gouvernance : ensemble des mesures, des règles, des organes de décision, d'information et de surveillance qui permettent d'assurer le bon fonctionnement et le contrôle d'un Etat, d'une institution ou d'une organisation qu'elle soit publique ou privée, régionale, nationale ou internationale (Dictionnaire de politique La Toupie).

Intercommunalité : groupement de communes au sein d'un établissement public soit pour assurer certaines prestations (ramassage des ordures ménagères, assainissement, transports urbains...), soit pour élaborer de véritables projets de développement économique, d'aménagement ou d'urbanisme (Insee).

Phylloxéra de la vigne : Puceron parasite de la vigne (Dictionnaire Hachette, 2006). Le terme Phylloxera désigne par extension la maladie de la vigne causée par cet insecte.

Plan de paysage : démarche volontaire de prise en compte du paysage dans toutes les politiques sectorielles qui contribuent à l'aménagement du territoire à l'échelle d'un bassin de vie : urbanisme, transports, infrastructures, agriculture, etc. Il est élaboré en concertation avec les divers acteurs d'un territoire (DREAL Centre-Val-de-Loire).

Plateau : grande surface plane située en altitude (Dictionnaire Hachette, 2006).

Sols alluviaux : sol provenant de dépôts de sédiments charriés par les eaux (Larousse).

Sols bruns : en géologie, sol des régions tempérées, à dominante brune due à une altération des minéraux primaires par une faible acidité (Encyclopaedia universalis).

Vallée : dépression plus ou moins large creusée par un cours d'eau (Dictionnaire Hachette, 2006).

LISTE DES ABREVIATIONS

CUGR : Communauté Urbaine du Grand Reims
CU : Communauté Urbaine
EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale
Loi NOTRe : Loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République
SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale
OT : Office du Tourisme
CAUE : Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement
PLU : Plan Local d'Urbanisme
UNESCO : United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization
(En français Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture)
AUDRR : L'Agence d'Urbanisme De la Région Rémoise
PNRMR : Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims
AURA : Agence d'Urbanisme de la Région Angevine
CUB : Communauté Urbaine de Bordeaux
CIVC : Comité Interprofessionnel du Vin de Champagne
FREDONCA : Fédération Régionale de Défense Contre Les Organismes Nuisibles de Champagne
Ardenne
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DDT : Direction Départementale des Territoires
DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles
SDAGE : Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SIABAVE : Syndicat mixte Intercommunal d'aménagement du Bassin de la Vesle
BEPOS : Bâtiment à Energie POSitive
Label FODEX® : FORêt D'Exception
ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique
ENS : Espace Naturel Sensible
IFOP : Institut Français d'Opinion Publique

LISTE DES FIGURES

Figure 1. Les 4 grands vecteurs de l'identité territoriale (Thouément et Charles, 2013)	4
Figure 2. Carte de situation de la communauté urbaine du Grand Reims (Delpierre, 2018).....	8
Figure 3. Carte des pôles territoriaux du Grand Reims, issus des anciennes communautés de communes (CUGR, 2017).....	9
Figure 4. Carte de répartition des communes où habitent les participants au questionnaire (Delpierre, 2018)	11
Figure 5. Graphique représentant le territoire par lequel se présentent les participants (Delpierre, 2018)	12
Figure 6. Graphique représentant les raisons pour lesquelles un habitant se présente par un territoire précis (Delpierre, 2018).....	12
Figure 7. Nuage de mots représentant les principaux mots-clés évoqués par les habitants dans leurs réponses à la question « Que pensez-vous de la communauté urbaine du Grand Reims ? » (Delpierre, 2018)	14
Figure 8. Graphique représentant les domaines dans lesquels la CUGR communique le plus selon la perception des participants au questionnaire (Delpierre, 2018).....	17
Figure 9. Nuage de citations représentant les raisons pour lesquelles certains participants trouvent que l'image émergente de la CUGR ne correspond pas à la réalité (Delpierre, 2018).....	18
Figure 10. Graphique représentant les éléments sur lesquels les participants souhaitent que la.....	18
Figure 11. Graphique illustrant l'importance du paysage et des patrimoines (naturels et bâtis)	19

Figure 12. Carte géologique issue du SCoT de la Région de Reims (SCoT2R, 2016)	22
Figure 13. Carte de Cassini (XVIII ^{ème} siècle), Source Géoportail (retouche sous Qgis : Delpierre, 2018).....	24
Figure 14. Ancienne vue prise à l'arrière de l'usine de teinturerie de Fléchambault (Source bibliothèque Carnegie, Reims)	24
Figure 15. Carte de l'état-major (1820 - 1866), source Géoportail (retouche sous Qgis, Delpierre, 2018)	25
Figure 16. (1) Cimetière militaire de Cormicy (©Delpierre, 2017)	25
Figure 17. Comparaison de la superficie et de l'organisation des parcelles agricoles autour de la commune de Beine-Nauroy entre 1957 et 2017, source Géoportail, (retouche : Delpierre, 2017)	26
Figure 18. Analyse de l'extension urbaine sur l'espace rural entre 1950-1965 et 2017, source Géoportail (retouche : Delpierre, 2017)	26
Figure 19. Cartographie des entités paysagères du territoire de la CUGR (Delpierre, 2018)	27
Figure 20. Vastes parcelles agricoles, Prosnes (©Delpierre, 2017)	27
Figure 21. Village-de-Chigny les roses (©Stritt)	27
Figure 22. Les villages de Pévy et Prouilly (©Stritt)	28
Figure 23. Vue aérienne de l'agglomération Rémoise (©Direction de l'urbanisme, CUGR).....	28
Figure 24. (1) Vue aérienne de Reims (©CUGR, 2017), (2) Villers-Marmery et (3) Vaudesincourt (©Delpierre, 2017).....	28
Figure 25. (1)Saint-Souplet-sur-Py, (2) Courcy, (3) Ville-en-Tardenois (©Delpierre, 2017) et (4) Marais du Trou du Leu (©Delavallade).....	29
Figure 26. (1) Peupleraie à Marfaux, (2) Faux de Verzy, (3) Jonquery, (4) Jonchery-sur-Vesle (©Delpierre, 2017).....	29
Figure 27. (1) Hunchair, (2) Chamery, (3) Savigny-sur-Ardres (©Delpierre, 2017)	29
Figure 28. (1) Pomacle-Bazancourt (©Medart, 2018) et (2) Saint-Hilaire-le-petit, (3) Lavannes (©Delpierre, 2017).....	30
Figure 29. (A) (B) (C) (D) Nuages de phrases d'actions citant des exemples d'initiatives menées par les acteurs du territoire par thématiques (Delpierre, 2018) et photos illustrant celles-ci : (1) Animation du SIABAVE lors de la semaine européenne du développement durable (©Moreau, 2017), (2) Parc de la Roselière à Bezannes, Primé Capitale Française de la Biodiversité (©Delavallade), (3) Nouveau circuit touristique : la "Ligne des bulles" (©PNRMR), (4) Parcours découverte de Berru : des aménagements en faveur de la biodiversité réintroduits en milieu agricole (©Delpierre, 2017)	31
Figure 30. Photo de la soirée-débat du 05 décembre 2017 (©Delpierre, 2017).....	32
Figure 31. Photos de la soirée-débat du 29 mars 2018 (©Beudot).....	33
Figure 32. Photo de la soirée-débat du 04 juin (Rodiez, 2018).....	33
Figure 33. Echantillon de clichés d'habitants ayant participé à l'atlas photographique de juin 2017 à juin 2018: (1) ©Bonin, (2) ©Maslag, (3) ©Lallement, (4) ©Médart, (5) ©Jouffroy, (6) ©Diehl, (7) ©Enault, (8) ©Moreau, (9) ©Perseval	35
Figure 34. Calendrier récapitulatif du projet de patrimoine naturel et paysager de la CUGR (Delpierre, 2018)	36
Figure 35. Graphique présentant les paysages contribuant à l'identité du territoire de la CUGR pour	38

TABLEAU

Tableau 1. Les catégories d'acteurs associées à la démarche d'animation participative autour du projet de patrimoine naturel et paysager de la CUGR (Delpierre, 2017)	21
---	----

AVANT – PROPOS

Après cinq années d'études, l'envie de travailler sur du concret et de m'insérer dans le monde professionnel, m'a conduit à terminer mes deux dernières années d'études en alternance. Ma structure d'accueil fut la communauté d'agglomération de Reims Métropole pour les quatre premiers mois, puis la communauté urbaine du Grand Reims (CUGR) suite à l'évolution de la structure.

Les missions liées au métier de paysagiste et la compréhension du fonctionnement d'une grande intercommunalité furent enrichissantes pour moi. Cependant c'est véritablement la dimension politique et la gouvernance associée, ancrées au cœur d'un contexte évolutif de l'intercommunalité, qui furent une découverte et marquèrent fortement ces deux années d'apprentissage.

C'est ainsi naturellement qu'est arrivée l'idée de traiter de ces composantes au sein du mémoire, tout en faisant le lien avec le paysage, mon cœur de métier.



SOMMAIRE

INTRODUCTION	1
PARTIE I – La communauté urbaine du Grand Reims, une intercommunalité en quête d’identité territoriale	3
Chapitre 1. Identité, territoire et paysage	3
A. Des identités.....	3
B. Le paysage comme vecteur d’identité territoriale ?	4
C. Les dérives de l’identité territoriale et paysagère	5
D. L’identité territoriale d’une intercommunalité.....	7
Chapitre 2. Une intercommunalité récente encore en construction	8
A. Une communauté urbaine ancrée dans la nouvelle région Grand Est, accolée au bassin Parisien.....	8
B. Un vaste territoire administratif issu d’une diversité territoriale	9
C. Une communauté urbaine en quête d’identité ?	10
D. Un territoire et ses environs en mouvement sur la thématique paysagère.....	19
PARTIE II. Un projet de paysage vecteur d’identité territoriale pour la communauté urbaine du Grand Reims	20
Chapitre 1. Les éléments fondateurs du projet.....	20
Chapitre 2. Un projet valorisant un paysage diversifié, issu d’une histoire commune.....	21
A. Evolution du paysage au fil du temps	22
B. Un regard porté sur le territoire actuel : des paysages et des milieux diversifiés	27
C. Des actions portées par de multiples acteurs.....	30
Chapitre 3. La mobilisation collective des différents acteurs : « Construisons ensemble le paysage du Grand Reims »	31
A. Les soirées débats.....	31
B. L’atlas et l’exposition photographique des paysages	34
Chapitre 4. Un projet vecteur d’identité territoriale	37
A. Des représentations au service d’un sentiment d’appartenance collectif et individuel au territoire.....	37
B. Un projet de paysage support de mobilisation collective.....	39
CONCLUSION	40
BIBLIOGRAPHIE	41
SITOGRAFIE.....	42

INTRODUCTION

Le processus de décentralisation initié dans les années 1980, a induit le transfert de compétences aux collectivités territoriales (Communes, Départements, Régions) et a facilité le développement de structures intercommunales pour mutualiser les moyens des plus petites communes. Au fil des années ces intercommunalités se sont multipliées en nombre et en forme (syndicats de communes, communautés de communes, communautés d'agglomération, communautés urbaines, métropoles), aboutissant à ce que certains qualifient aujourd'hui de « millefeuille territorial » [1].

Depuis une dizaine d'années, l'Etat s'attelle à réformer l'organisation du territoire, avec la volonté de simplifier les intercommunalités et de réduire le nombre d'échelon territoriaux. Cette réforme territoriale s'est traduite par un panel de lois, dont la dernière est la loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République appelée loi NOTRe. Promulguée le 7 août 2015, celle-ci va plus loin que les lois précédentes et révolutionne l'organisation territoriale. La loi NOTRe favorise entre autres la création de plus grandes collectivités et intercommunalités (à l'image des nouvelles régions) et renforce les compétences des régions et des intercommunalités [2].

La communauté urbaine du Grand Reims fait partie de ces nouvelles intercommunalités issues de la loi NOTRe. Créée le 1^{er} Janvier 2017, elle constitue un vaste territoire administratif associant ruralité et urbanité. Cette nouvelle organisation territoriale se répercute sur l'organisation de la gouvernance au sein de la structure. Selon les compétences conservées ou acquises par la communauté urbaine, certains agents ont vu leur périmètre d'intervention s'élargir considérablement et doivent apprendre à mieux connaître ce nouveau territoire. Le nombre d'acteurs et de structures œuvrant sur celui-ci est également considérable, et certains ne se côtoyant pas - ou peu - auparavant doivent apprendre à travailler davantage ensemble. Le territoire est le siège du développement de projets paysagers cependant souvent gérés sur les territoires des structures porteuses, sur une entité paysagère spécifique, ou encore à l'échelle de site, mais une vision globale à l'échelle du bassin de vie correspondant à peu près au territoire du Grand Reims n'existe pas encore (en dehors des éléments du Schéma de Cohérence Territorial).

Dans ce contexte, la direction du développement durable de la CUGR et son service environnement biodiversité et prévention des pollutions ont initié un projet de patrimoine naturel et paysager porté par le conseiller communautaire délégué en charge du patrimoine naturel au sein de l'intercommunalité.

Ce projet repose sur deux axes principaux : d'une part mieux connaître et identifier le patrimoine naturel et paysager sur le territoire de la CUGR et d'autre part fédérer les nombreux acteurs locaux œuvrant sur le territoire autour d'un projet partagé. La volonté est d'avoir une démarche d'animation participative sur le territoire avec pour support les thématiques du patrimoine naturel et paysager tout en ayant une proximité avec les acteurs locaux. L'objectif est aussi de démultiplier le potentiel d'impact des nombreuses actions existantes en matière de patrimoine naturel et de paysage par le biais d'une mobilisation collective des acteurs du territoire.

Dans ce contexte, plusieurs hypothèses de travail peuvent être émises.

Hypothèses et problématique de travail

Les habitants ou les communes ont-ils un sentiment d'appartenance au nouveau territoire administratif du Grand Reims ou en sont-ils déconnectés ? Le périmètre leur semble-t-il pertinent ?

L'image renvoyée par cette grande intercommunalité correspond-elle à la réalité des habitants ? La communauté urbaine, encore jeune, n'est-elle pas en quête d'identité territoriale ?

Quels sont les éléments participant à la construction d'une identité territoriale ? Le paysage en est-il un vecteur privilégié ?

Dans ce mémoire il est intéressant d'étudier la question suivante « **Comment le paysage est-il mobilisé par la communauté urbaine du Grand Reims pour construire son identité territoriale ?** »

Retrouve-t-on des vecteurs d'identité territoriale au travers du projet de patrimoine naturel et de paysage de la communauté urbaine ?

Méthodologie de réponse à la problématique

La première partie du mémoire traitera des éléments conceptuels ainsi que du contexte associé à la communauté urbaine du Grand Reims. Elle permettra de poser les premiers jalons de la réflexion, les premiers questionnements et les premiers éléments de réponse qui y sont associés.

Nous nous intéresserons tout d'abord au lien entre identité, territoire, et paysage. Ce premier chapitre se base sur un travail de recherche et de lectures bibliographiques conséquent (articles scientifiques, publications, éléments législatifs) ainsi que sur une partie des retours d'un questionnaire recueillant les perceptions des habitants. Nous nous demanderons ensuite si le paysage est un vecteur d'identité territoriale privilégié. Puis nous chercherons à comprendre le cas spécifique de l'identité territoriale des intercommunalités, souvent associée à la notion d'image renvoyées par celles-ci.

Le second chapitre s'attachera à montrer que l'émergence d'une identité territoriale à l'échelle de la communauté urbaine du Grand Reims serait utile à celle-ci, toujours en construction. Ce chapitre s'appuiera davantage sur des éléments acquis au cours des deux années d'apprentissage. Il intégrera des composantes de l'interview des deux élus référents à la direction du développement durable. L'intérêt de ces entretiens était d'avoir une vision d'élus ayant participé à la construction de la CUGR et étant aujourd'hui au cœur du « dispositif ». Une partie des retours du questionnaire cité auparavant sera également traitée. Celui-ci interroge le sentiment d'appartenance des habitants au territoire de la CUGR et leur perception vis-à-vis du périmètre de celui-ci.

La deuxième partie du mémoire présentera le projet de patrimoine naturel et paysager de la communauté urbaine du Grand Reims, et tentera de mettre en lumière la présence de vecteurs d'identité territoriale au travers de ses outils et de ses démarches de communication.

Un premier chapitre présentera les éléments fondateurs du projet de patrimoine naturel et paysager, dont les outils participatifs et démarches de communication choisis. Ces derniers seront ensuite détaillés dans les deux chapitres suivants.

Le second chapitre résumera l'état des lieux réalisé, en contant l'histoire des paysages du Grand Reims au fil du temps, jusqu'aux paysages et milieux naturels diversifiés actuels. Il valorisera les initiatives des nombreux acteurs œuvrant sur le vaste territoire de la communauté urbaine.

Puis le troisième traitera d'une composante majeure du projet : l'animation du territoire, et les différentes formes qu'elle a prise.

Un dernier chapitre mettra en évidence la présence de vecteurs d'identité territoriale dans le projet de patrimoine naturel et paysager du Grand Reims.

PARTIE I – La communauté urbaine du Grand Reims, une intercommunalité en quête d'identité territoriale

Chapitre 1. Identité, territoire et paysage

Dans ce premier chapitre nous chercherons à poser quelques éléments théoriques fondamentaux pour servir notre réflexion, visant à comprendre la relation entre identité, territoire et paysage. Quels sont les éléments vecteurs d'identité territoriale et en quoi le paysage est-il un vecteur d'identité territoriale privilégié ?

Ces éléments seront abordés de manière succincte et non exhaustive, en se basant sur des articles scientifiques ainsi que sur une thèse.

A. Des identités

L'identité au sens général du terme est un sujet complexe à aborder. Les définitions existantes sont nombreuses, et souvent traitées sous des prismes variés (sociologie, psychologie, géographie, etc.). Nous allons ici essayer de l'aborder de manière assez simple et de faire le lien entre l'identité d'un individu, d'un groupe et d'un territoire.

De l'identité individuelle à l'identité collective

Chaque individu possède une identité personnelle, celle-ci est « une représentation de soi-même (...), le fait d'un individu et de sa subjectivité » (Staszak, 2004 in Di Méo, 2008). En même temps lorsqu'il se présente, l'individu utilise le plus souvent des caractéristiques inhérentes à un groupe : son âge, son métier, sa catégorie socio-professionnelle, sa région, etc. Ces caractéristiques renvoient à ce qu'on appelle l'identité collective, celle-ci, « partagée par un groupe (localisé ou territorialisé) s'élabore par une sorte de projection des attributs généraux de l'individu sur le groupe ou sur les lieux auxquels il s'identifie » (Di Méo, 2008).

Ainsi chacun se construit par le biais de ces dynamiques entre identité personnelle et identité collective, auxquelles s'associent des interactions avec des composantes temporelles (âge, nombre d'années vécues dans une ville, etc.), culturelles (histoire, géographie, etc.) et spatiales (les lieux où l'on vit, où l'on naît, etc.). Ces notions de temporalité et de spatialité, dans une société actuelle où la mobilité est facilitée, participent fortement à une construction permanente de l'identité, par exemple en fonction du temps vécu à tel endroit (Di Méo, idem).

La spatialité est donc partie intégrante à la fois de l'identité d'un individu : elle le constitue (Di Méo, idem) ainsi que des groupes d'individus, à l'exemple des sociétés nomades ou sédentaires tissant des liens affectifs et culturels avec leur espace de vie (Vidal, 2003). C'est sur cette notion d'espace, occupé et vécu par l'Homme que nous allons nous pencher dès à présent.

L'identité territoriale

Quand on parle d'espace occupé par l'Homme, on retrouve exactement la définition d'un territoire « Une étendue de terre qu'occupe un groupe humain »¹, ou encore « des espaces d'échelles extrêmement diverses (de l'échelle individuelle à l'échelle nationale voire transfrontalière) appropriés par des hommes en société » (Sgard, 1997).

¹ Dictionnaire Hachette, 2006, p 1595

Ainsi l'homme est partie intégrante de l'identité d'un territoire, et inversement. Il façonne les territoires et influe sur leur identité. Sans vouloir définir de manière figée l'identité territoriale, sujet vaste et complexe, quatre éléments constitutifs et vecteurs de celle-ci peuvent être retenus (Thouément et Charles, 2013 et Di Méo, 1998) :

- Le territoire vécu : en s'organisant en société, l'être humain délimite des territoires géographiques, dont certains se superposent. De nombreux territoires sont aujourd'hui purement administratifs et il subsiste peu de territoires encore véritablement liés à des composantes naturelles (géomorphologie, hydrologie, etc.). Les populations vivent sur ces territoires, s'y déplacent, le construisent socialement et l'aménagent.
- Le sentiment d'appartenance à un territoire : l'individu peut développer un rapport affectif selon sa perception personnelle, subjective. « L'identité territoriale est à l'origine un sentiment individuel, très souvent limité au coin de terre, au quartier de son enfance (le Vendômois de Du Bellay), ou encore au lieu des vacances, idéalisés dans un souvenir confus mais permanent » (Guermond, 2006).
- Les représentations collectives, sociales et culturelles (matérielles : photos, peintures, publicités, etc. et ancrées dans l'imaginaire collectif) : elles sont issues d'une appropriation collective d'une représentation individuelle. Celles-ci sont le reflet d'une vision interne et externe au territoire.
- La mobilisation collective (par exemple pour la protection d'un site naturel) : Les représentations collectives peuvent influencer sur le sentiment d'appartenance individuel et engendrer un sentiment d'appartenance collectif. Ainsi l'identification au territoire devient à la fois la cause et la conséquence d'une mobilisation collective.

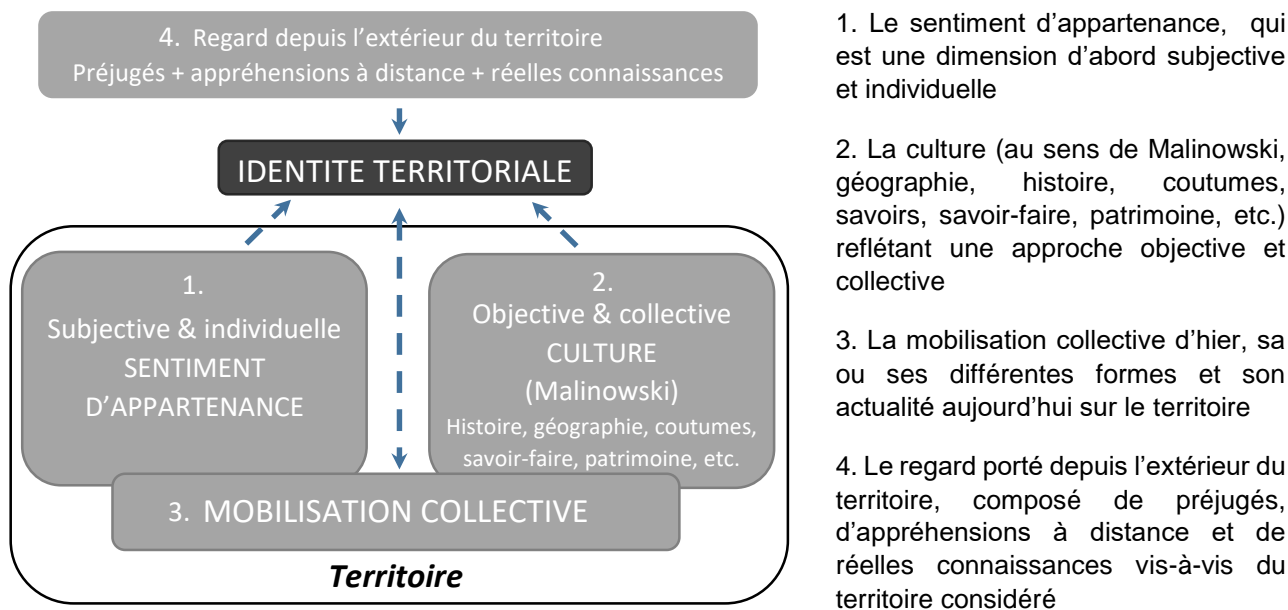


Figure 1. Les 4 grands vecteurs de l'identité territoriale (Thouément et Charles, 2013)

B. Le paysage comme vecteur d'identité territoriale ?

« Le paysage est une « Portion de territoire telle que perçue par les populations et dont le caractère résulte de facteurs naturels et humains et de leur interrelations » (Conseil de l'Europe, 2000). Cette définition du paysage est particulièrement parlante, et la corrélation entre territoire et paysage semble évidente. Le paysage est évoqué ici comme une « portion de territoire », il est comme lui multi scalaire même si sa délimitation est rarement administrative. Un paysage ne s'arrête pas aux

limites administratives, il est perçu au-delà. On retrouve dans cette définition des éléments relatifs au territoire et aux vecteurs d'identité territoriale présentés juste avant.

Par exemple la relation forte, à double sens, entre les êtres humains et ici « leur portion de territoire » désignant le paysage, **comme espace social, vécu et riche d'interrelations**. La relation est d'autant plus forte qu'elle est quotidienne et familière, de par l'ancrage du paysage dans un territoire (Sgard, 1997).

Ou encore la perception du paysage, propre à chaque individu selon sa subjectivité. Selon les personnalités, le vécu, les souvenirs, etc. un individu peut alors développer de l'attachement ou un **sentiment d'appartenance personnel** pour un paysage, et de ce fait implicitement pour un territoire. L'individu se reconnaît alors dans ce paysage précis.

Cette identification individuelle au paysage peut également se développer de manière collective. A priori, il existe autant de perceptions possibles d'un paysage qu'il existe d'individus. Ceci peut se traduire par une multitude de représentations de celui-ci. **Néanmoins il arrive que des groupes sociaux se reconnaissent dans une représentation commune d'un paysage ou d'un territoire et lui attribuent une valeur identitaire** : ce paysage désigne alors un territoire précis et donc un groupe social précis, participant à la spécificité et l'unicité de ce groupe et enrichissant le sentiment d'appartenance individuel à ce paysage (Sgard, 1997). Parmi ces paysages identitaires, certains sont particulièrement emblématiques, à l'image de la chaîne des Puys d'Auvergne, de la falaise d'Etretat, du Bassin minier du Pas-de-Calais, ou encore du Val de Loire. Les sociétés confèrent souvent à ces paysages patrimoniaux une valeur identitaire supérieure relevant de l'ordre esthétique et de la morale. Cette distinction les place au-dessus de considérations économiques et politiques, de plus en plus à connotation négative, mais dérive parfois vers leur monumentalisation (Sgard, 1997).

La notion d'identité, par le biais de ce sentiment d'appartenance collectif autour d'une représentation d'un paysage peut également être support de **mobilisation commune et de cohésion sociale**. Cette mobilisation interne au groupe social et au territoire peut se baser aussi bien sur des représentations paysagères historiques, qu'actuelles, ou récemment implantées. « L'Identité et le paysage sont tous deux des constructions collectives inscrites dans la durée, qui allient valorisation des racines et projection dans l'avenir » (Sgard, 1997). L'objectif est souvent d'initier une adhésion pour un projet tourné vers le futur du territoire (gestion des paysages, aménagement durable du territoire, etc.). Le paysage ainsi mobilisé est support d'action, de construction territoriale, et ne se destine pas à rester figé.

Parmi ces éléments de réponse, on retrouve également une **dimension culturelle forte du paysage** (lien avec la géographie, l'histoire, les patrimoines, les savoir-faire, etc.) favorisant la mobilisation et le sentiment d'appartenance. Cette composante culturelle a de tout temps participé aux « effets de modes » suivis par les groupes sociaux. Aujourd'hui les sociétés sont majoritairement urbaines, à la recherche de naturel, qu'elles opposent à la ville. Les représentations paysagères sont la plupart du temps soit naturelles, soit rurales : « vertes » (Sgard, 1997). Le paysage à connotation naturelle devient une référence collective positive, à la mode et fortement support d'identité territoriale. Ainsi le patrimoine naturel, devient également un patrimoine culturel. Celui-ci, une des composantes naturelles du paysage, devient un patrimoine privilégié comme support d'identité territoriale.

C. Les dérives de l'identité territoriale et paysagère

Il convient néanmoins de nuancer ces propos, où le paysage et l'identité territoriale sont abordés sous un angle plutôt constructif et positif pour la société. Loin d'être neutre, l'identité territoriale peut servir le « bon » comme le « mauvais » et être source de manipulations (Di Méo, 2008). La question à se poser est peut-être : à qui cette notion d'identité territoriale est la plus utile,

qui a besoin de l'adhésion des groupes sociaux (des citoyens, des communautés, de groupes d'acteurs, etc.) et dans quel but ? Un leader, un porteur de projet, un dirigeant, un parti politique souhaitant remporter les élections, un chef d'entreprise, etc. ? On perçoit à travers ce questionnement la forte dimension politique (et même économique) de l'identité territoriale.

Si l'on se réfère à la définition fondamentale du terme identité, on trouve « se dit d'objets ou d'êtres distincts qui, en tous points, sont semblables »². Cette définition introduit le terme de « semblables » et implicitement de « dissemblables ». C'est sur cette notion de « différence » que le sujet devient délicat.

Un territoire identitaire rapporterait donc uniquement à un groupe social précis, ayant la même origine, portant le même nom, partageant les mêmes valeurs, le même sentiment d'appartenance. Cette vision simpliste peut être le support de nombreuses dérives (exclure un ou des individus de par leur différence, où leur territoire d'origine, etc.). Or, la réalité est beaucoup plus complexe. Un territoire est riche d'interactions sociales entre individus et groupes sociaux. Par exemple, un individu est complexe, rattaché à différents groupes sociaux, ou à plusieurs cultures, parfois à divers territoires selon les périodes de sa vie. Les territoires sont support de métissages (sociaux, culturels, territoriaux, etc.). Ceci s'additionnant à une mobilité accrue et accélérée est d'autant plus amplifié aujourd'hui, à l'image d'individus vivant et/ou travaillant dans plusieurs villes, régions ou pays. Une identité territoriale fermée et figée, n'intégrant pas ces composantes et n'étant pas évolutive, deviendrait un élément négatif pour les sociétés (Di Méo, 2008). Les répercussions seraient ressenties à différentes échelles, et plus ou moins conséquentes. Utilisée ainsi, l'identité territoriale peut opposer, être le support de conflits entre communautés, geler la gouvernance et le développement de projets territoriaux, et bien d'autres choses encore (Thouément et Charles, 2013).

Le paysage est parfois instrumentalisé à des fins diverses dans cette recherche d'identité territoriale. Il peut être à la fois facteur de cohésion sociale, d'action commune, source d'innovation, moteur de développement et d'aménagement d'un territoire ou aboutir à l'effet inverse.

La reconversion de bassins miniers, à l'image de la Ruhr en Allemagne, ou du Bassin potassique alsacien sont des exemples réussis d'utilisation du paysage comme support de développement local. Les bassins miniers constituent un patrimoine hérité, où le paysage a été façonné par l'exploitation minière et l'organisation sociale y étant associée. Constitué d'éléments caractéristiques (cités minières, terrils, infrastructures liées à l'activité minière), ce paysage est ancré dans la mémoire collective des habitants. Ces derniers sont fortement attachés à cette identité minière et à leur territoire. L'identité paysagère du Bassin potassique en Alsace a permis de fédérer un collectif autour d'un projet de développement durable du territoire, un premier pas pour construire leur Agenda 21. La volonté est d'initier une nouvelle logique d'aménagement et de promotion économique locale prenant en compte l'environnement (Besancenot, Amat, Wicherek, 2008). Un autre exemple phare est celui de la Ruhr. La volonté précoce de reconversion économique du vaste site industriel, basée sur le développement culturel, les loisirs, le cadre de vie et le respect de l'environnement, ont abouti à un territoire innovant (Joly, 2002). Ceci s'est traduit par l'obtention, en 2010, du prix de la « capitale européenne de la culture » pour l'ancien bassin minier.

A l'inverse, l'attachement identitaire à un territoire et ses paysages peut être source de conflits et devenir bloquant pour le développement local. Ceci à l'image des paysages du quotidien, particulièrement appropriés par les usagers ou habitants. Lors d'implantation de nouvelles structures, de réaménagements divers, de modification du paysage, il est important de communiquer et d'associer les habitants. Si la décision apparaît extérieure, les habitants auront l'impression de perdre la maîtrise de leur territoire (Sgard, 1997). Ceci peut déboucher sur des conflits parfois violents entre

² Dictionnaire Hachette, 2006, p797

porteurs de projets et opposants (citoyens, associations de défenses, élus, etc.) aboutissant au final au blocage de tout projet, et du développement territorial. On peut citer l'exemple conflictuel de l'abattage des alignements d'arbres anciens et malades à l'image du Canal du Midi, ou encore l'implantation d'éoliennes, de ligne EDF, de station de méthanisation. De plus les perceptions et représentations d'un paysage peuvent être multiples. Il est donc toujours délicat pour le porteur de projet de choisir une représentation, soit une perception, servant de base au projet d'aménagement. Les habitants peuvent ne pas se reconnaître dans cette représentation et en finalité ne pas s'approprier l'espace réaménagé (Sgard, idem).

Ainsi dans le cadre de projet territorial, le paysage en tant que support d'identité territoriale doit être manié avec prudence pour être constructif.

D. L'identité territoriale d'une intercommunalité

Dans ce mémoire, on traitera de l'identité territoriale d'une intercommunalité. Cela implique de traiter d'un territoire dont les limites, ici récentes, sont purement administratives et non basées sur des paysages, ou des entités naturelles par exemple. Ce territoire administratif est également un espace social et vécu. Il est le siège de relations multiples et d'emboîtement d'échelles complexes (anciennes limites territoriales d'intercommunalités et territoires des structures multiples existantes). De plus le fonctionnement d'une grande intercommunalité est spécifique : la politique et la gouvernance y sont fortement présentes.

Dans un contexte actuel de création de grandes intercommunalités, nombreuses sont celles se questionnant sur leur identité territoriale pour construire leur futur (projet de territoire) : « Avant d'envisager où l'on veut aller, il importe de comprendre où l'on est, mais aussi d'où l'on vient » (Thouément et Charles, 2013).

La communauté d'agglomération Angers Loire Métropole, aujourd'hui devenue communauté urbaine depuis le 1^{er} Janvier 2016, a créé son conseil de développement en 2002. Celui-ci a travaillé en partenariat avec l'Agence d'Urbanisme de la Région d'Angers (AURA) au projet de territoire du Pays Loire Angers. L'intercommunalité a engagé dès 2009 une série de travaux portant sur l'identité et l'image du territoire afin de donner un fondement à sa politique de développement et de rendre la région angevine plus visible nationalement et internationalement (Conseil de développement de la région d'Angers, 2011). La communauté urbaine de Lyon a mis en place une ligne de mobilier urbain cohérente, pour valoriser l'unicité et l'identité de la cité dans les années 1990 (Frérot, 2013). Les conseils de développement durable de la Communauté Urbaine de Bordeaux (CUB) et de Metz Métropole se sont également interrogés sur leur identité territoriale, et on pourrait en citer bien d'autres (Conseil de développement durable de la CUB, 2010 et conseil de développement de Metz Métropole, 2013).

Certaines intercommunalités puisent aussi dans l'identité territoriale une légitimité, en termes de pertinence de nouveau territoire administratif mais aussi d'action (Samuel Léon, 2014). Celles-ci sont sujettes à des rapports de force et de compétitivité. De plus en plus d'entre elles se servent de la mode du « paysage vert » et du paysage emblématique pour véhiculer une image positive à l'intérieur et à l'extérieur de leur territoire (promotion touristique, publicité, activités, etc.). Par exemple la communauté urbaine d'Angers Loire Métropole définit le végétal comme « l'axe identitaire majeur » pour renforcer l'image du territoire Angevin, et a la volonté d'en faire une marque territoriale « Angers, 100 % végétale, la marque du territoire » (Conseil de développement de la région d'Angers, 2011).

Indirectement, par cette forme de marketing territorial, le paysage se voit attribuer une valeur économique. *Mais cette image constituée de représentations « choisies » est-elle toujours représentative de la réalité des habitants ?*

Chapitre 2. Une intercommunalité récente encore en construction

Dans ce chapitre, nous parlerons dans un premier temps de la genèse de la CUGR. Puis nous aborderons sa construction récente, encore amenée à évoluer. Cette jeune intercommunalité, issue de territoires diversifiés, débute l'élaboration d'un projet de territoire global. N'est-elle pas à la recherche d'une forme d'identité territoriale qui fasse consensus ? En parallèle, certains acteurs locaux tentent de faire bouger les choses concernant la thématique paysagère sur le territoire. C'est dans ce contexte que va émerger le projet de patrimoine naturel et paysager de la CUGR. Les parties B et C s'appuient sur les 2 interviews réalisées auprès des deux élus référents de la Direction du développement durable : le Vice-président en charge du développement durable et le Conseiller communautaire délégué en charge du patrimoine naturel. Ce dernier est également l'élu référent de la CUGR au sein du Conseil de Développement dont nous parlerons ci-après. Pour ces deux parties, nous nous appuyons également sur les retours du questionnaire sur les perceptions des habitants.

Méthodologie des interviews

Elles ont duré environ une heure. Les questions, identiques pour les deux élus, ont été préparées au préalable (Cf. Annexe I). Celles-ci portaient sur la genèse du Grand Reims, sur la construction du projet de territoire et sur leurs projets respectifs relatifs aux compétences dont ils ont la charge. Les interviews ont été enregistrées pour un échange plus fluide, plus dynamique et une prise de note facilitée. Le fait d'être en contact régulier avec ces élus a favorisé l'échange et la richesse des entretiens. Ceux-ci ont d'abord fait l'objet d'une retranscription manuscrite. La sélection des éléments à remobiliser fut parfois délicate. En particulier en ce qui concerne le projet de territoire de la CUGR où leur vision politique transparaisait, avec parfois des divergences.

A. Une communauté urbaine ancrée dans la nouvelle région Grand Est, accolée au bassin Parisien

La communauté urbaine du Grand Reims se situe dans la région Grand Est, au sein du département de la Marne. L'intercommunalité dispose de grands axes autoroutiers passant par Reims et traversant le territoire. L'A4 par exemple, relie l'Eurométropole de Strasbourg à Paris, ce qui fait du Grand Reims une porte régionale privilégiée pour accéder à l'Est ou à la capitale. L'A26, également importante, conduit à l'Eurométropole Lilloise.

La création de la CUGR émane de la promulgation de la Loi NOTRe. Elle résulte entre autres de l'abaissement du seuil démographique de création de communauté urbaine à 250 000 habitants et de la nouvelle région Grand Est qui a vu le jour au 1^{er} janvier 2016.

« Une communauté urbaine est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) regroupant plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave qui forment, à la date de sa création, un ensemble de plus de 250 000 habitants et qui s'associent au sein d'un espace de solidarité, pour



Figure 2. Carte de situation de la communauté urbaine du Grand Reims (Delpierre, 2018)

élaborer et conduire ensemble un projet commun de développement urbain et d'aménagement de leur territoire »³.

Un des objectifs était d'exister dans cette grande et nouvelle région, de peser davantage, face aux autres grandes intercommunalités ou métropoles régionales (Strasbourg, Nancy, Metz). Un autre visait à renforcer l'attractivité économique et résidentielle de l'agglomération Rémoise et du territoire environnant dans le cadre régional ainsi qu'à l'interface du grand bassin parisien⁴.

B. Un vaste territoire administratif issu d'une diversité territoriale

Lorsque la décision de créer la CUGR fut actée, la délimitation du périmètre fut loin d'être évidente. Elle a été l'objet de nombreux débats entre le préfet de la Marne, et l'ensemble des élus du département. Différents scénarios furent évoqués lors de ces réflexions avant d'aboutir à celui en place actuellement⁵.

Ainsi la Communauté Urbaine, créée officiellement le 1^{er} Janvier 2017, résulte de la fusion de la Communauté d'Agglomération de Reims Métropole et de 8 communautés de communes environnantes. Elle constitue un territoire administratif de 143 communes et de 298 000 habitants répartis sur un territoire de 1436 km². Il est important de préciser que ce périmètre administratif correspond à quelques communes près à celui du bassin de vie défini dans le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT).



Figure 3. Carte des pôles territoriaux du Grand Reims, issue des anciennes communautés de communes (CUGR, 2017)

³ Article L5115-1 du CGCT-Code Général des Collectivités Territoriales

⁴ Lettre d'information n°1, Grand Reims, 2017

⁵ Interview des élus

L'occupation du sol et la répartition humaine sont fortement contrastées sur le territoire : Un pôle urbain central est composé de 16 communes et regroupe 215 000 habitants (Reims et les communes qui la jouxtent). Il représente l'ancien Reims Métropole. Le reste du territoire est peuplé d'à peine 83 000 habitants et est constitué d'un espace rural périphérique parsemé de villages et de quelques bourgs. Ce dernier point fait de la CUGR la plus grande communauté urbaine rurale de France (pour ce qui est de la superficie).

Ce contraste entre grande aire urbaine et petites communes rurales pose la question de l'identité territoriale. *Comment valoriser chacune de ces spécificités tout en réussissant à les allier autour d'un sentiment d'appartenance commun au territoire du Grand Reims ?*

En effet certaines communautés de communes, communes, ou élus étaient réticents à cette fusion des territoires. Certains par exemple éprouvaient la crainte d'être absorbés par Reims Métropole et qu'elle concentre tous les moyens au détriment des territoires moins urbanisés. D'autres trouvaient qu'ils n'avaient que peu de choses en commun avec l'agglomération Rémoise. Il y a eu de fortes oppositions, comme dans de nombreux projets de cette envergure, avant de réussir à trouver un schéma d'entente⁶.

Une autre question est : *ces communes ou ces élus auparavant réticents ont-ils aujourd'hui développé un sentiment d'appartenance à la communauté urbaine ? Trouvent-ils avec un peu de recul que le périmètre administratif est pertinent ?*

C. Une communauté urbaine en quête d'identité ?

Les retours du questionnaire diffusé auprès des habitants permettent d'appréhender certaines tendances. Nous émettrons tout de même des réserves concernant la représentativité des habitants.

Méthodologie du questionnaire

Ce questionnaire a été créé sur le site internet Drag'n Survey⁷ (cf. Annexe II). Le but était d'avoir une idée de comment est perçue la CUGR par ses habitants (sentiment d'appartenance, pertinence du périmètre, etc.), de l'image qu'il en émane, et des représentations de ses paysages. Un questionnaire en ligne était avantageux: en facilitant la diffusion, il permettait de toucher un plus grand monde. Cette dernière s'est faite par le biais de mon réseau de connaissance sur le territoire : agents de la CUGR, agents de la ville de Reims, acteurs rencontrés sur le territoire, habitants ayant participé à l'atlas photographique, et connaissances personnelles. Un mail expliquait la démarche et son contexte. Il comportait le lien généré permettant d'accéder au questionnaire en ligne et demandait à la personne de transférer à ses propres contacts le questionnaire. Ce dernier est resté ouvert à la participation de début juillet à mi-août. Les résultats seront utilisés de manière éclatée dans ce mémoire, c'est pourquoi les éléments introductifs sont présentés avec cette méthodologie.

Le nombre de participants s'élève à 128 personnes, réparties sur 41 communes. Dans l'ensemble, ils proviennent de tout le territoire. Néanmoins certaines réserves peuvent être émises : la partie sud-ouest est moins représentée ainsi que globalement les communes limitrophes aux frontières ouest, sud et est du territoire de la CUGR (en fait les communes les plus éloignées du pôle urbain Rémois). De surcroît, 55 des 128 participants habitent Reims, 7 habitent Tinquieux (ville accolée à Reims). Les communes restantes sont représentées le plus souvent par 1 ou plus rarement 2-3 participants au maximum. Ainsi plus de la moitié des réponses se situent dans un rayon de 5 kms autour de Reims et 50 d'entre eux vivent au sein de communes se trouvant entre 10 et 17 kms de Reims (Cf. Annexe III).

⁶ Interviews des élus

⁷ Pour accéder au site internet : <https://www.dragnsurvey.com/>

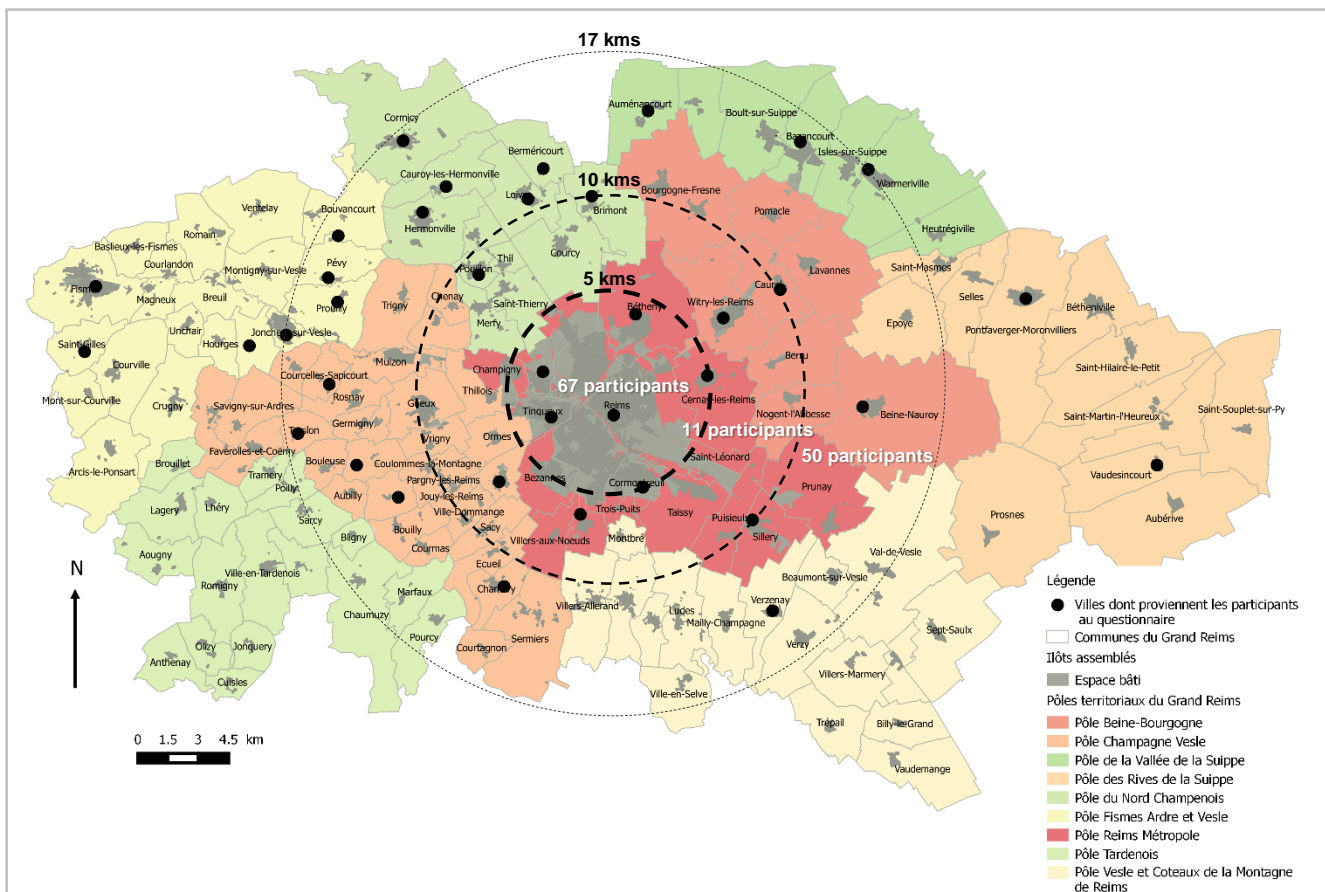


Figure 4. Carte de répartition des communes où habitent les participants au questionnaire (Delpierre, 2018)

L'analyse des réponses au questionnaire a été complexe. Ce dernier comportait des questions à choix multiples, d'autres conduisant à une réponse par oui ou non, et aussi des questions ouvertes. Les participants n'étaient pas obligés de répondre à l'ensemble des questions pour valider et envoyer leur réponse. De ce fait, le nombre total de réponses varie selon les questions. A cela, s'ajoute que dans les questions à choix multiples, le nombre de réponses ne correspond pas à celui des participants. Le site Drag'n'survey analyse les résultats en se basant chaque fois sur le nombre de réponses et non sur le nombre de participants et il ne prend pas en compte le nombre de personnes n'ayant pas répondu à la question.

Les pourcentages associés aux réponses fournis par le site n'étaient donc pas pertinents et il a été nécessaire de les recalculer pour les présenter dans ce mémoire. Les questions ouvertes seront analysées en recherchant des mots-clés présents dans les diverses réponses.

Les catégories socio-professionnelles utilisées ici se basent sur celles de l'Insee, auxquelles ont été ajoutées d'autres adaptées à cette étude (élus, ou personnes travaillant au sein d'une intercommunalité). Les catégories les plus représentées sont les cadres et professions intellectuelles supérieures (28,12%), les retraités (24,21%), puis les employés (17,90%). Le restant des catégories (Cf. Annexe IV) est moins représenté, à l'exemple des agriculteurs exploitants (1,50%) représentant pourtant une grande partie du territoire. 11, 70% des participants sont investis en tant qu'élus, et 10,15% sont membres d'associations. Parmi les 128 personnes, 19,53% travaillent au sein de l'intercommunalité. En recoupant avec la manière dont ces questionnaires ont été diffusés, on peut penser que plus la moitié des participants sont plutôt des « sachants ». Ceci dans le sens où ils doivent probablement être confrontés à la CUGR par le biais de leur travail, en tant qu'élus, ou par leur investissement personnel. Cette dimension sera à garder à l'esprit lors de l'exploitation des retours de questionnaires.

Perceptions des habitants

En généralisant les retours du questionnaire, on peut supposer que les habitants du Grand Reims se présentent majoritairement par leur commune (82,8% des 128 participants au questionnaire). Certains, en plus petit nombre, se présentent par leur région où leur département. Mais peu semblent s'apparenter à une intercommunalité, et ici à leur quartier (dans leur présentation du moins).

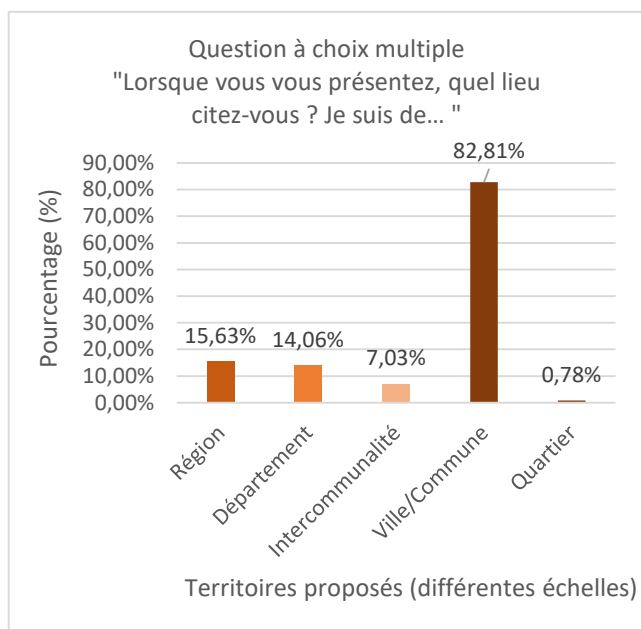


Figure 5. Graphique représentant le territoire par lequel se présentent les participants (Delpierre, 2018)

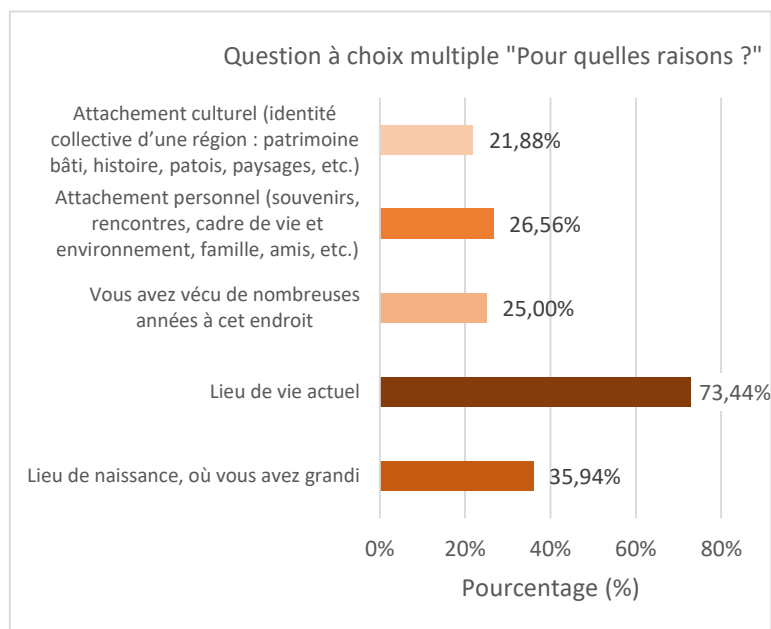


Figure 6. Graphique représentant les raisons pour lesquelles un habitant se présente par un territoire précis (Delpierre, 2018)

Ils se présentent pour la plupart par le biais de leur lieu de vie actuel (73,4%). Le lieu de naissance, souvent associé aux souvenirs d'enfance, a son importance (presque 36%). L'attachement personnel et culturel ou encore la dimension temporelle sont des raisons moins mises en avant mais étant tout de même bien présentes dans l'identification à un lieu.

Une grande partie des participants a développé un sentiment d'appartenance pour plusieurs lieux : 63,3%, à l'instar des 32% attachés à un seul lieu. A la question ouverte « Quels sont ces différents lieux d'appartenance ? », les 82 réponses obtenues présentent des similarités. Le lieu de naissance arrive en tête : il a été cité 46 fois. On retrouve ensuite le lieu de travail, apparaissant 18 fois, puis le lieu d'étude cité 15 fois, le lieu d'enfance (9 fois) et le lieu de résidence (8 fois).

Ces premiers retours mettent en avant **deux points essentiels pour les habitants dans leur identification à un territoire : la proximité associée au quotidien**. Ils se sentent davantage appartenir à leur lieu de vie, proche de leur habitation (ici cela semble être l'échelle communale) et qu'ils côtoient tous les jours « lieu de vie actuel » ou encore le lieu de travail. La notion de vécu y est donc bien associée (on parle de lieu de naissance et d'enfance, de souvenirs associés aux études effectuées à tel endroits) : « Il y a le lieu où je réside avec mes amis, ma famille, mes souvenirs et le lieu où je travaille, la ville où je suis née » (Habitante du territoire, 2018).

Certains habitants s'apparentent à de plus vastes territoires (région, département) peut-être davantage pour des raisons culturelles et d'appartenance collective : « Attachement à Troyes, vraie capitale de la Champagne historique (cf. les grandes foires de champagnes du Moyen Age) » ou encore « Ardennes et Ardenne : forte attache à l'identité ardennaise transfrontalière mais aussi à la

partie nord du département » (habitants du territoire, idem). Mais ils ont plus de difficultés à se retrouver dans les territoires d'échelle intermédiaire des grandes intercommunalités. Ici cela peut aussi être associé à la création récente de la CUGR. Pourtant 87,5% des habitants interrogés connaissent son nom et savent que leur commune y est rattachée administrativement. De plus 66,4 % connaissent son périmètre, et seulement 25% l'ignorent. A la question « Avez-vous déjà un sentiment d'appartenance au nouveau territoire administratif de la CUGR ? », les retours sont mitigés : Le non l'emporte avec 48,4% sur le oui, ce dernier obtenant 43,7%, et 8 % n'ont pas répondu.

Néanmoins un nombre non négligeable de participants à ce questionnaire côtoient par diverses activités la CUGR ou y travaillent en tant qu'élus ou salariés. Ces résultats sont donc à nuancer. Avec plus de participation de la part d'habitants des communes rurales et limitrophes à la frontière du territoire administratif, ces retours n'auraient peut-être pas été les mêmes.

On peut à nouveau dégager des similarités dans les réponses des 60 participants ayant répondu à la question « si oui pourquoi ? ». Beaucoup se reconnaissent dans cette nouvelle intercommunalité car ils y sont élus (mot apparu 16 fois), d'autres parce qu'ils y habitent (terme habitant évoqué 14 fois), ou encore en raison de leur travail (cité 12 fois) : « En tant qu'habitant et élu, et car c'est le bassin de vie personnel et professionnel » (habitant du territoire, 2018). Seules quelques réponses évoquent le bassin de vie (3 fois), le rapport au lieu d'étude ou de stage (3 fois), ou encore la notion d'identité culturelle (2 fois) : « Etudiante en œnologie et participant à de nombreux événements autour du vin et du Champagne, je me sens impliquée dans cette communauté » (habitante du territoire, idem).

La question « si non pourquoi et à quel territoire avez-vous le sentiment d'appartenir ? » a été traitée avec la même méthode d'analyse. On retrouve dans les 64 réponses le sentiment d'appartenance communal (terme commune 15 fois cité) et Reims est mentionné 10 fois. Mais ce sont les anciennes communautés de communes qui sont le plus évoquées : 18 fois. Certains habitants semblent regretter ces anciennes intercommunalités qui leur paraissent plus « accessibles » et d'une taille plus raisonnable. « Ma commune fait partie de l'ancienne communauté de communes Champagne Vesle, c'était une entité bien plus significative, à échelle humaine et rurale ! », « à l'ancienne communauté de communes qui œuvrait pour nous, les petits villages », ou encore « Je me sens appartenir à Reims et son agglomération, je suis urbain, pas rural » (Habitants du territoire, idem).

Outre les pourcentages relatifs à l'appartenance au territoire de la CUGR dégagés par le biais du questionnaire, on peut émettre une hypothèse. Il semblerait que les habitants se sentant déjà appartenir à ce nouveau territoire sont des personnes impliquées dans la vie et les projets du territoire de la CUGR. A l'inverse les personnes y étant peu confrontées restent attachées au territoire connu, vécu et de proximité (commune ou ancienne communauté de commune). Il est fort probable que la distance accentue ceci, notamment pour de petites communes rurales où les habitants ont des habitudes de vies complètement différentes à celles de ceux vivant dans une grande aire urbaine.

Six thèmes principaux ressortent de la question « que pensez-vous de la Communauté Urbaine du Grand Reims ? ». Les habitants plutôt opposés voient la CUGR comme un **territoire trop grand**. On retrouve la notion de **diversité et de contraste urbain/rural** perçu comme une difficulté, et des craintes d'ordre administratives. Pour les participants favorables à la Communauté Urbaine, sa **diversité constitue une richesse**, le **territoire est pertinent** car il correspond au **bassin de vie**, et sa création va permettre d'**améliorer la gestion et la cohérence** de manière générale. Enfin on retrouve des propos liés à la jeunesse de l'intercommunalité : on nous parle d'**avenir** et d'**évolution** en cours.

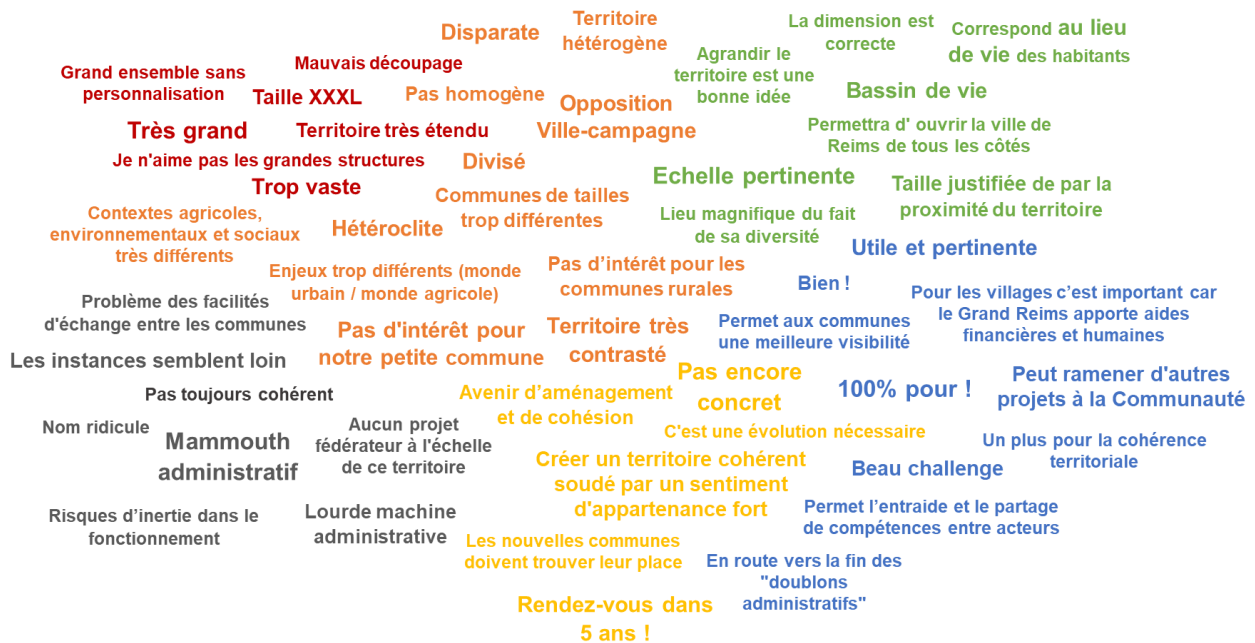


Figure 7. Nuage de mots représentant les principaux mots-clés évoqués par les habitants dans leurs réponses à la question « Que pensez-vous de la communauté urbaine du Grand Reims ? » (Delpierre, 2018)

Tous ces éléments traduisent la difficulté éprouvée par certains habitants à s'identifier et trouver leur place dans ce vaste territoire administratif, notamment par certains provenant de petites communes rurales. La jeunesse du territoire l'explique en partie, car on constate que les anciennes intercommunalités étaient beaucoup mieux acceptées, voire regrettées aujourd'hui. Peut-être faut-il juste du temps. La diversité est une notion bien présente. Selon les habitants, elle est perçue comme négative ou comme positive. Mais certains croient en l'avenir de cette nouvelle communauté urbaine, et en sa pertinence.

Le sujet délicat des spécificités territoriales, bien identifié par les élus, a fait l'objet d'une attention particulière lors de l'élaboration de la gouvernance.

Une gouvernance et des compétences à stabiliser

Le Grand Reims a été construit très rapidement. Il s'est écoulé peu de temps entre la décision de création et l'élaboration des différentes instances. Au cours des premiers mois, l'essentiel était avant tout de se concentrer sur la gouvernance puis sur la mise en œuvre des compétences obligatoires.

Le premier axe de réflexion fut d'avoir une gouvernance équilibrée dans chaque instance de décision : équilibre entre territoires ruraux et urbains avec une prise en compte des poids démographiques respectifs des territoires. Chaque commune membre et chaque élu est associé au processus de décision, afin que chacun soit représenté (Cf. Annexe V).

Cette gouvernance sera probablement amenée à évoluer au cours de la construction de l'intercommunalité. Se pose la question du nombre important de conseillers communautaires (205), ou encore la prolongation de l'existence des pôles territoriaux représentant les anciennes communautés de communes. Or, ces derniers sont des relais utiles actuellement, notamment pour les habitants regrettant ces anciennes communautés de communes.

Un autre axe de travail majeur fut de définir les compétences de la communauté urbaine.

Concernant les compétences obligatoires, la question ne s'est pas posée : Définies par la loi NOTRe, ce sont les services rendus à la population sur l'espace communautaire (Développement et aménagement économique, social et culturel ; aménagement ; équilibre Social de l'habitat ; politique de la ville ; gestion des services d'intérêts collectifs ; protection et mise en valeur de l'environnement et de politique du cadre de vie) [3]. La plupart de ces compétences étaient déjà gérées respectivement par l'ancienne agglomération et les anciennes communautés de communes. C'est leur transmission et leur mutualisation qui était à gérer (à l'image de la compétence voirie). Au 1^{er} Janvier 2017, l'enjeu pour les élus et les services, était qu'il n'y ait aucune interruption du service public. Aujourd'hui, avec plus d'un an de recul, on constate que cela a été une réussite.

Les compétences facultatives ont fait l'objet de plus longs débats, car certaines touchent à la gouvernance (prise en main de certaines compétences de municipalités par l'intercommunalité). Parmi ces compétences facultatives, certaines ont été transmises par l'ancien Reims Métropole au 1^{er} Janvier 2017, mais uniquement sur le territoire des 16 communes. C'était notamment le cas de la compétence en matière de développement durable pour le soutien aux actions de préservation de la biodiversité, de laquelle le service environnement biodiversité et prévention des pollutions et la direction du développement durable dépendent directement. Ce statut a récemment évolué (juin 2018), le Grand Reims est maintenant compétent en matière de biodiversité sur l'ensemble de son territoire. Ces compétences facultatives sont pour certaines encore en cours de modification.

On comprend bien du fait de la jeunesse de la CUGR, qu'elle en est encore à affirmer sa gouvernance et redéfinir certains champs de compétences. Néanmoins de grands axes et de grandes orientations sont déjà affirmés.

Un projet de territoire en construction

On l'a bien compris, la gouvernance, la mise en œuvre des compétences obligatoires, et la définition des compétences facultatives étaient, et sont encore les axes prioritaires dans la construction du Grand Reims. Mais d'autres axes importants se dégagent des paroles d'élus, ou dans des documents officiels de la communauté urbaine. Dans ces axes, on retrouve certains éléments ayant trait aux composantes et aux vecteurs de l'identité territoriale. La CUGR ferait-elle partie de ces nouvelles communautés urbaines en quête d'une identité territoriale ?

Un axe majeur émanant de l'interview des deux élus est l'économie du territoire. Celle-ci repose principalement sur le vin de Champagne et ses maisons renommées mondialement, sur l'agro-industrie présente sur la plaine de la Champagne crayeuse, et sur le Centre Européen de la Biotechnologie et de la Bioéconomie à Pomacle-Bazancourt, une référence européenne en matière de raffinerie végétale. Ils s'accordent sur une organisation de l'activité économique **en interne** tout en étant attractif pour les entreprises **à l'extérieur du territoire**. La notion **d'image, de représentation** servant l'attractivité de la Communauté Urbaine et indirectement de son territoire sont des éléments communément mis en avant. Les élus s'entendent également sur l'importance de la mobilité. La proximité avec Paris et l'importance d'être attractif : d'être « un territoire agile », se retrouve dans les deux discours. Sur d'autres axes constitutifs du projet de territoire, leurs propos peuvent diverger. Ceci est lié bien entendu au fait que ce dernier est encore en construction. Au travers de leurs propos, on retrouve une dimension politique et une **dimension personnelle**. A l'exemple de la thématique des études et du scolaire : l'un met l'accent sur l'éducation de « nos petite tête blondes », l'autre davantage sur les études supérieures et la recherche. Il en est de même au sujet de la communication à mettre en place pour favoriser l'émergence d'une identité territoriale. L'un propose de créer de grands évènements sociaux et culturels, l'autre cible sur la bio-économie se développant dans le Nord-Est du territoire. On retrouve dans leurs discours, dans leurs convictions,

la trace de leur vie personnelle. On discerne par exemple l'âge de leurs enfants, leur métier, l'endroit où ils habitent, etc. On reconnaît les notions abordées auparavant : le territoire vécu, l'attachement qu'on lui porte, et la subjectivité de chaque individu qui lorsqu'il est investi en tant qu'élu se retrouve dans ses choix politiques. On comprend la complexité à faire émerger un projet de territoire collectif et cohérent pour l'ensemble des habitants pour un territoire aussi vaste, avec une gouvernance représentative incluant cette diversité d'élus aux visions différentes.

De la même manière dans les principes fondateurs du projet de la CUGR⁸, on retrouve des formulations se rapprochant des composantes de l'identité territoriale. Par exemple « construire ensemble un avenir ambitieux ». On perçoit le souhait de **mobiliser collectivement**, la volonté d'arriver à une « cohérence des politiques publiques sur l'ensemble du territoire ». Il est également évoqué de « préserver la diversité territoriale et la multiplicité des attentes des habitants et des entreprises ». On retrouve la notion de **subjectivité** : chacun aura des attentes et un rapport au territoire différent selon son métier, ou le pôle territorial dont il vient. Ou encore « Adapter dans le temps les réponses en fonction des spécificités territoriales ». Ici est prise en compte la **dimension culturelle** (l'histoire, le paysage, le patrimoine, la géographie, etc.), variable selon la provenance des individus.

Parmi les instances, un conseil de développement existe depuis 7 mois. La 1^{ère} tâche lui incombant est de produire pour fin 2018 un scénario, une vision prospective, c'est à dire un projet de territoire pour dans 10-20 ans. Ceci s'est traduit par la réalisation d'un diagnostic rendu fin juin. Le conseil va utiliser cet état des lieux comme support pour définir les grandes orientations : entre autres rendre le territoire attractif pour ses habitants (bien vivre et cadre de vie) mais aussi pour les acteurs provenant de l'extérieur. On revient à nouveau à cette notion d'attractivité associée à **l'image perçue à l'intérieur du territoire et à celle perçue l'extérieur du territoire**.

Pour finir, des services de la CUGR, tels que la direction de la communication, la galerie de la culture, ou encore l'Office du Tourisme (OT) du Grand Reims participent à véhiculer une certaine image de l'intercommunalité au sein de son territoire mais aussi en dehors. Cette forme de promotion culturelle et touristique existait auparavant pour l'agglomération Reims Métropole (événements divers, concerts, expositions, musées, savoirs faire artisanaux ou culinaires, visite de patrimoine bâti, paysages, parcs et jardins, etc..). La promotion des paysages réalisée par l'OT évolue depuis l'agrandissement du territoire. Elle était auparavant davantage axée sur Reims, Capitale des sacres des Rois (Cathédrale Notre-Dame et basilique St Pierre) du fait de la superficie plus restreinte de l'ancienne agglomération, et les coteaux viticoles associés au Champagne. Aujourd'hui l'objectif est de valoriser les paysages présents sur l'ensemble du territoire.

Finalement la CUGR (son conseil de développement, ses services, ses élus), en construisant son projet de territoire, en cherchant à susciter une forme de mobilisation commune des acteurs locaux pour l'avenir du territoire, en souhaitant avoir une image attractive à l'intérieur du territoire (pour favoriser l'émergence d'une appartenance collective) comme à l'extérieur du territoire par le biais d'images reflétant son offre culturelle, ses paysages, sa modernité, ou encore son dynamisme, ne travaille-t-elle pas indirectement sur la question de l'identité territoriale ? On peut penser que c'est le cas.

Comment la communication réalisée par la CUGR est-elle perçue par les habitants ? Trouvent-ils que l'image émanant du territoire corresponde à la réalité ?

⁸ Cf. Présentation de l'installation du conseil de développement de la communauté urbaine du Grand Reims http://www.reims.fr/fileadmin/reims/MEDIA/Presse/CVP_2017_64_Conseil_de_developpement_Installation_PJ3_PDF.PDF

Perceptions des habitants : quelle image renvoie la CUGR ?

Nous allons à nouveau nous appuyer sur une partie du questionnaire diffusé aux habitants du territoire.

La première interrogation concernait la portée de la communication réalisée par la CUGR. Les habitants sont-ils régulièrement confrontés à des éléments de communication (articles, magazines, réseaux sociaux, site internet, journaux, affiches, flyers, publicités, etc.) réalisés par l'intercommunalité ? 62,5% y répondent favorablement, 18,8% expriment l'inverse, et 18,7% n'ont pas répondu. Pour les participants, les domaines dans lesquels la communauté urbaine communique le plus sont les suivants.

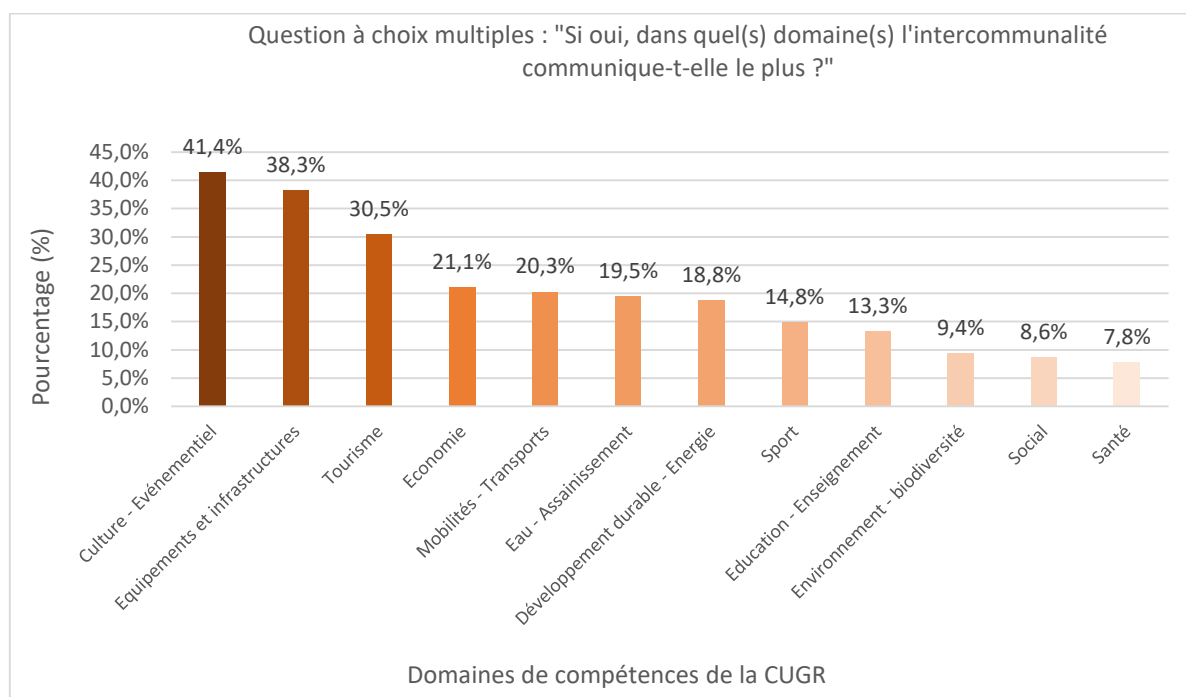


Figure 8. Graphique représentant les domaines dans lesquels la CUGR communique le plus selon la perception des participants au questionnaire (Delpierre, 2018)

On constate que les sujets se rapportant le plus à ce mémoire : développement durable et environnement – biodiversité ne figurent pas dans les domaines marquant le plus les habitants en terme de communication.

La moitié des participants pensent que l'image véhiculée par la CUGR correspond à l'image qu'ils en ont, 28,1% ne sont pas en accord et 21,9% n'ont pas répondu. Ces retours sont encore une fois à nuancer du fait du taux de personnes n'ayant pas répondu ainsi que pour les mêmes raisons liées à la représentativité du territoire citées précédemment (taux d'élu, etc.).

Les personnes ayant répondu négativement à propos de la représentativité de l'image de la CUGR mettent en avant des thématiques communes. On retrouve à nouveau l'image d'un territoire trop diversifié où s'oppose rural et urbain, plus verte que la réalité en termes d'actions, centrée sur Reims ou des éléments phares (champagne), associée au dynamisme de l'intercommunalité. Ces réponses nous permettent de comprendre quelques retours négatifs (22 habitants).



Figure 9. Nuage de citations représentant les raisons pour lesquelles certains participants trouvent que l'image émergente de la CUGR ne correspond pas à la réalité (Delpierre, 2018)

Pour les participants au questionnaire, certains éléments sont des supports privilégiés à la fois pour renforcer l'identité territoriale de l'intercommunalité, et à la fois pour communiquer une image de celle-ci favorisant l'émergence d'un sentiment d'appartenance commun.

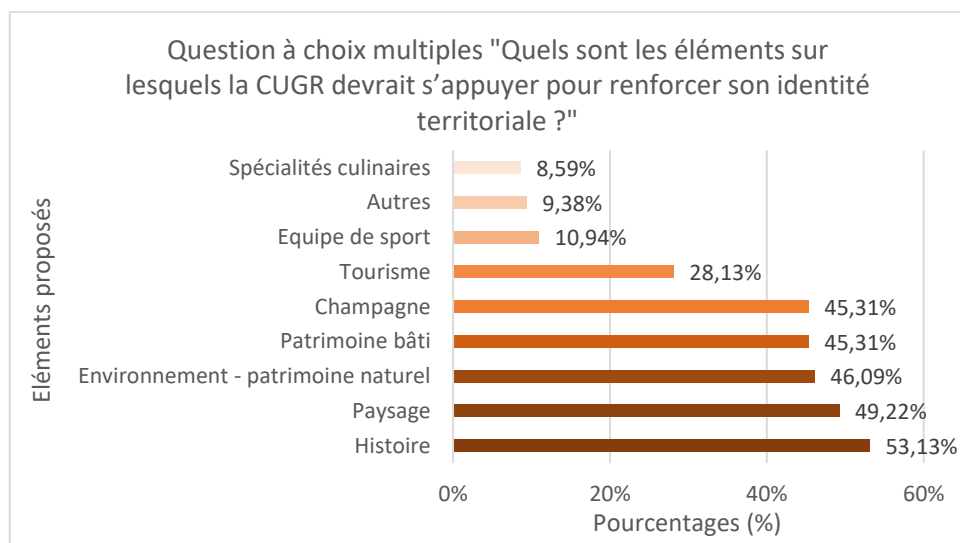


Figure 10. Graphique représentant les éléments sur lesquels les participants souhaitent que la CUGR s'appuie pour renforcer son identité territoriale (Delpierre, 2018)

Parmi les composantes mises en avant, on retrouve tout ce qui touche à l'histoire et au patrimoine (paysager, naturel, bâti, savoir-faire). Cela souligne l'importance de la mémoire collective et de la dimension culturelle (dont nous parlions dans la première partie) dans l'attachement que peuvent avoir des personnes à leur territoire et donc dans l'émergence d'une identité collective pour un territoire.

Nous avons d'ailleurs montré que le paysage était un vecteur privilégié d'identité territoriale. Les participants viennent confirmer cette affirmation théorique. Leur attachement aux patrimoines naturels et paysagers s'est traduit dans ce questionnaire. Lorsqu'on leur demande d'attribuer une note de 0 à 10 pour signifier l'importance que revêtent ces composantes pour eux, sur 106 réponses, la moyenne obtenue est de 7,3. Seuls 6 participants attribuent une note inférieure à 5.

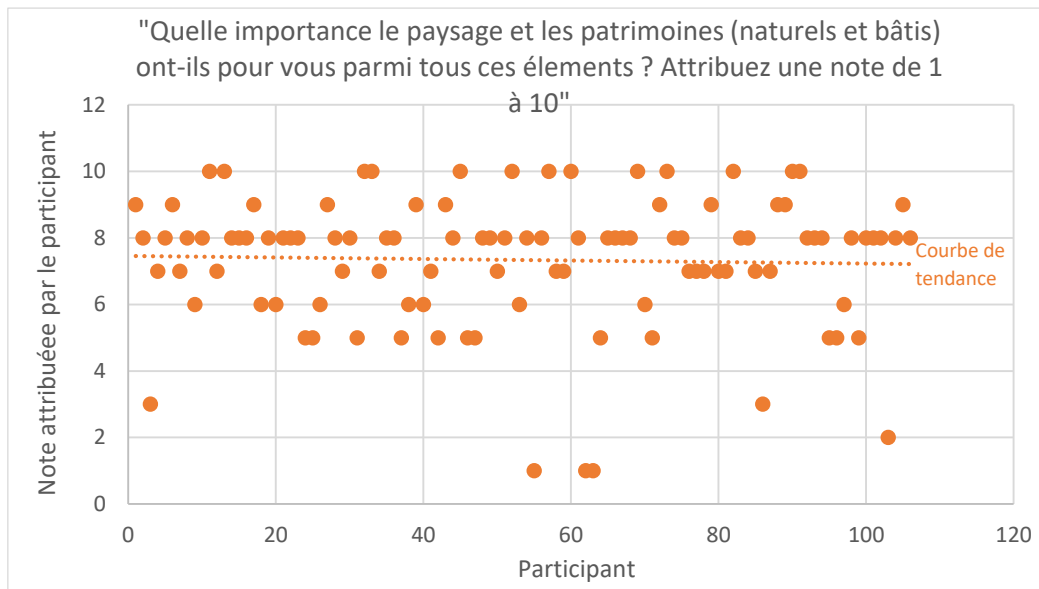


Figure 11. Graphique illustrant l'importance du paysage et des patrimoines (naturels et bâtis) pour les répondants au questionnaire (Delpierre, 2018)

L'importance qu'accordent certains habitants au paysage se traduit-elle par l'existence ou la mise en place de politiques publiques, de projets liés à la gestion de ces paysages au sein du territoire ?

D. Un territoire et ses environs en mouvement sur la thématique paysagère

De prime abord, le territoire du Grand Reims n'apparaît pas spécialement moteur dans le domaine du paysage en termes de politique publique. Nous ne traitons pas ici des entreprises ou bureau d'études privés. Certains acteurs relatent des réflexes paysagers peu présents et une prise en compte insuffisante dans les Plan Locaux d'Urbanisme (PLU). L'absence de Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) dans la Marne, constitue effectivement un manque en termes d'appui et de sensibilisation des acteurs. Néanmoins certaines structures se sont saisies de cette thématique paysagère. De nouveaux projets voient le jour, dont voici quelques exemples principaux.

Le territoire est riche de 2 inscriptions au patrimoine Mondial de l'UNESCO. La Cathédrale Notre Dame et la Basilique Saint Rémi ainsi que les maisons, coteaux et caves de Champagne. Ce dernier ensemble a obtenu l'inscription en 2015 grâce au travail de la Mission Unesco créée dans ce but.

L'Agence d'Urbanisme De la Région Rémoise (AUDRR) a recruté il y a tout juste un an une paysagiste. Elle a un rôle de conseil, de sensibilisation (visites sur site, élaboration de plaquettes avec des recommandations paysagères sur les entrées de villes, etc.) et elle participe à l'élaboration d'études paysagères et documents variés (charte éoliennes). Dans le cadre de la révision du Scot, des ateliers et visites sur sites sont également effectués par l'AUDRR sur le paysage.

Le Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims (PNRMR) mène une politique paysagère depuis sa constitution il y a 40 ans sur son territoire (dont 35 communes sont sur le territoire du Grand Reims). Il souhaite notamment mettre en place un plan paysage sur le périmètre du parc.

Parallèlement, lors de l'appel à projet plan paysage en 2017, les élus et services du Grand Reims avaient envisagé de candidater. Puis jugeant la CU trop jeune pour répondre, le choix a été fait de mettre en place une démarche sur le patrimoine naturel et paysager du Grand Reims, avec une entrée biodiversité-patrimoine naturel qui sont dans ses compétences. Cette démarche pourra être préparatoire à un futur plan paysage à l'échelle du périmètre intercommunal associé à celui du PNRMR.

PARTIE II. Un projet de paysage vecteur d'identité territoriale pour la communauté urbaine du Grand Reims

Chapitre 1. Les éléments fondateurs du projet

La méthodologie choisie pour ce projet s'inspire de la méthodologie d'un plan paysage, à l'image de celle proposée par le kit Club Plans de paysage⁹. Elle a fait l'objet d'un article scientifique¹⁰ l'année dernière. Nous nous en inspirerons tout en remettant à jour les éléments. Cette démarche, intitulée « Construisons ensemble le paysage du Grand Reims », n'a pas été réfléchie et fixée en une seule fois avant le lancement du projet mais s'est construite progressivement, au fil de l'avancement de ce dernier. Le processus n'est pas figé et sera amené à encore évoluer dans l'avenir.

Etape 1 : Définition des enjeux

- Connaissance : Mieux connaître le patrimoine naturel et paysager présent sur le territoire récemment créé de la communauté urbaine (vision globale et cohérente du territoire géographique, de l'histoire et des dynamiques d'évolution, les paysages et milieux actuels, etc.)
- Améliorer la gestion locale : Impliquer les habitants, leur donner la possibilité de participer à des groupes de réflexion et à l'élaboration du diagnostic partagé avec les autres acteurs du territoire.
- Mobilisation collective : Rencontrer la diversité d'acteurs œuvrant sur le territoire afin de mieux connaître leurs missions et valoriser leurs actions, fédérer autour d'un projet de territoire partagé et coconstruit autour d'une identité commune (histoire, atouts, réussites actuelles, etc.) afin de démultiplier l'impact de ces actions, réfléchir ensemble aux pistes d'amélioration et aux orientations futures du territoire : quelle contribution du patrimoine paysager du Grand Reims au projet de territoire collectif ?

Etape 2 : Définition des objectifs

- Aboutir à un « livre blanc » de diagnostic partagé par l'ensemble des acteurs et permettant de dégager les grands enjeux et grandes orientations liés au patrimoine naturel et au paysage du Grand Reims.
- Dans le cadre de la politique de patrimoine naturel portée par les élus, construire ensemble un programme d'actions répondant à ces grands enjeux. En parallèle rédiger un règlement pour l'obtention d'aides financières contribuant à des projets liés au patrimoine naturel à destination des communes.

Etape 3 : Choix des acteurs à associer

La liste des acteurs associés inscrits dans ce tableau n'est pas exhaustive du fait de leur nombre important, elle est à titre d'exemple.

⁹ Méthodologie du Kit Club Plans de paysage « l'animation de la participation dans le cadre d'une démarche de plan de paysage », Cerema Territoire et ville, 2014-2015.

¹⁰ Article scientifique rédigé dans le cadre du Master 1 Paysage à Agrocampus Ouest, « Comment mettre en place une démarche participative d'animation sur le territoire récemment créé de la Communauté Urbaine du Grand Reims autour de la thématique du patrimoine naturel et paysager ? » (Delpierre, 2017)

HABITANTS	SOCIO-ECONOMIQUES	INSTITUTIONNELS
De tous âges : adultes, et enfants (par le biais des écoles primaires)	Agriculteurs et viticulteurs, chambre d'agriculture, fédération de pêche, fédération de chasse, fédération d'agriculture biologique, professionnels du tourisme, mission UNESCO, CIVC, FREDONCA, clubs de loisirs et sportifs (randonnée, cyclisme, etc.), syndicats et associations en rapport avec l'environnement, l'eau, photographes, etc.	Elus (Département, CUGR, pôles territoriaux, communes, Maires, etc.) Services de l'état (Conseil Régional, Conseil départemental, DREAL, DDT, DRAC, AUDRR, PNRMR, services de la CUGR, etc.)

Tableau 1. Les catégories d'acteurs associées à la démarche d'animation participative autour du projet de patrimoine naturel et paysager de la CUGR (Delpierre, 2017)

Etape 4 : Choix des outils participatifs et des démarches de communication

- Présentation du projet au sein des **conférences territoriales** : la démarche a été présentée par nos élus, accompagnés de notre direction du développement durable, au sein de chacun des 8 pôles du territoire.
- **Présentation de l'état des lieux** lors d'évènements divers : Trois présentations ont été effectuées lors d'évènements en lien avec le patrimoine naturel ou le paysage.
- **Soirées débats** : aujourd'hui trois d'entre elles ont eu lieu au sein de pôles territoriaux différents à chaque fois. Une quatrième est en préparation pour l'automne 2018, afin de conserver une dynamique et une mobilisation constante, voire accrue, pour la démarche.
- **Atlas photographique** : celui-ci est clôturé depuis juin 2018, il resté ouvert à la participation des habitants pendant un an.
- **Exposition photo** résultant de l'Atlas photographique : inaugurée en juin 2018 dernier, celle-ci sera exposée au sein de structures diverses dans l'ensemble des pôles territoriaux dès septembre 2018.

Etape 5 : Le planning prévisionnel avec la durée du projet

Ce planning apparaîtra au fil de la présentation des outils et des démarches cités juste avant.

Chapitre 2. Un projet valorisant un paysage diversifié, issu d'une histoire commune

Le projet de patrimoine naturel et de paysage a débuté en mars 2017 par un travail d'état des lieux dont la synthèse s'est poursuivie jusqu'en décembre 2017.

Méthodologie de l'état des lieux

Cet état des lieux est basé sur la rencontre des acteurs du territoire : une quarantaine d'acteurs furent rencontrés d'avril à juillet selon leurs disponibilités (Cf. Annexe VI). Ces rencontres (en bureau ou sur site) permettaient de présenter la démarche d'animation à venir, puis de mieux connaître les missions et actions en cours des nombreux acteurs du territoire. Elles étaient également l'occasion de récupérer de la documentation, ou des études déjà réalisées ou en cours, pouvant venir enrichir l'état des lieux. Un travail de compilation de ces documents a été mené. Ceci fut complété par des recherches bibliographiques conséquentes ainsi qu'un travail de terrain. L'objectif était de parcourir ce vaste territoire, afin de percevoir ses spécificités. Une attention était portée aux points de vue ainsi qu'aux limites, particulièrement franches sur le territoire pour aider à distinguer les grandes entités géographiques et paysagères du territoire. Les 143 communes du territoire ont été parcourues, avec pour chacune des prises de photos et des annotations sur les milieux biologiques dont elles étaient composées. Ceci a nécessité de faire le tour des « frontières » communales dans la mesure du possible.

Une synthèse de cet état des lieux, intitulée « regards », fut présentée lors de la 1^{ère} soirée-débat du 05 décembre 2017, dont reparlerons dans le second chapitre. Cette soirée-débat faisait suite aux présentations du projet effectuées au sein des conférences des pôles territoriaux depuis septembre, et lançait véritablement la démarche d'animation autour du patrimoine naturel et du paysage. L'objectif premier était que cet état des lieux serve de « base » pour initier le débat et les ateliers de travail s'ensuivant. Le second but était de faire réagir les acteurs vis-à-vis de celui-ci afin qu'ils décèlent des erreurs, des manques potentiels ou qu'ils expriment leur désaccords. Il était proposé de nous envoyer des compléments, tout ceci afin d'aboutir à un état des lieux partagés par tous.

Cet état des lieux a été présenté dans d'autres occasions (samedi de la démocratie locale avec les associations de quartiers de Reims, Campo festival de Sillery avec un public de tout âge). Il a fait l'objet d'un livret bilan intitulé « Construisons ensemble le paysage du Grand Reims », paru en juin 2018, et incluant également la synthèse des 2 premières soirées-débats. Ce livret a été distribué lors de la 3^{ème} soirée débat. Il sera également diffusé aux 143 Maires et aux présidents de pôles territoriaux.

Nous allons maintenant présenter le contenu de cet état des lieux en nous appuyant sur le livret de synthèse « Construisons ensemble les paysages du Grand Reims ».

A. Evolution du paysage au fil du temps

L'implantation humaine sur le territoire va être conditionnée par les composantes naturelles existantes. Pour commencer, le socle géologique du territoire se compose de deux entités principales:

Géologie du Pays Rémois

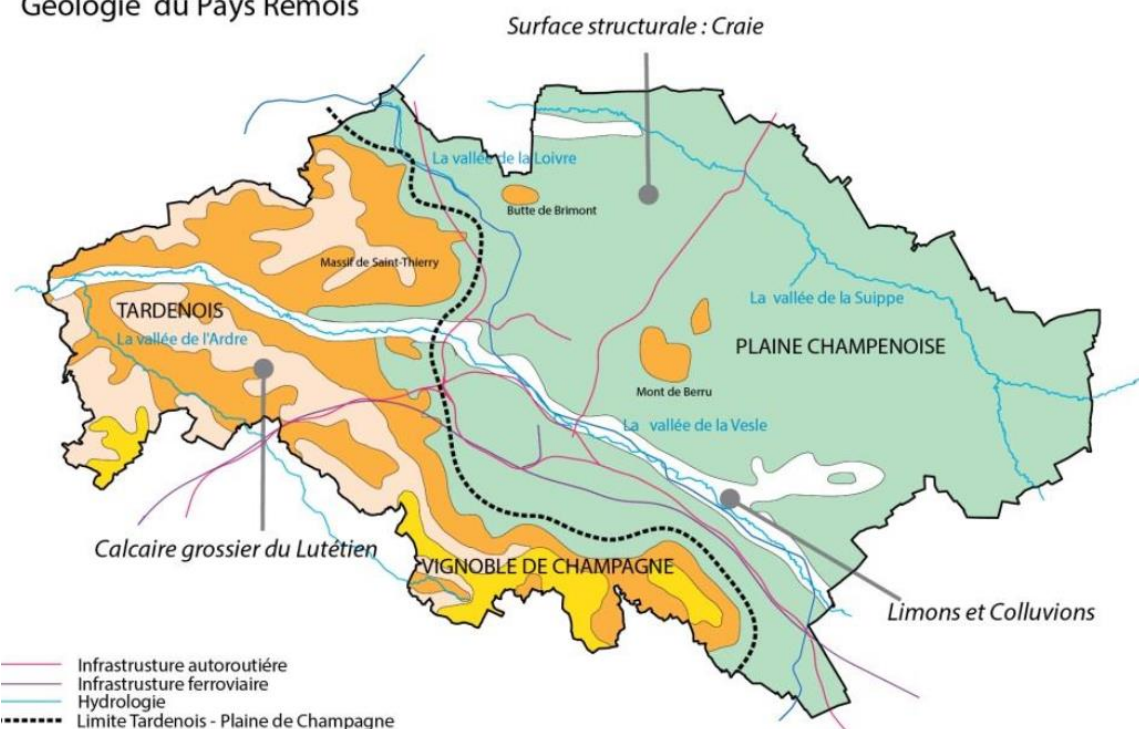


Figure 12. Carte géologique issue du SCoT de la Région de Reims (SCoT2R, 2016)

- La plaine champenoise, datant de l'ère secondaire (du Crétacé) : elle est formée d'une couche de craie blanche homogène ;
- La cuesta d'Île de France, datant de l'ère tertiaire : elle est composée principalement d'une dalle de calcaire du Lutécien, puis de sables cuisien, de sables du Thanétien, d'argiles sparnaciennes et de marnes [4].

La plaine champenoise, crayeuse, confère au nord-est du territoire un relief plat. Les seuls éléments de reliefs sont des buttes témoins résultant de l'érosion. Des coteaux apparaissent progressivement vers le sud-ouest, témoins de l'existence de la cuesta d'Île de France. Celle-ci possède un relief vallonné avec un enchevêtrement de plateaux, coteaux et vallées. Trois rivières principales ainsi qu'un affluent (la Loire) la Suippe, la Vesle et l'Arde viennent s'inscrire dans ces vallées. Celles-ci sont bordées de sols alluviaux. Plus globalement, l'ensemble du territoire est formé de sols bruns crayeux. Une végétation spécifique s'est développée en fonction de ces composantes, associée au climat tempéré : de la lande sur la Champagne crayeuse, des forêts étendues sur les plateaux et coteaux ainsi que des boisements en bordure de rivières [4]. Au départ, ce territoire semblait peu accueillant pour l'Homme : au nord-est, la plaine crayeuse paraissait « pauvre » et peu fertile pour y développer une agriculture. De plus, les vallées inondables ainsi que la présence de nombreux marais pouvaient être la source de maladies. Enfin, les vastes étendues de forêts peuplées d'animaux sauvages (loups par exemple) apparaissaient dangereuses.

Pourtant l'Homme va s'implanter très tôt sur le territoire. Certaines traces en témoignent encore aujourd'hui. C'est par exemple le cas à proximité de Fismes, à Serval où des grottes attestent d'une implantation humaine au Néolithique¹¹. À la période de l'Antiquité, l'Homme va s'établir de manière importante dans les vallées. Ainsi, la vallée de la Vesle abritera le célèbre Durocortorum (ancien nom de Reims), capitale de la Gaule romaine à l'époque et d'autres cités telles qu'Ad Fines Suessionium aussi appelée Ad Fines Remorum, (la limite du territoire des Suessions ou la limite du territoire des Rèmes), aujourd'hui Fismes¹². C'est aussi à cette époque que les premières vignes vont être plantées sur le territoire (Mission Unesco Coteaux, maisons et caves de Champagne, 2012).

Au Moyen Âge, l'importance de la proximité avec l'eau va favoriser le développement des villages le long des rivières. En effet, de nombreuses activités des habitants en dépendaient. À l'époque, les cultures sont localisées sur les terres fertiles des bords de rivières (hortillonnages, culture du chanvre) et de nombreux moulins sont construits sur la Vesle, l'Arde et la Suippe. Certains subsistent encore aujourd'hui (le moulin de Boulton-sur-Suippe) et des châteaux à présent disparus sont bâtis dans les vallées¹³. À cette période, la sélection de cépages plus résistants au climat local va engager une extension des vignobles sur les coteaux de la Montagne de Reims et aux alentours d'Épernay, à proximité des voies navigables ou des routes terrestres. À cette époque, le vin produit est un vin rouge ordinaire. On observe néanmoins les prémices de l'effervescence dans certains fûts avec des fermentations non contrôlées. Au Moyen Âge, les vignobles étaient la propriété des ecclésiastiques. Aussi, des abbayes sont construites en haut des coteaux viticoles (exemple de l'abbaye de Saint-Thierry), induisant des défrichements forestiers (Mission Unesco Coteaux, maisons et caves de Champagne, idem).

Puis vient la période des temps modernes. Au XVII^e, Dom Pérignon réussit à contrôler la fermentation, permettant d'aboutir au vin effervescent : le vin de Champagne, ainsi que la méthode de fabrication traditionnelle champenoise, sont nés. Le succès du vin de Champagne effervescent va provoquer une extension des superficies des vignobles : 49 000 hectares sont dénombrés à cette époque sur l'ensemble du vignoble Champenois (Mission Unesco Coteaux, maisons et caves de Champagne, idem). Jusqu'au XVIII^e siècle, la plaine champenoise sera appelée Champagne pouilleuse. Ce nom serait dû au caractère « pauvre » des sols de cette partie du territoire où seules des landes avec des zones de pâturage ovin appelés « savarts » sont présentes, mais aussi à une plante : la menthe pouliot qui y poussait en abondance. Seuls des boisements forestiers bordant les

¹¹ Source : Office de tourisme de Fismes, qui propose un itinéraire « la route des grottes » aux touristes souhaitant découvrir ce patrimoine.

¹² Source : documents internes au service archéologie de la direction de l'urbanisme et de l'aménagement de la CUGR.

¹³ Source : documents internes à la direction de l'urbanisme et de l'aménagement de la CUGR, rédigés par Olivier Rigaud.

cours d'eau s'ajoutent à ces landes. Ce n'est qu'au début du XIX^e siècle que ce paysage va se transformer : des pins noirs d'Autriche furent plantés lors de la campagne de boisement lancée sous Napoléon III [4].

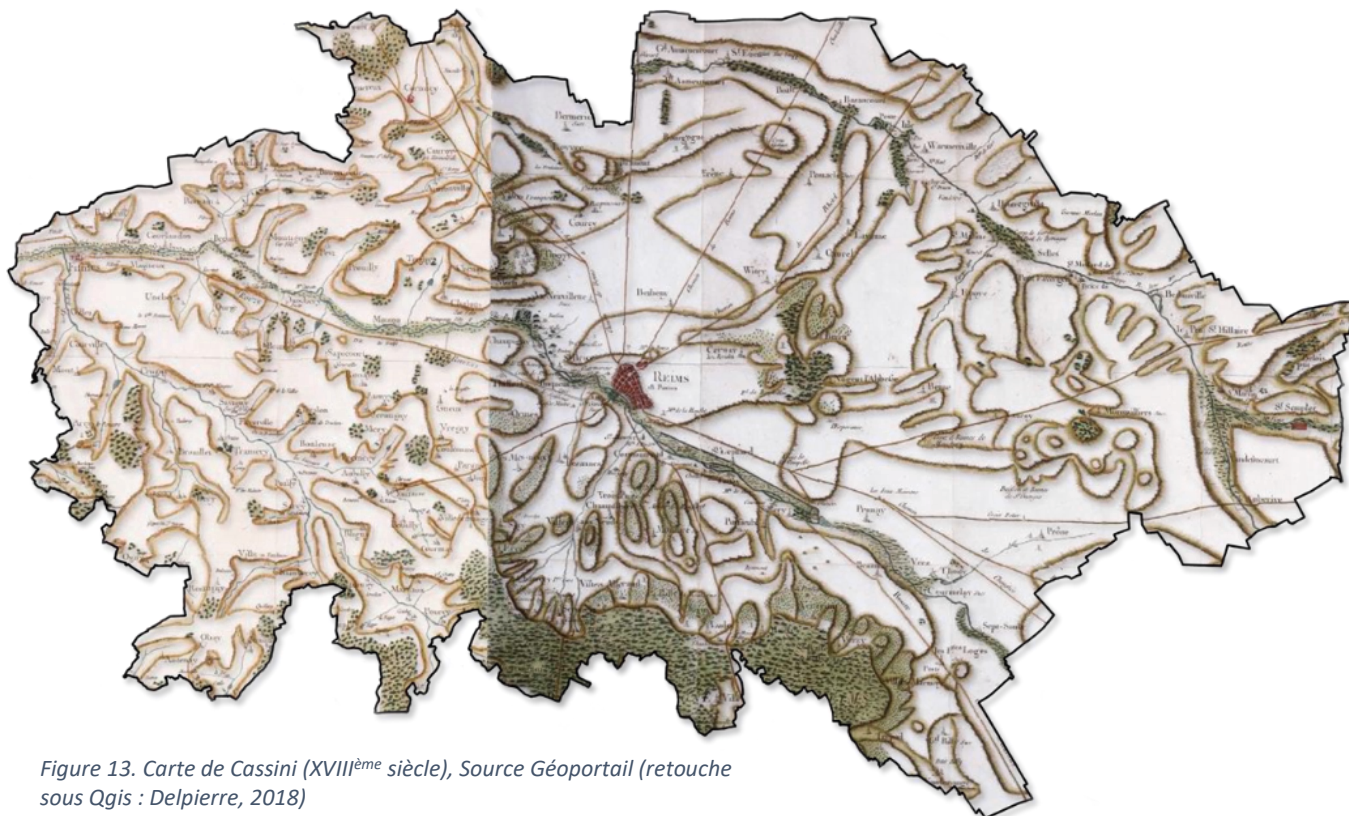


Figure 13. Carte de Cassini (XVIII^{ème} siècle), Source Géoportail (retouche sous Qgis : Delpierre, 2018)

En effet le XVII^e et le XVIII^e siècle sont les prémices de la première révolution industrielle : la croissance démographique, associée aux besoins croissants en énergies fossiles et en bois vont induire des transformations importantes des paysages au XVIII^e et au XIX^e siècle.

Au XIX^e siècle les premières industries se développent, notamment le long des rivières, ce qui provoque une forte pollution de celles-ci. En témoignent encore aujourd'hui d'anciennes cartes postales d'usines le long de la Vesle et du canal à Reims. Existait aussi la teinturerie de Fléchambault, la filature de laine de Saint-Brice-Courcelles le long de la Vesle, la filature de laine Harmel frères à Warmeriville le long de la Suippe. Les usines de bois se sont également développées : cela répond à un besoin de palettes pour transporter les bouteilles produites pour l'activité viticole champenoise locale et aussi au développement des voies de chemins de fer. En effet même si l'on plante à cette époque, on va défricher énormément de forêts anciennes. Pendant cette première ère de développement industriel, le nombre d'ouvriers est conséquent. À partir de 1898, les premiers jardins ouvriers et familiaux vont se développer¹⁴. Cette tradition reste fortement ancrée sur le territoire comme en témoignent les nombreux jardins familiaux encore présents. Cette période est également le siècle de

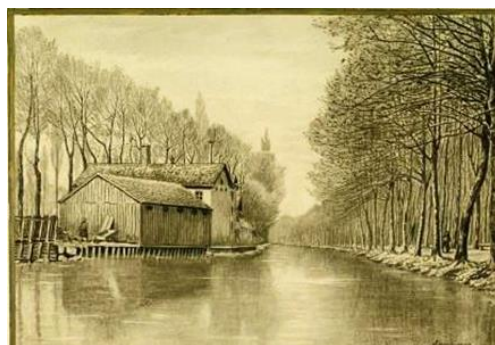


Figure 14. Ancienne vue prise à l'arrière de l'usine de teinturerie de Fléchambault (Source bibliothèque Carnegie, Reims)

¹⁴ Documents internes à la direction de l'urbanisme et de l'aménagement de la CUGR, rédigés par Olivier Rigaud.

l'hygiénisme. Les infrastructures se développent : création de routes, de voies ferrées et de voies navigables. Le canal de la Marne sera construit de 1841 à 1866.

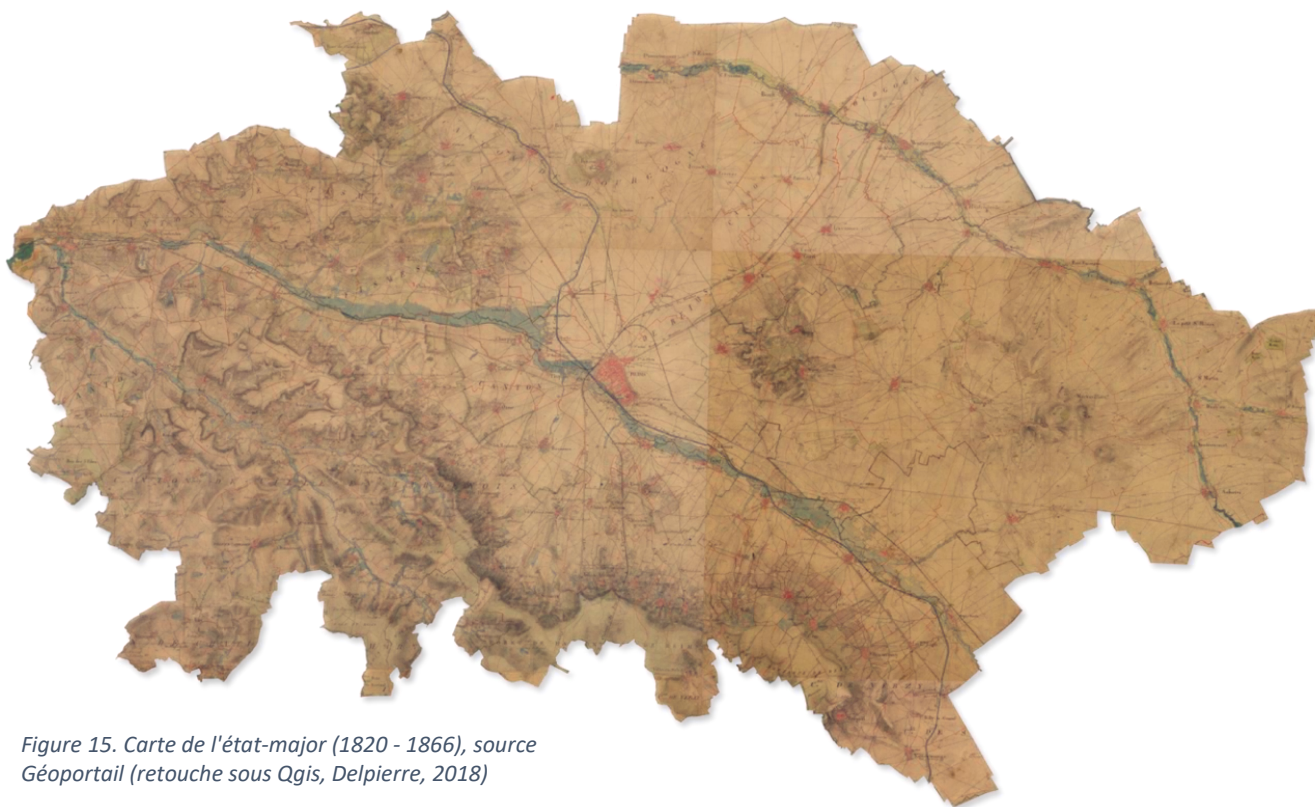


Figure 15. Carte de l'état-major (1820 - 1866), source Géoportail (retouche sous Qgis, Delpierre, 2018)

Le XIX^e siècle connaîtra la plus grande crise viticole européenne, due au Phylloxéra. Les vignobles seront gravement impactés. Le seul moyen trouvé pour les sauver est d'arracher les vignes puis de replanter des portes greffes résistants sur lesquels sont greffés les cépages originels. À la fin du XIX^e siècle, seuls 2 500 hectares sur l'ensemble du vignoble champenois sont en plants greffés, peu en comparaison des 49 000 hectares dénombrés au XVIII^e siècle (Mission Unesco Coteaux, maisons et caves de Champagne, idem).

L'arrivée des guerres ne va pas améliorer la situation des vignes. Les deux guerres mondiales du XX^e siècle vont impacter fortement l'ensemble du territoire : villes et villages détruits, vignes sillonnées de tranchées et criblées d'obus. Ces guerres vont laisser des traces et marquer les paysages.

Aujourd'hui, il en résulte un patrimoine de mémoire important sur le territoire. C'est le cas des cimetières militaires, des impacts laissés par les obus à certains endroits (par exemple en forêt de Verzy), de lignes de tranchées encore observables sur le relief territorial par analyse radar, mais aussi de communes entièrement reconstruites. Citons l'exemple de Cormicy, labellisée petite cité de caractère fin 2016. D'autres communes furent entièrement détruites puis rattachées aux communes voisines (Moronvilliers devint Pontfaverger-Moronvilliers ou encore Nauroy devint Beine-Nauroy).



Figure 16. (1) Cimetière militaire de Cormicy (©Delpierre, 2017)
(2) Ancienne carte postale de Cormicy, (source pôle territorial du Nord-Champenois)

Suite aux guerres, un second essor démographique et industriel va accélérer la transformation des paysages. De nouvelles techniques agricoles se développent à l'après-guerre : mécanisation des outils, nouvelles machines agricoles, apparition de nouveaux produits et engrais chimiques. La plaine champenoise va être le siège d'un important développement agricole qui va métamorphoser le paysage. La période de remembrement intensif entre 1960 et 1980 modifiera une seconde fois ce paysage, avec de nouvelles structururations et des tailles de parcelles qui augmentent considérablement (Dorel et Duménil, 1983).

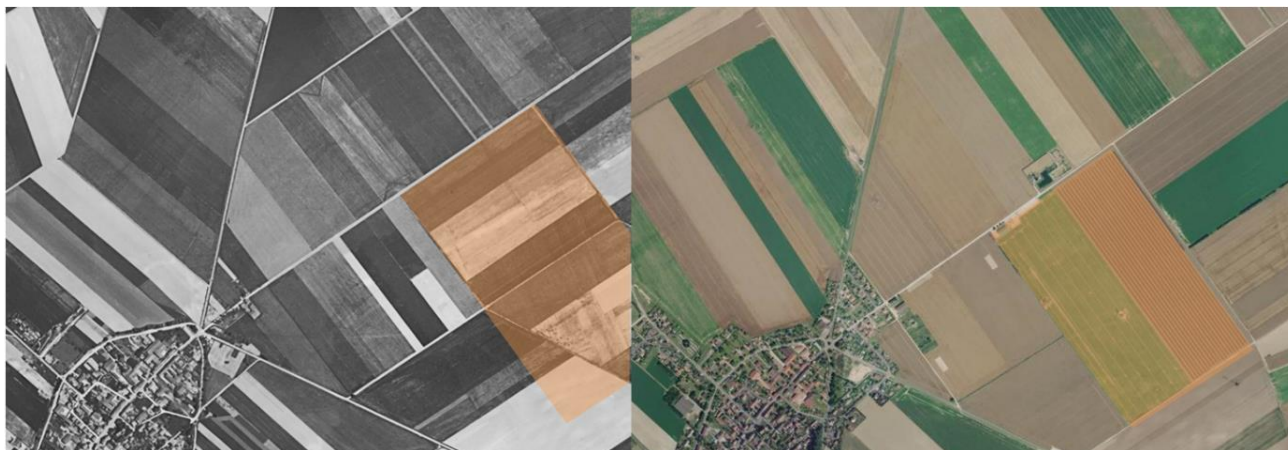


Figure 17. Comparaison de la superficie et de l'organisation des parcelles agricoles autour de la commune de Beine-Nauroy entre 1957 et 2017, source Géoportail, (retouche : Delpierre, 2017)

L'après-guerre est aussi une période de croissance urbaine et les villes vont s'étaler principalement sur des espaces agricoles et naturels.



Figure 18. Analyse de l'extension urbaine sur l'espace rural entre 1950-1965 et 2017, source Géoportail (retouche : Delpierre, 2017)

Ces faits historiques contribuent à forger une identité collective car ils sont communs à l'ensemble du territoire. Les activités humaines, en interactions avec les composantes naturelles, ont contribué à façonner les paysages actuels. Ceux-ci possèdent des milieux riches et diversifiés que nous allons détailler.

B. Un regard porté sur le territoire actuel : des paysages et des milieux diversifiés

Quatre grandes entités peuvent être perçues sur le territoire :

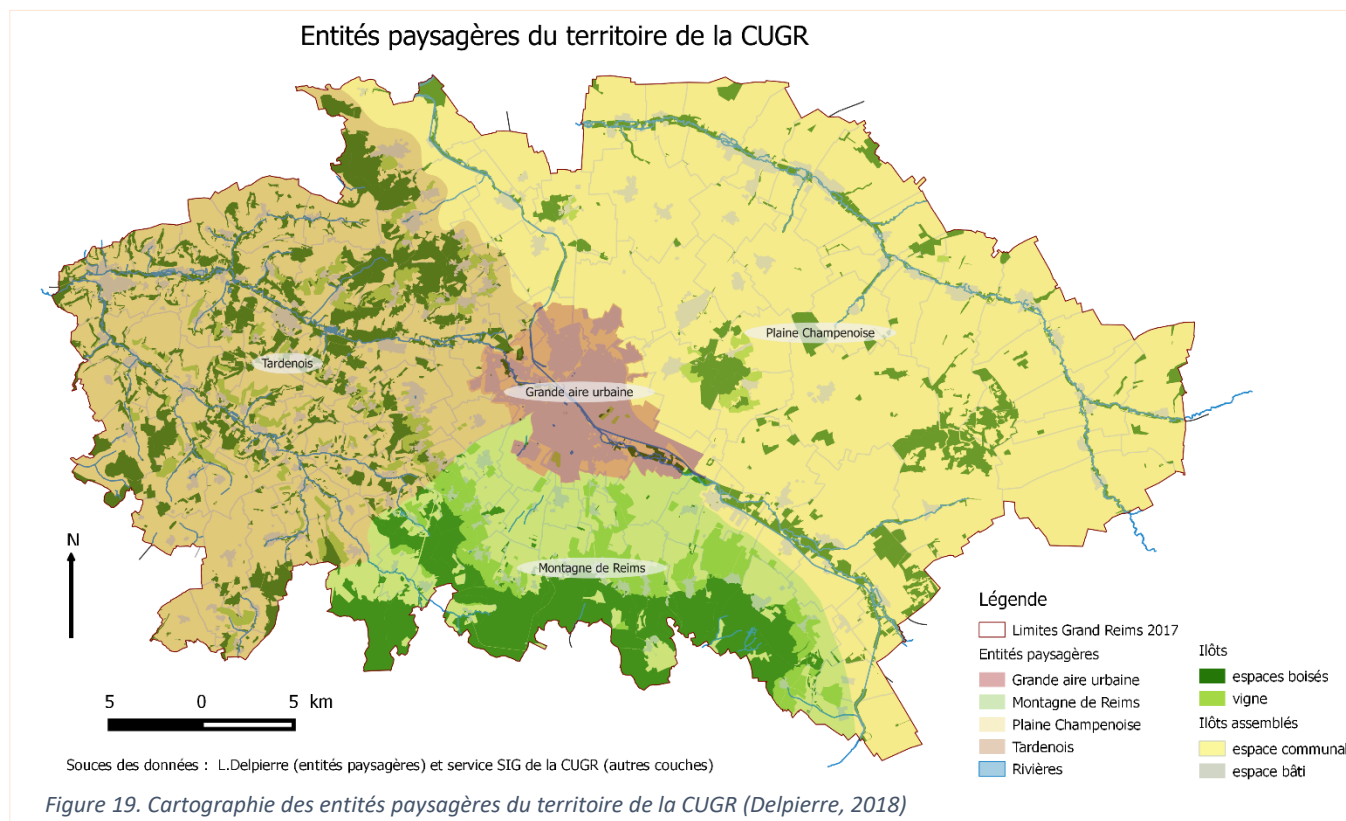


Figure 20. Vastes parcelles agricoles, Prosnes (©Delpierre, 2017)

LA CHAMPAGNE CRAYEUSE AU NORD-EST

La plaine champenoise est constituée d'une vaste étendue de grandes parcelles agricoles et ponctuée de rivières (la Suippe et la Vesle) bordées de boisements et de communes. Les autres zones de boisements sur cet espace sont le camp militaire de Moronvilliers et la butte de Berru. Cette dernière comporte des vignes sur ses coteaux et est un des seuls éléments de relief sur la plaine. Les autres éléments se détachant sont issus de l'activité humaine : des bâtiments agricoles et des usines l'activité agro-industrielle, puis plus récemment des éoliennes notamment à l'est du territoire (par exemple sur les communes de Bétheniville et Saint-Hilaire-lepetit).



Figure 21. Village-de-Chigny les roses (©Stritt)

LA PARTIE AU SUD DE REIMS JUSQU'À LA MONTAGNE DE REIMS

Le paysage y est comme « étagé », très horizontal avec la plaine agricole, puis les coteaux viticoles et le plateau forestier sur les hauteurs. Les coteaux (notamment la ligne du haut de coteaux en limite du plateau forestier) abritent de nombreuses communes viticoles (Verzy, Verzenay, Rilly-la-Montagne, etc.).



Figure 22. Les villages de Pévy et Prouilly (@Stritt)

AU SUD-OUEST : LE TARDENOIS

Cette partie du territoire repose sur la cuesta d'Île de France et ses coteaux. Son relief y est beaucoup plus vallonné. Des cultures se trouvent sur les plateaux, les coteaux sont utilisés selon leur orientation pour implanter des vignobles ou présentent des zones de boisements et les villages sont nichés principalement dans les vallées, parfois en bordure de l'Ardre (Cf. Figure 23).

Elles accueillent également des zones de cultures et des zones de boisements ; on trouve en bordure de cours d'eau des peupleraies. Cette partie du territoire est davantage maillée que les entités précédentes. Les communes sont à la fois viticoles et agricoles, elles ne sont pas nécessairement spécialisées dans une activité.



Figure 23. Vue aérienne de l'agglomération Rémoise (@Direction de l'urbanisme, CUGR)

LES GRANDS PÔLES URBAINS

L'agglomération rémoise représente la plus grande aire urbaine, mais l'on peut également citer Fismes, ainsi que Bazancourt (Cf. Figure 24).

En termes de milieux, on distingue les milieux suivants :

LES MILIEUX URBAINS

Ces milieux sont constitués des grands pôles urbains cités précédemment, puis de l'ensemble des communes rurales et viticoles. Une des caractéristiques majeures de ces milieux est le contraste :

- entre les grandes aires urbaines et les petites communes rurales et viticoles ;
- entre les communes du Sud-Ouest et celles du Nord-Est concernant le bâti, selon les matériaux utilisés et la date de construction. Des ressemblances existent entre les communes viticoles de la Montagne de Reims et les communes du Tardenois. Le bâti y paraît plus ancien, avec des typologies et matériaux similaires. Dans le Tardenois notamment, on observe la présence d'anciens lavoirs et d'églises romanes. En revanche la plaine champenoise présente un bâti paraissant plus récent et de typologie différente. Ces communes situées au nord-est ont en effet été davantage impactées par les guerres mondiales, certaines ayant été rasées avant d'être entièrement reconstruites.
- au sein même des communes, entre du bâti ancien côtoyant de nouveaux lotissements. C'est notamment le cas dans les communes agricoles, moins « protégées » par la pression foncière que les communes viticoles.



Figure 24. (1) Vue aérienne de Reims (@CUGR, 2017), (2) Villers-Marmery et (3) Vaudesincourt (@Delpierre, 2017)

LES MILIEUX HUMIDES

Ces milieux sont constitués des trois rivières principales du territoire (la Suippe, la Vesle et l'Ardre), du canal de la Marne, ainsi que des marais et plans d'eau. Les cours d'eau libres présentant parfois d'anciens ouvrages se différencient du canal de la Marne, beaucoup plus linéaire.



Figure 25. (1) Saint-Souplet-sur-Py, (2) Courcy, (3) Ville-en-Tardenois (©Delpierre, 2017) et (4) Marais du Trou du Leu (©Delavallade)

LES MILIEUX FORESTIERS

Le massif forestier le plus imposant est situé sur le plateau de la Montagne de Reims. Il comprend notamment la plus grande réserve mondiale de faux à Verzy. Puis les buttes témoins, ainsi que le camp militaire de Moronvilliers constituent les seconds espaces les plus boisés. On trouve également des boisements le long des rivières (des peupleraies bordent notamment les cours d'eau), puis sur l'ensemble du Tardenois, répartis de manière morcelée.



Figure 26. (1) Peupleraie à Marfaux, (2) Faux de Verzy, (3) Jonquery, (4) Jonchery-sur-Vesle (©Delpierre, 2017)

LES MILIEUX VITICOLES

Les vignobles sont installés sur les coteaux. La plus grande continuité viticole se situe sur les coteaux de la Montagne de Reims. On en retrouve également sur les buttes témoins et de manière davantage morcelée sur l'ensemble du Tardenois.



Figure 27. (1) Hunchair, (2) Chamery, (3) Savigny-sur-Ardres (©Delpierre, 2017)

LES MILIEUX AGRICOLES

Les grandes parcelles agricoles de la plaine champenoise viennent contraster avec les parcelles en mosaïque du Tardenois. Globalement on retrouve le même type de cultures sur l'ensemble du territoire : majoritairement des céréales, des betteraves (liées à l'agro-industrie de la plaine champenoise), de la luzerne, du maïs. On constate la faible présence de maraîchage et de pâturage.



Figure 28. (1) Pomacle-Bazancourt (©Medart, 2018) et (2) Saint-Hilaire-le-petit, (3) Lavannes (©Delpierre, 2017)

Finalement, le territoire s'est développé de manière conséquente par le biais du végétal. Le territoire dit « pauvre » de la Champagne pouilleuse, est devenue aujourd'hui ce que l'on appelle « le grenier » de la France, avec une production nationale de céréales, de chanvre, de luzerne, de betteraves sucrières. Le vin de Champagne est internationalement connu et réputé à travers le monde. Ainsi le potentiel du territoire rémois lié au végétal est important et à valoriser. Notre espace présente des entités différentes, avec chacune leurs atouts et leurs spécificités, mais celles-ci ont en commun une histoire et des enjeux (de par la présence de milieux similaires sur leurs territoires).

C. Des actions portées par de multiples acteurs

Ces milieux et ces paysages sont gérés par une multitude d'acteurs œuvrant sur l'ensemble du territoire. Cette partie de l'état des lieux visait à présenter de manière non exhaustive des exemples d'initiatives passées, en cours, ou futures, effectuées par les acteurs et leurs structures. Pour ce faire les actions étaient réparties selon quatre thématiques, similaires à celles des ateliers organisés lors des soirées-débat. Dans ce mémoire, cette partie de l'état des lieux a été considérablement synthétisée sous forme de nuages de phrases d'actions, une version plus détaillée est disponible en annexe (Cf. Annexe VII).

Restauration des berges et des ripisylves des cours d'eau

Renforcement de la protection des captages d'eau en activité

(A) EAU ET MILIEUX HUMIDES

Sensibilisation aux espèces exotiques envahissantes et à l'utilisation des produits phytosanitaires

Préservation de la qualité des eaux de surface et souterraines

Réhabilitation des milieux humides



Qualification de quartiers par le biais des voies de déplacements doux ou de tramway

Développement de l'apiculture urbaine

Obtention de prix Capitales Françaises de la Biodiversité

(B) NATURE EN VILLE

Création de Bâtiments à Energie POSitive (BEPOS)

Mise en place de la gestion différenciée et du zéro phyto

Augmentation du patrimoine vert urbain

Intégration des extensions urbaines au niveau des lisières ville-campagne

Amélioration du cadre de vie des habitants

Création de refuges pour la faune et la flore

Engagement par le biais de la Charte Commune Nature



Figure 29. (A) (B) (C) (D) Nuages de phrases d'actions citant des exemples d'initiatives menées par les acteurs du territoire par thématiques (Delpierre, 2018) et photos illustrant celles-ci : (1) Animation du SIABAVE lors de la semaine européenne du développement durable (@Moreau, 2017), (2) Parc de la Roselière à Bezannes, Primé Capitale Française de la Biodiversité (@Delavallade), (3) Nouveau circuit touristique : la "Ligne des bulles" (@PNRMR), (4) Parcours découverte de Berru : des aménagements en faveur de la biodiversité réintroduits en milieu agricole (@Delpierre, 2017)

Cet état des lieux témoigne de la du grand nombre d'acteurs menant déjà de nombreuses actions répondant aux enjeux actuels et futurs. L'objectif du projet de patrimoine naturel et paysager est par conséquent aujourd'hui de réfléchir et de travailler ensemble, afin de démultiplier les impacts positifs des actions existantes et ainsi répondre aux grands défis de demain.

Chapitre 3. La mobilisation collective des différents acteurs : « Construisons ensemble le paysage du Grand Reims »

Le projet a été présenté par les élus au sein des conférences des 8 pôles territoriaux de septembre 2017 à janvier 2018. Celles-ci se composaient principalement des élus municipaux et les élus référents des pôles (Cf. Annexe V). L'objectif était d'avoir un premier contact avec ceux-ci, d'annoncer la date de la première soirée-débat, et d'effectuer un rappel au sujet de l'atlas photographique des paysages en cours.

A. Les soirées débats

Le but de ces soirées est de réunir un grand nombre d'acteurs du territoire autour des sujets du patrimoine naturel et du paysage. Ceci afin de les faire se rencontrer, d'échanger, et de travailler ensemble sous forme d'ateliers à un projet partagé sur ces thématiques. Le listing d'invitation comportait l'ensemble des acteurs du territoire dont les élus (cf. tableau d'acteurs associés à la

démarche du Chapitre 1 de la Partie II). Les habitants ayant participé à l'atlas photographique des paysages étaient invités à ces rassemblements. En plus de la communication effectuée lors des conférences territoriales, des cartons d'invitations ont été envoyés aux acteurs. Ceux-ci avaient la possibilité de choisir leur thématique de table ronde. Il en existait quatre : eaux et milieux humides, nature en ville, paysage, et économie du végétal.

Méthodologie des soirées-débats

Le déroulé et la méthodologie sont approximativement les mêmes pour chaque soirée. Chacune fait l'objet d'une introduction et d'une conclusion par nos élus référents. Une présentation est effectuée par les services de la direction du développement durable : rappels des fondements et objectifs de la démarche, bilan des précédents rassemblements, et déroulé des ateliers.

Ceux-ci se déroulent sous forme de tables-rondes, réparties selon les 4 thématiques citées précédemment. Il y a un animateur par thématique, spécialiste de celle-ci. Celui-ci est contacté par nos soins. Chaque table désigne un secrétaire et un rapporteur. Les acteurs disposent de cartes du territoire du Grand Reims, de post-its et de tableaux pour noter leurs idées. Après un certain temps de travail en groupe, il y a une restitution collective.

Un travail de synthèse est effectué à la suite de chacune de ces soirées et présenté lors de la rencontre suivante sous forme d'un livret distribué en début de séance. Elles ont également vocation à être diffusées plus largement par le biais de documents officiels du Grand Reims (à l'exemple du livret « Construisons ensemble le paysage du Grand Reims »).

La première soirée-débat s'est déroulée le 05 décembre 2017, avec plusieurs objectifs. En premier lieu, expliquer la démarche et de présenter l'état des lieux réalisé en interne, support pour engager le débat pour les ateliers à suivre. En second lieu compléter l'état des lieux pour aboutir à un diagnostic partagé en mars 2018, et dégager les grands enjeux du territoire.



Figure 30. Photo de la soirée-débat du 05 décembre 2017 (©Delpierre, 2017)

Pour cette première rencontre, 31 acteurs se sont déplacés. Parmi ceux-ci 12 élus et 19 acteurs du milieu socio-économique. La synthèse des ateliers de travail a permis de choisir 3 enjeux majeurs identifiés par l'ensemble des acteurs :

- Informer, sensibiliser, accompagner les acteurs du territoire dans leur démarche vis-à-vis du patrimoine naturel
- Préserver, protéger l'existant sur le territoire du Grand Reims
- Conforter, créer de nouveaux espaces de nature et créer du lien entre espaces de nature de proximité et armature paysagère du territoire

Une analyse plus fine des enjeux pour chacune des quatre thématiques a également été réalisée (cf. Annexe VIII).

La seconde soirée-débat s'est déroulée le 29 mars 2018, avec l'objectif de réfléchir aux grandes orientations par thématique selon les 3 enjeux majeurs retenus à l'issue de la précédente soirée-

débat. Lors de cette deuxième assemblée, 39 personnes étaient présentes, 20 élus et 19 acteurs du milieu socio-économique.



Figure 31. Photos de la soirée-débat du 29 mars 2018 (©Beudot)

Les grandes orientations dégagées concernent les thématiques suivantes :

- L'éducation à l'environnement (toucher l'ensemble de la population, sensibiliser les plus jeunes par le biais du cadre périscolaire, impliquer les citoyens, etc.)
- Le lien entre déplacements doux et patrimoine naturel dans le cadre de la mise en scène du territoire et de la mise en réseau des espaces
- La question de l'image positive du territoire (gestion des interfaces villes-campagnes et des sites agro-industriels, amélioration de la qualité paysagère)
- L'utilisation du patrimoine naturel comme socle d'un développement touristique (valorisation du patrimoine naturel et paysager par l'obtention de labels)
- Une plus grande utilisation des documents de planification existants (SCoT, SDAGE, PLU, etc.)

L'issue de la soirée-débat a mis en avant deux axes à retenir : l'importance de raisonner globalement et de décliner localement¹⁵, tout en travaillant ensemble, en partenariat avec les différents acteurs concernés, ainsi que l'existence de différents niveaux dans les actions à mettre en place. Ces grandes orientations sont présentées ici de manière très synthétique, une version plus développée existe (Cf. Annexe IX).

Le troisième rassemblement a eu lieu le 04 juin 2018. Les acteurs ont réfléchi aux solutions pour mobiliser le plus grand nombre autour des thématiques citées auparavant. Les questions posées étaient les suivantes : Comment impliquer l'ensemble des acteurs du territoire ? Comment partager nos réflexions et obtenir l'adhésion de chacun pour améliorer le cadre de vie des habitants et l'attractivité du territoire ? Ce rassemblement faisait partie des événements organisés par la direction du développement durable dans le cadre de la semaine européenne du développement durable de 2018. Cette soirée-débat a réuni 35 personnes, 16 élus et 19 acteurs du milieu socio-économique.



Figure 32. Photo de la soirée-débat du 04 juin (Rodiez, 2018)

Des solutions selon trois axes ont été proposées :

- Construire et mobiliser un réseau d'acteurs (la création de répertoires, d'annuaires, de réseau de vigilance, ou encore la création de structures faisant le relais ont notamment été évoquées).

¹⁵ « Penser global, agir local », René Dubos, agronome, biologiste et écologue, au premier sommet de l'environnement, 1972

- Mutualiser et favoriser le retour d'expérience (la mise en place de plateforme d'échanges, de portails internet et de forums, l'élaboration d'une rubrique au sein du Grand Reims Magazine, ou l'organisation de rencontres furent abordées).
- Partager et investir autour d'une culture commune (poursuivre la sensibilisation, valoriser les initiatives existantes, réaliser des fiches pratiques, etc. furent autant de propositions émises).

Encore une fois, ces éléments sont synthétisés pour ce mémoire. Il existe une synthèse plus détaillée mais n'ayant pas encore été diffusée aux participants des soirées-débats, il n'est donc pas possible de la joindre en annexe.

La quatrième soirée-débat est prévue le 11 octobre 2018. Celle-ci aura pour objet d'entamer la réflexion concernant l'élaboration commune d'une charte associée au patrimoine naturel et paysager. Celle-ci serait à destination des communes et des acteurs professionnels se trouvant sur le territoire de la CUGR.

Les clichés des habitants reçus dans le cadre de l'atlas photographique des paysages ont été diffusés pendant chaque soirées-débats.

B. L'atlas et l'exposition photographique des paysages

L'atlas photographique des paysages

L'enjeu était de constituer une base de photos conséquente des paysages du Grand Reims. Ceci dans le cadre de l'identification du patrimoine naturel et paysager existant sur le territoire afin d'améliorer notre connaissance de celui-ci. L'atlas photographique a fait l'objet d'un travail interne à la direction du développement durable. Mais l'objectif majeur était d'associer les habitants de la Communauté Urbaine à la démarche de patrimoine naturel et paysager en leur proposant de partager leur connaissance du territoire.

L'ouverture de l'atlas photographique des paysages du Grand Reims aux habitants a lancé politiquement le projet de patrimoine naturel et paysager en juin 2017, lors de la conférence de presse de la semaine Européenne du développement durable. Les habitants ont eu une année complète pour partager leurs photos du territoire.

Méthodologie de l'atlas photographique

Pour cela il leur était proposé de photographier leurs paysages du quotidien afin de les valoriser. Il leur suffisait de poster leur(s) photo(s) sur le site internet du Grand Reims en la(les) classant(s) dans une des 5 catégories de paysages : urbains, agricoles, viticoles, forestiers, rivières et plans d'eau. L'atlas photographique est resté ouvert aux habitants pendant une année afin de couvrir les 4 saisons. Toutes les photos sont prises en compte au même niveau, car tout paysage du quotidien est important, il n'y a pas de concours. Les habitants ayant participé ont été inclus au listing d'invitation des soirées-débats. La communication choisie était la suivante : une conférence de presse des élus à l'occasion du lancement de la semaine européenne du développement durable, la distribution d'affiches (Cf. annexe X) dans toutes les communes du Grand Reims, de la publicité sur les réseaux sociaux et sur le site internet du Grand Reims, l'envoi d'un courrier aux écoles primaires avec une note des élus les invitant à participer au projet. Nous classions les photos par mois, au fur et à mesure de leur réception.

Les nombreuses photos reçues par les habitants associées aux clichés réalisés en interne constituent aujourd'hui un atlas composé de 2094 clichés. Ces photos sont destinées à être réutilisées dans des documents officiels du Grand Reims, ou lors de manifestations associées. Mais le but n'était pas de conserver ces photos en interne mais au contraire de les partager.

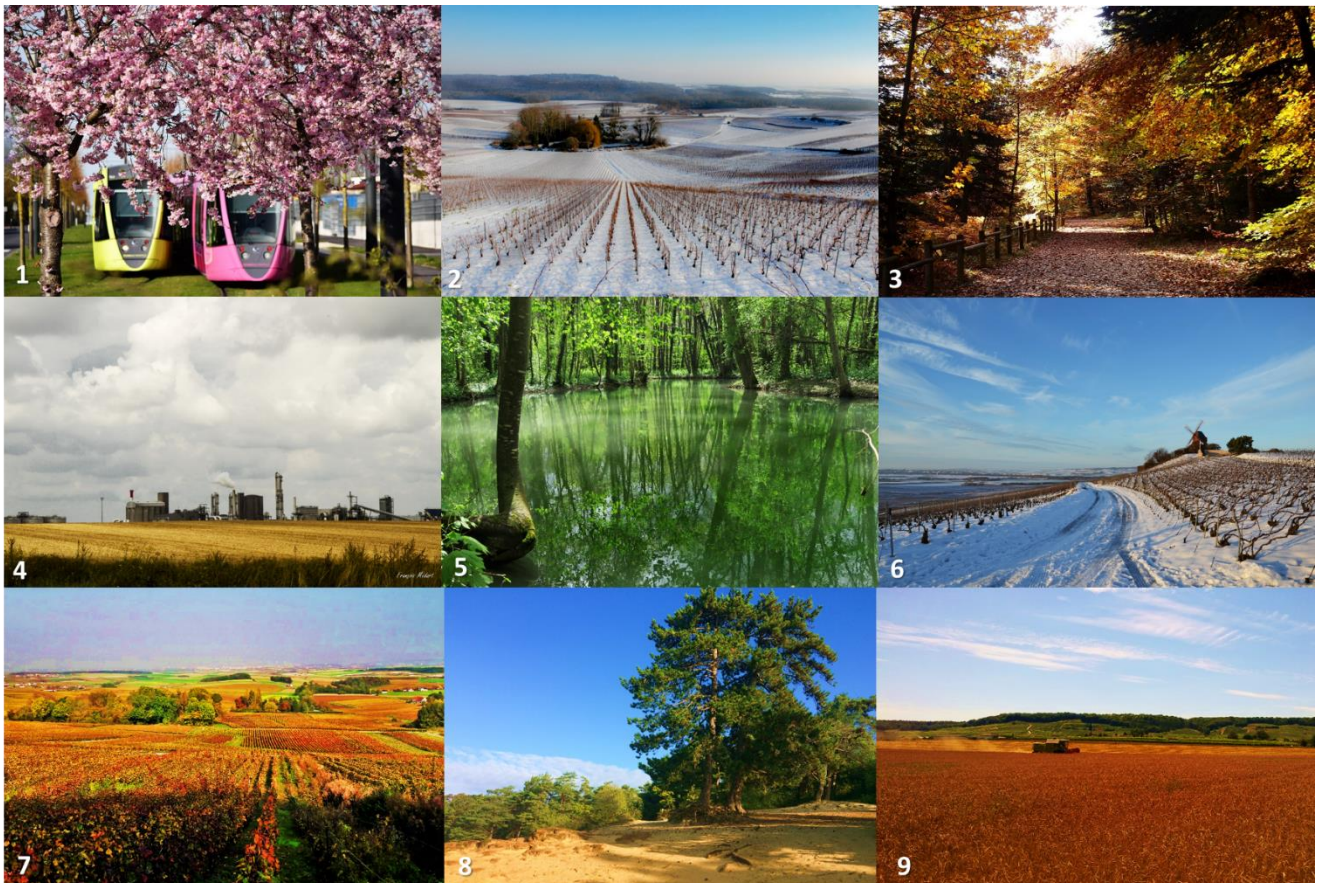


Figure 33. Echantillon de clichés d'habitants ayant participé à l'atlas photographique de juin 2017 à juin 2018: (1) ©Bonin, (2) ©Maslag, (3) ©Lallement, (4) ©Médart, (5) ©Jouffroy, (6) ©Diehl, (7) ©Enault, (8) ©Moreau, (9) ©Perseval

L'exposition photographique des paysages

Une exposition a été créée à l'issue de la clôture de l'atlas photographiques des paysages du Grand Reims en juin 2018. L'objectif de cette exposition est de communiquer et de sensibiliser sur la richesse et la diversité du patrimoine naturel et paysager du Grand Reims tout en valorisant la participation des habitants dans ce projet.

Méthodologie de l'exposition photographique

Les photos ont été sélectionnées avec l'aide d'un photographe professionnel Rémois selon plusieurs critères : couvrir et représenter équitablement l'ensemble des pôles territoriaux et des catégories de paysages, couvrir les quatre saisons, diversifier les auteurs, et choisir des clichés d'une qualité technique suffisante permettant un agrandissement pour l'exposition. Cette dernière se décline aujourd'hui en deux versions. La première a été inaugurée par notre élu référent et exposée dans le marché couvert du Boulingrin à l'occasion de la Semaine Européenne du développement durable. Elle comporte 10 clichés imprimés sur des bâches de 1m x 1,60m. La seconde sera exposée au sein des pôles territoriaux dans un souci d'accès à l'ensemble des habitants du territoire. La CUGR met à disposition de chacun des pôles un jeu de l'exposition et celui-ci tournera au sein des structures du pôle paraissant les plus appropriées (espaces culturels, bibliothèques, offices du tourisme, écoles, mairies, etc.). Cette version est composée de 35 clichés ainsi que d'un éditorial de la présidente et du conseiller communautaire portant le projet (Cf. Annexe XI). Elle comporte différents formats (5 A2, 10 A3, et 20 A4). Les périodes et lieux d'exposition seront communiqués aux habitants par le biais du Grand Reims Magazine.

La deuxième version de l'exposition tournera au sein de diverses structures choisies par les pôles territoriaux à partir de septembre 2018. Nous n'avons pas encore tous les lieux et les périodes d'expositions. Ceux-ci se préciseront au fil de l'année 2018 et s'étaleront jusqu'en 2019, voire peut-être 2020 pour certains espaces culturels ou touristiques très prisés pour la mise en place d'expositions (à l'image du Phare de Verzenay, ou encore de la bibliothèque Falala de Reims).

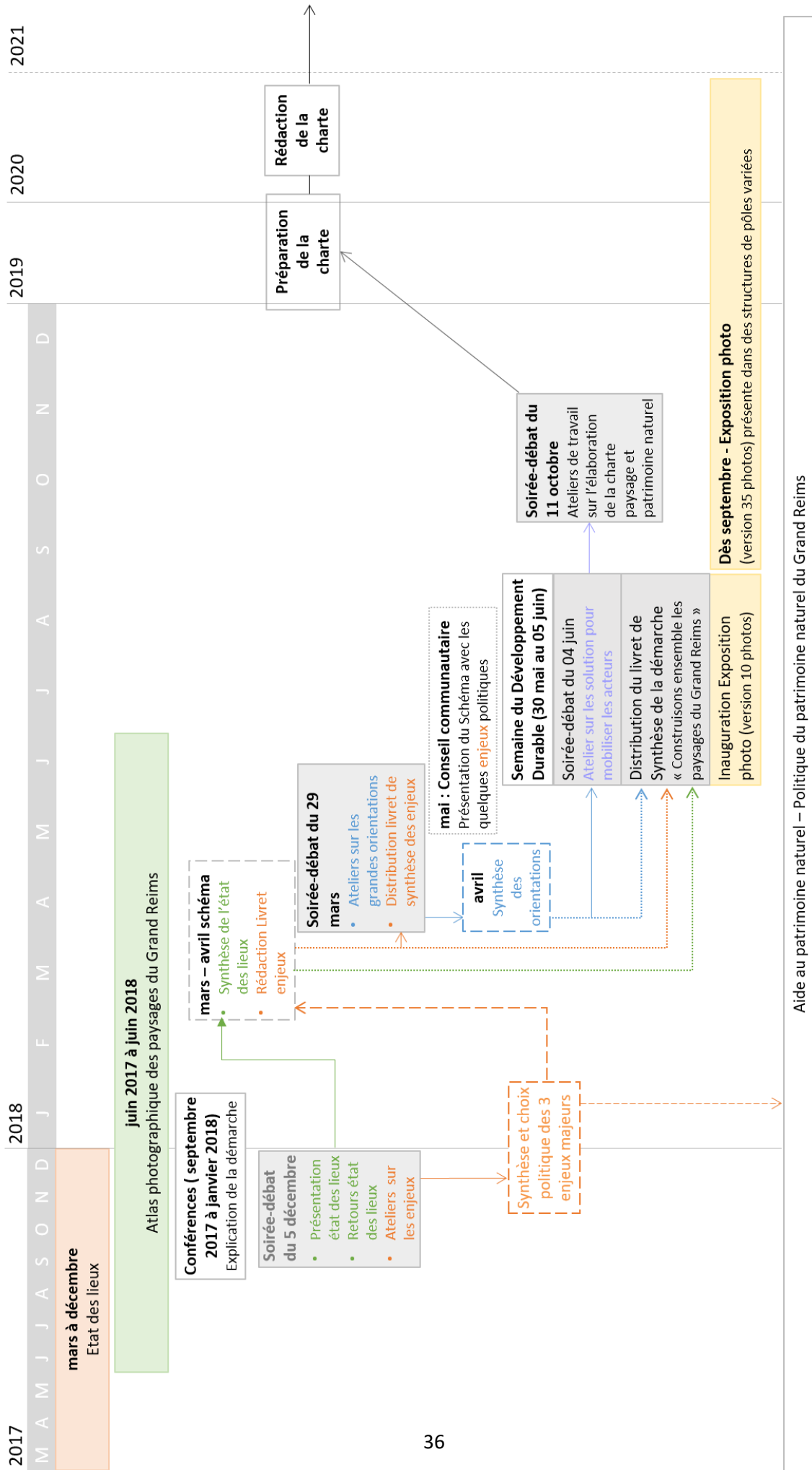


Figure 34. Calendrier récapitulatif du projet de patrimoine naturel et paysager de la CUGR (Delpierre, 2018)

Chapitre 4. Un projet vecteur d'identité territoriale

A. Des représentations au service d'un sentiment d'appartenance collectif et individuel au territoire

L'état des lieux témoigne d'un territoire vécu, à plusieurs « échelles ». Il fait appel à la **mémoire collective** des habitants en faisant le lien entre activités humaines et évolution des paysages sur le territoire du Grand Reims, tout en respectant l'histoire et les spécificités culturelles (spécificités géographiques, savoir-faire) propres à chaque « micro-territoire » le composant. Cette diversité territoriale est en effet un constituant important de l'identité du territoire de la CUGR. Les habitants s'identifient à leur localité. Cela se retrouve encore aujourd'hui dans les toponymes ou noms de bâtiments créés récemment. Par exemple le nouveau centre culturel « La filature »¹⁶, inauguré en 2012 à Bazancourt (commune au Nord-Est du territoire et implantée le long de la Suippe). Celui-ci est issu de la réhabilitation du site des anciennes usines de tissage Lelarge, implantées au-dessus de la Suippe. A Trépail, sur les coteaux viticoles du sud-est du territoire, un espace multiservices est appelé « Pré en Bulles » en référence au champagne (musée, hébergement, séminaires, réceptions), et accueille divers public au cœur du vignoble.

Aujourd'hui ces spécificités territoriales forment un tout au sein de l'intercommunalité. Plutôt que de diviser, elles pourraient être un socle robuste d'unicité pour ce nouveau territoire administratif. La diversité du Grand Reims, deviendrait ainsi une richesse et une des représentations possibles pouvant être mise en avant pour amener à construire un sentiment d'appartenance commun, une forme de fierté, et d'identification au territoire de la CUGR. Ceci à l'image de la France dont une représentation commune, à la fois à l'intérieur du territoire national mais aussi à l'extérieur de celui-ci, est celle « d'un paysage national résultant de l'assemblage de paysages et de territoires régionaux très différents » (Di Méo, 2008).

Cet état des lieux tente de transmettre ces notions, tout comme l'exposition photographique. Celle-ci diffuse une sélection de représentations paysagères émanant des habitants qui ont participé. Cela permet d'émettre des représentations correspondant à la réalité des habitants du territoire. Chacun devrait pouvoir reconnaître un cliché pris à proximité de chez lui, ou du lieu où il travaille, etc. et s'y identifier. L'ensemble du territoire et des milieux naturels sont représentés : l'exposition vise à valoriser chacune des entités du territoire.

L'état des lieux valorise aussi ces entités, tout en montrant qu'elles partagent aussi une histoire commune liée aux guerres par exemple, et des milieux biologiques similaires à gérer, etc. Lors des présentations réalisées auprès de publics différents (élus, professionnels, habitants), les retours étaient vraiment positifs. Il était visible que les habitants se reconnaissaient dans celui-ci, peu importe l'endroit où ils vivaient. D'ailleurs la dimension culturelle, valorisée par l'état des lieux, correspond aux attentes des habitants ayant participé au questionnaire présenté dans la partie I. On retrouvait dans les retours cette volonté de s'appuyer sur des éléments historiques et patrimoniaux (dont notamment le paysage) pour construire l'identité territoriale de la CUGR.

Toujours dans ce même questionnaire, à la question « quels sont les paysages contribuant à l'identité du territoire ? », les coteaux viticoles ont obtenu le plus haut pourcentage (70,3%), puis vient le massif forestier de la Montagne de Reims (53, 1%), la plaine agricole champenoise (50%), et les petits villages au bâti ancien (46,09%). Les grandes aires urbaines, les bords de rivières et le canal de la Marne se situent autour de 20%. Le Tardenois constitue le pourcentage le plus faible (7%).

¹⁶ Cf. Site internet de la Mairie de Bazancourt et pdf du projet d'aménagement des usines Lelarge disponible ici : <http://www.bazancourt51.fr/rubrique2-100.html>

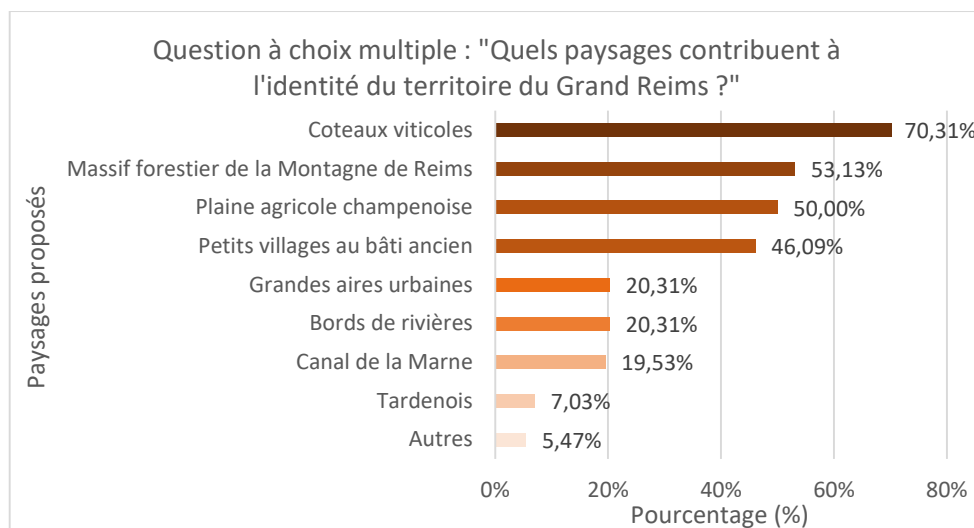


Figure 35. Graphique présentant les paysages contribuant à l'identité du territoire de la CUGR pour les participants au questionnaire (Delpierre, 2018)

On constate que les paysages arrivant en tête sont des paysages emblématiques, patrimoniaux. Ce sont les paysages les plus connus du territoire et ils ont une dimension économique attestée. Par exemple la plaine agricole est réputée pour sa production de céréales et de betteraves à l'échelle nationale, et elle exporte internationalement. Pour le reste des réponses, on retrouve des paysages sur lesquels communique déjà la CUGR. Nous parlons en première partie de l'Office du Tourisme du Grand Reims : celui-ci véhicule beaucoup d'images et de représentations illustrant les coteaux viticoles et le champagne, le massif de la Montagne de Reims et sa réserve mondiale de Faux à Verzy (hêtres tortillard suite à une mutation génétique) et les petits villages viticoles au bâti ancien présents sur ces coteaux. Ces représentations paysagères sont support de promotion touristique et de marketing territorial.

A l'inverse les paysages moins connus, dont notamment le Tardenois, sur lesquels la CUGR commence seulement à communiquer davantage, ne sont pas considérés dans ces retours comme pouvant contribuer à l'identité du territoire. Les grandes aires urbaines, le canal de la Marne, ou les bords de rivières pouvant être considérés comme des paysages du quotidien, proches de l'espace de vie, ou l'on travaille, ou l'on va se promener le weekend, ou courir le soir, sont moins mis en avant par les personnes ayant répondu.

L'attachement d'un individu à son territoire local, aux spécificités de celui-ci, transparait peu dans ces résultats. L'image et les représentations des paysages du territoire diffusées par la communauté urbaine ou d'autres organismes privés (agro-industrie, grandes maisons de champagne) influent probablement sur la représentation que chacun peut avoir du territoire, et donc sur son sentiment d'appartenance à celui-ci. On retrouve ici, comme dans l'exposition photographique et l'état des lieux, des interactions importantes entre représentations paysagères présentées, identité collective et identité individuelle dont nous parlons dans le premier chapitre. Il est difficile de l'affirmer avec ce seul questionnaire et une représentativité discutable (notamment pour le Tardenois). Néanmoins le fait est que dans les réponses obtenues, les individus ne mettent pas forcément en avant leurs paysages du quotidien (aire urbaine, canal, etc.) pour représenter l'identité du territoire.

L'état des lieux, associé à d'autres outils (tel que l'exposition photographique) contribue à l'élargissement de la communication faite par la CUGR sur ces paysages à l'ensemble du territoire. Il permet de valoriser et de porter à connaissance des espaces du territoire peut-être moins connus des habitants du pôle urbains rémois (représentant presque les $\frac{3}{4}$ des habitants du territoire), des

personnes vivant aux extrémités du territoire. Il peut ainsi permettre à son échelle, pour les personnes au contact de ce projet, de contribuer à faire émerger un **sentiment d'appartenance collectif et individuel à ce territoire par le biais de leurs représentations paysagères dans lesquelles peuvent se reconnaître les habitants du territoire**. Ces deux démarches participatives pourraient constituer un outil de sensibilisation et de connaissance pour un public plus jeune (en étant simplifiées).

B. Un projet de paysage support de mobilisation collective

L'état des lieux, tel que présenté lors des divers événements est un **support de mobilisation collective**. Il se base sur le passé tout en témoignant du caractère évolutif permanent des territoires, des sociétés les occupant, et de leur identité. Même si la présentation des paysages reflète un instant T, il est aussi et surtout tourné vers l'avenir. L'objectif est d'être **moteur** pour avancer ensemble autour des thématiques du patrimoine naturel et du paysage. Le fait de rendre compte des dynamiques, de valoriser les projets passés, en cours, ou futurs des nombreux acteurs du territoire, fait que l'on propose une représentation, non figée, et donc d'un territoire non « fermé ».

L'atlas photographique est également un témoin d'une mobilisation collective autour du paysage. Les habitants ont participé en nombre, témoignant leur attachement à leurs paysages.

Il en est de même pour les trois premières soirées-débats qui sont le témoin d'une **mobilisation collective** autour du patrimoine naturel et du paysage. 71 acteurs différents ont collaboré, toutes soirées confondues, dont 30 élus et 41 acteurs du milieu socio-économique. Par contre, aucun des habitants ayant participé à l'atlas photographique des paysages, ne s'est déplacé (sauf quelques-uns mais ayant un rôle d'élus). Afin d'avoir un retour sur celles-ci, un questionnaire sur leur contribution à la construction de la notion d'identité territoriale a été distribué en version papier aux acteurs présents à la soirée-débat du 04 Juin 2018 (Cf. Annexe XII). Sur les 35 personnes présentes, 27 ont répondu au questionnaire, de manière positive et unanime. Seul un participant a répondu « je ne sais pas » aux deux premières questions.

L'ensemble des participants s'accordent sur le fait que ces soirées-débats ont contribué à créer une référence commune relative aux patrimoines et aux paysages. Certains élus, communes, et acteurs éprouvaient des difficultés à se sentir appartenir au nouveau territoire administratif du Grand Reims. Ceux-ci estiment que cette démarche participative contribue à intégrer et impliquer les acteurs. Le fait de mobiliser le paysage et le patrimoine naturel par le biais d'une démarche participative permet de **créer un vécu commun** pour certaines personnes. Or nous avons compris dans la première partie que ce vécu était essentiel pour se sentir appartenir et s'identifier à un territoire.

Les acteurs présents considèrent que les patrimoines et les paysages sont des thématiques transversales permettant de communiquer une image positive de la CUGR et de fédérer autour de celle-ci.

Enfin les 26 personnes considèrent que le projet de patrimoine naturel et paysager peut contribuer, à son échelle, à la construction d'une identité territoriale pour la communauté urbaine. L'un d'entre eux ajoute à sa réponse favorable : « Oui, mais il y a encore beaucoup de chemin à faire vu la diversité » (Acteur du territoire, 2018), le projet est donc à poursuivre.

CONCLUSION

La réforme en cours de l'organisation territoriale favorise l'émergence de plus grandes intercommunalités. Un certain nombre d'entre elles, notamment les plus jeunes, réfléchissent à un projet de territoire pour l'avenir de leur communauté, et s'intéressent à leur identité territoriale. La CUGR s'inscrit dans ces objectifs. Les propos de ses élus, les discours officiels, les documents de communication, la promotion touristique, l'élaboration de son projet de territoire, sont autant d'éléments en attestant. S'ajoute à cela un sentiment d'appartenance au nouveau territoire administratif encore mitigé de la part des habitants. Celui-ci est peut-être plus difficile à développer pour ceux provenant de petites communes rurales, parfois éloignées des aires urbaines concentrant la majorité de la population du territoire. Outre ce contraste entre urbanité et ruralité, les habitants sont fortement attachés à leurs spécificités locales. Certains, s'impliquent dans la vie de leur territoire et croient en l'avenir de cette nouvelle communauté urbaine, véritable « communauté de destin »¹⁷, comme en atteste le questionnaire recueillant les perceptions d'un échantillon de la population. Celui-ci et ses premiers résultats pourraient d'ailleurs être un point de départ pour des agents de la CUGR voulant approfondir la réflexion sur l'identité territoriale. Ce questionnaire gagnerait peut-être à être raccourci ou simplifié. Ceci, en s'assurant de sa diffusion à l'ensemble des habitants de l'intercommunalité, ou en utilisant une méthodologie de sondage professionnel (à l'exemple de l'Institut Français d'Opinion Publique), permettrait d'avoir des retours plus représentatifs.

D'ailleurs les réponses concernant l'adéquation entre la réalité perçue par les habitants et l'image véhiculée par la communauté urbaine, peuvent être corrélées aux interactions entre représentations émises, reconnaissance dans celles-ci et sentiment d'appartenance collectif et individuel. Pour créer son identité territoriale, une intercommunalité peut s'appuyer sur ces représentations diffusées à l'intérieur comme à l'extérieur du territoire. Mais d'autres vecteurs tels que la culture, le vécu commun, la mobilisation collective, etc. peuvent être source d'identité territoriale. Ceci en étant axé sur des thématiques telles que le paysage et son composant patrimoine naturel. Cela pourrait être aussi un événement phare (fête des lumières à Lyon, braderie de Lille), un monument historique (Châteaux de la Loire), un parc (Puy du Fou en Vendée), un savoir-faire (Bêtises de Cambrai), etc. Néanmoins ces deux thématiques, telles que mobilisées par le Grand Reims, font du projet de patrimoine naturel et paysager, une démarche participant à l'émergence d'une identité territoriale. On y retrouve bien les vecteurs de celle-ci, hormis la diffusion de représentations à l'extérieur du territoire. Il est intéressant de souligner que finalement ce n'est pas tellement le paysage du Grand Reims en tant que tel qui, dans ce projet, est vecteur d'identité territoriale. C'est essentiellement les outils mobilisés (soirées-débats, atlas et exposition photo, présentation de l'état des lieux) qui le sont. La méthodologie de projet utilisée ici, pourrait être reproduite sur d'autres territoires aux paysages différents. Le paysage un élément mobilisé parmi d'autres pour construire l'identité de la CUGR.

Enfin il faut rester objectif sur la portée de ce projet et sa participation réelle à la création de l'identité territoriale du Grand Reims. Ce projet de paysage et de patrimoine naturel est le premier effectué à l'échelle de la communauté urbaine et constitue une bonne base de travail. Comme certains acteurs l'ont affirmé, la démarche est à poursuivre et à développer. Ceci se déroulera dans un premier temps par le biais de l'élaboration partagée d'une charte de paysage et de patrimoine naturel à destination des communes de l'intercommunalité. La démarche sera amenée à prendre de l'ampleur dans l'hypothèse où de nombreuses communes choisiraient d'adhérer volontairement à cette charte, lui donnant une toute autre dimension politique. Dans un second temps, il faut espérer que ce projet constituera un socle solide pour préparer un plan de paysage commun entre les territoires de la CUGR et du PNRMR, tout en associant l'AUDRR et les autres acteurs concernés.

¹⁷ Citation extraite de la Lettre d'information n°1 de la CUGR

BIBLIOGRAPHIE

BESANCENOT, François, AMAT, Jean-Paul et WICHEREK, Stanislas. (2008). Le paysage au service du territoire : l'exemple du Bassin potassique alsacien. *Annales de géographie*. N° 659, pp. 54-71.

Conseil de développement de la région d'Angers. (2011). Porter et promouvoir l'identité de la région angevine. 39p.

Conseil de développement durable de la Communauté Urbaine de Bordeaux. (2010). Identité de l'Agglomération ou Agglomération d'identités. 212p.

Conseil de développement durable de Metz métropole. (2013). Quelle identité pour l'agglomération Messine ? 28p.

Conseil de l'Europe. (2000). Convention européenne du paysage. 7p.

DOREL, Gérard et DUMÉNIL, Claude. (1983). L'évolution de l'agriculture en Champagne-Ardenne (pendant les trente dernières années). *Travaux de l'Institut de Géographie de Reims*. Vol. 55, n° 1, pp. 87-113.

FRÉROT, Olivier. (2013). Lyon : espaces publics, espaces d'intégration. Les invariants d'une politique d'agglomération. In : LONGUENESSE, Élisabeth et PIERI, Caecilia (éd.), *Des banlieues à la ville : Espaces et acteurs de la négociation urbaine*. Beyrouth : Presses de l'Ifpo. Colloques et journées d'études.

GUERMOND, Yves. (2006). L'identité territoriale : l'ambiguïté d'un concept géographique, Abstract. *L'Espace géographique*. Vol. Tome 35, n° 4, pp. 291-297.

JOLY, Nicolas. (2002). Loisirs, cadre de vie et développement: un siècle de planification dans la Ruhr (1900-2000). *L'information géographique*. Vol. 66, n° 4, pp. 325-340.

LÉON, Samuel. (2014). L'identité, une ressource dans les stratégies métropolitaines? *Métro politiques*. 5p.

MÉO, Guy Di. (2008). Le rapport identité/espace. Éléments conceptuels et épistémologiques. 13p.

Mission coteaux, maisons, et caves de champagne. (2012). Dossier de candidature de la Mission Coteaux, Maisons, et Caves de Champagne pour l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. 700p.

SGARD, Anne. (1997). Qu'est-ce qu'un paysage identitaire? Colloque de Valence. « Paysage et identité régionale. De pays rhônalpins en paysages ». 9p.

THOUÉMENT, Hervé et CHARLES, Erwan. (2013). L'identité, frein ou moteur de développement territorial? Une méthodologie d'analyse; Exemples de la Région capitale de Bruxelles et de Québec. 18p.

VIDAL, Roland. (2003). La construction paysagère d'une identité territoriale – Thèse de doctorat en Science de l'Environnement. *ENGREF, Paris*. 285p.

SITOGRAPHIE

[1] Vie-publique.fr (2014) [en ligne] L'organisation territoriale : un débat récurrent.
Disponible à l'adresse : <http://www.vie-publique.fr/actualite/dossier/reforme-collectivites-territoriales/organisation-territoriale-debat-recurrent.html>

[2] Vie-publique.fr (2015) [en ligne] Loi NOTRe, loi du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République.
Disponible à l'adresse : <http://www.vie-publique.fr/actualite/panorama/texte-discussion/projet-loi-portant-nouvelle-organisation-territoriale-republique.html>

[3] LégiFrance (2018) [en ligne] Code général des collectivités territoriales - Article L5215-20
Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006070633&idArticle=LEGIARTI000006393148&dateTexte=&categorieLien=cid>

[4] LAURAIN, GUERIN et DURAND. Notice explicative de la carte géologique de Reims [en ligne]. Bureau de Recherches Géologique et Minière (BRGM).
Disponible à l'adresse : <http://ficheinfoterre.brgm.fr/Notices/0132N.pdf>

Année universitaire : 2017 - 2018

Spécialité : Paysage

Spécialisation (et option éventuelle) :

Projet de Paysage, Site, et Territoire (PPST)

Mémoire de fin d'études

- d'Ingénieur de l'Institut Supérieur des Sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage
- de Master de l'Institut Supérieur des Sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage
- d'un autre établissement (étudiant arrivé en M2)

Un projet de paysage au service de l'identité territoriale d'une intercommunalité Cas de la Communauté Urbaine du Grand Reims

Par : Louise DELPIERRE

ANNEXES

Soutenu à Angers le 20 Septembre 2018

Devant le jury composé de :

Président : Hervé Daniel

Maître de stage : Stéphane Delavallade

Enseignant référent : Hervé Davodeau



Les analyses et les conclusions de ce travail d'étudiant n'engagent que la responsabilité de son auteur et non celle d'AGROCAMPUS OUEST

Ce document est soumis aux conditions
d'utilisation



«Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de
Modification 4.0 France»

disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/deed.fr>

ANNEXES

ANNEXE I. Interview des élus	4
ANNEXE II. Questionnaire recueillant les perceptions des habitants	5
ANNEXE III. Nombre de participants au questionnaire par commune d'habitation	11
ANNEXE IV. Catégories socio-professionnelles des participants au questionnaire	12
ANNEXE V. Gouvernance de la CUGR	13
ANNEXE VI. Acteurs rencontrés pour la réalisation de l'état des lieux	14
ANNEXE VII. Présentation des initiatives des multiples acteurs œuvrant sur le territoire	17
ANNEXE VIII. Synthèse des enjeux dégagés lors de la soirée-débat du 05 Décembre 2017	26
ANNEXE IX. Synthèse des grandes orientations dégagées lors de la soirée-débat du 29 Mars 2018	31
ANNEXE X. Affiche de communication sur l'atlas photographique des paysages du Grand Reims	34
ANNEXE XI. Exposition photographique des paysages du Grand Reims (version 2) destinée à tourner au sein des huit pôles territoriaux.	35
ANNEXE XII. Questionnaire à destinations des acteurs présents à la soirée-débat du 04 juin 2018 recueillant leurs retours sur l'ensemble des soirées	39

ANNEXE I. Interview des élus

1. Pouvez-vous me raconter la genèse de la CUGR ? Quelles sont les raisons de sa création ?
2. Un conseil de développement a été créé en Décembre 2017. Quel est son organisation, son rôle et quelles sont ses missions ?
3. Ce conseil de développement travaille depuis quelques mois sur un projet de territoire pour la CUGR. Pouvez-vous m'en parler plus en détail ? Quels sont les grands axes de ce projet ?
4. La question de l'identité territoriale est-elle un axe fort pour la construction de ce projet de territoire ? Est-ce un sujet dont vous traitez régulièrement en conseil de développement ou lors de diverses réunions entre élus ?
5. Un lien important existe entre l'identité d'un territoire d'une intercommunalité et l'image véhiculée par celle-ci. Quelles sont les actions envisagées par la CUGR à propos de son identité territoriale et concernant l'image qu'elle véhicule ?
6. Quel est votre projet politique pour le territoire concernant la thématique (développement durable ou patrimoine naturel) dont vous avez la charge ?

ANNEXE II. Questionnaire recueillant les perceptions des habitants



Questionnaire anonyme - Identité territoriale

➤ 1. Vous habitez le territoire du Grand Reims : Préciser la commune et depuis combien de temps svp :

Nombre de caractères maximum autorisés par question : 100

➤ 2. Vous êtes un :

Agriculteur exploitant

Cadre et professions intellectuelles supérieures

Employé

Membre d'association

Artisan, commerçant, chef d'entreprise

Professions intermédiaires

Ouvrier

Elu

Retraité

Etudiant

En recherche d'emploi

Cochez cette case si vous travaillez au sein d'une collectivité territoriale

➤ 3 . Lorsque vous vous présentez, quel lieu citez-vous ? « Je suis de... »

Région

Département

Collectivité

Ville/Commune

Quartier

➤ 4 . Quelles en sont les raisons ?

Lieu de naissance, où vous avez grandi

Lieu de vie actuel

Vous avez vécu de nombreuses années à cet endroit

Attachement personnel (souvenirs, rencontres, cadre de vie et environnement, famille, amis, etc.)

Attachement culturel (identité collective d'une région : patrimoine bâti, histoire, patois, paysages, etc.)

➤ 5 . Avez-vous un sentiment d'appartenance pour plusieurs lieux ?

Oui

Non

➤ 6 . Si oui, lesquels (Lieu d'études, de naissance, de travail, etc.) :

Nombre de caractères maximum autorisés par question : 300

➤ 7 . Connaissez-vous le nom de la structure intercommunale dont fait partie votre commune ?
(Communauté de commune, communauté d'agglomération, communauté urbaine, etc.)

Oui

Non

➤ 8 . Connaissez-vous le périmètre du territoire administratif de cette structure ?

Oui

Non

➤ 9 . Vous habitez au sein de la Communauté urbaine du Grand Reims, créée le 1er Janvier 2017.
Avez-vous déjà un sentiment d'appartenance à ce nouveau territoire administratif ?

Oui

Non

➤ 10 . Si oui, pourquoi ?

Nombre de caractères maximum autorisés par question : 1000

➤ 11 . Si non pourquoi et à quel territoire avez-vous le sentiment d'appartenir ? (Ancienne communauté de commune, commune, etc.)

Nombre de caractères maximum autorisés par question : 1000

➤ 12 . Que pensez-vous de la communauté urbaine du Grand Reims ? (pertinence de la taille du territoire, etc.)

Nombre de caractères maximum autorisés par question : 1000

➤ 13 . Quels sont les éléments sur lesquels la communauté urbaine du Grand Reims devrait s'appuyer pour renforcer son identité territoriale ?

Histoire

Patrimoine bâti

Equipe de sport

Paysage

Champagne

Spécialités culinaires

Environnement - patrimoine naturel

Tourisme

Autres

➤ 14 . Quelle importance le paysage et les patrimoines (naturels et bâtis) ont-ils pour vous parmi tous ces éléments ? (Attribuez une note de 1 à 10)

➤ 15 . Quels paysages contribuent à l'identité du territoire du Grand Reims ?

Plaine agricole champenoise

Bords de rivières

Coteaux viticoles

Massif forestier de la Montagne de Reims

Grandes aires urbaines

Petits villages au bâti ancien

Tardenois

Canal de la Marne

Autres

➤ 16 . Ces paysages sont-ils aujourd'hui menacés, et par quoi ?

Nombre de caractères maximum autorisés par question : 1000

➤ 17 . L'image du territoire émanant de la Communauté urbaine du Grand Reims correspond-elle à l'image que vous en avez ?

Oui

Non

➤ 18 . Si non pourquoi ?

Nombre de caractères maximum autorisés par question : 1000

➤ 19 . Etes-vous confrontés régulièrement à des éléments de communication (articles, magazines, réseaux sociaux, site internet, journaux, affiches, flyers, publicités, etc.) réalisés par la collectivité du Grand Reims ?

Oui

Non

➤ 20 . Si oui, dans quel(s) domaine(s) la collectivité communique-t-elle le plus ?

Equipements et infrastructures

Education - Enseignement

Développement durable - Energie

Culture - Evénementiel

Economie

Santé

Social

Mobilités - Transports

Tourisme

Sport

Eau - Assainissement

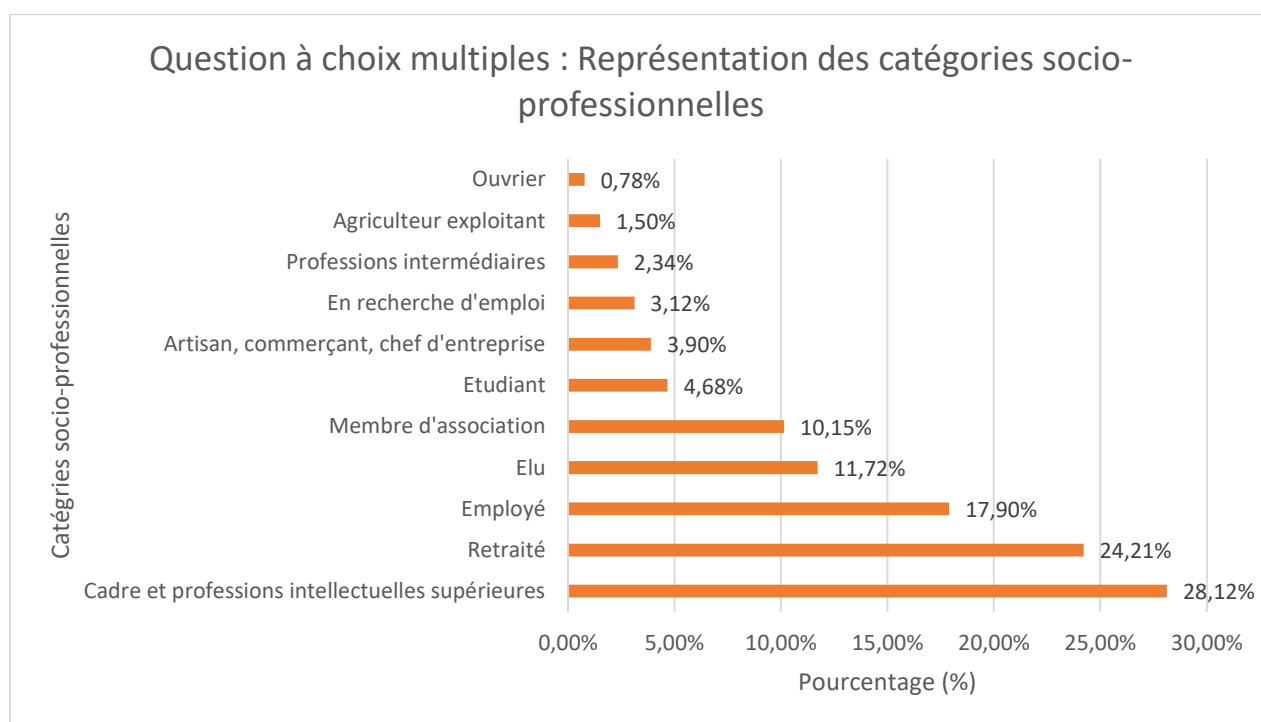
Environnement - biodiversité

ANNEXE III. Nombre de participants au questionnaire par commune d'habitation

Commune d'habitation	Nombre de participant(s) ayant répondu au questionnaire
Non répondu	6
Hors territoire	3
Auménancourt	1
Bazancourt	1
Beine-Nauroy	1
Berméricourt	1
Bétheny	1
Boult-sur-Suippe	2
Bouvancourt	2
Brimont	1
Caurel	1
Cauroy-les-Hermonville	1
Cernay-les-reims	1
Chamery	1
Champfleury	1
Cormicy	1
Cormontreuil	2
Courcelles-Sapicourt	1
Fismes	1
Hermonville	2
Jonchery sur vesle	3
Les Mesneux	2
Loivre	2
Mery-Premecy	1
Pévy	1
Pontfaverger Moronvilliers	4
Pouillon	1
Prouilly	1
Reims	55
Saint Euphrase et Clairizet	1
Saint-Brice-Courcelles	1
Saint-Gilles	1
Sillery	3
Thillois	2
Tingueux	7
Treslon	1
Val de Vesle	1
Vandeuil	2
Vaudésincourt	1
Verzenay	2
Ville en selve	1
Warmeriville	2
Witry-les-reims	2
Total	128

ANNEXE IV. Catégories socio-professionnelles des participants au questionnaire

Intitulé des réponses	Nombre de réponses	Pourcentage (%)
Cadre et professions intellectuelles supérieures	36	28,12%
Retraité	31	24,21%
Employé	23	17,90%
Elu	15	11,72%
Membre d'association	13	10,15%
Etudiant	6	4,68%
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	5	3,90%
En recherche d'emploi	4	3,12%
Professions intermédiaires	3	2,34%
Agriculteur exploitant	2	1,50%
Ouvrier	1	0,78%



ANNEXE V. Gouvernance de la CUGR

La CUGR est gérée par un **conseil communautaire**. Il est composé de la présidente Catherine Vautrin, des 15 vice-présidents (ayant en charge un domaine spécifique), des 23 conseillers communautaires délégués (ayant aussi en charge un domaine), et de 205 conseillers communautaires provenant des communes membres (maires, adjoints ou conseillers municipaux). Ce conseil est l'instance de débats et de prise de décisions des grandes orientations stratégiques de la Communauté urbaine (budget, fiscalité, aménagement, compétences et intérêt communautaire, etc.). Il délègue une partie de ses attributions au **Bureau communautaire** et à l'exécutif de la Communauté urbaine, pour les décisions nécessaires au fonctionnement courant et la mise en œuvre des orientations stratégiques décidées au préalable en conseil.

Ce bureau communautaire est composé de 60 membres incluant l'exécutif et les vice-présidents. Il existe des **commissions thématiques**, constituées de 51 membres, et animées par un ou des vice-présidents. Elles sont consultées lors de projets de délibérations, avant chaque conseil communautaire. S'ajoute à cela un **conseil des 143 maires**, ainsi que des **conférences territoriales**. Ces dernières se déroulent sur chaque pôle territorial des anciennes communautés de communes. Elles sont animées par l' élu à la présidence du pôle, et ouvertes à tous les conseillers communautaires ainsi qu'aux adjoints et conseillers municipaux selon les sujets abordés. Ces conférences favorisent la proximité et permettent d'informer les élus, d'échanger, se concerter¹.

Enfin, un **conseil de développement** a été créé en décembre 2017. Celui-ci, rendu obligatoire par la loi NOTRe, est composé de 60 personnes regroupant les différents acteurs de la société civile organisée (économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, associatifs). Un président est élu par les membres et un élu de la CUGR est désigné comme référent. Il œuvre à l'élaboration d'un projet de territoire et peut être consulté sur les documents de planification ou encore la conception et l'évaluation de politiques locales de promotion du développement durable.

Les élus des différentes instances prennent les décisions et les orientations pour le territoire. Les services techniques et administratifs les mettent en œuvre. Ces services techniques sont répartis en directions selon les compétences et domaine d'action (direction de l'eau, direction de la voirie, des transports, de l'urbanisme, du développement durable, etc.). Le fonctionnement de l'intercommunalité se base donc sur une interaction permanente entre élus et services techniques.

ANNEXE VI. Acteurs rencontrés pour la réalisation de l'état des lieux

Nom	Organisme	Données à collecter
Florence FAYE	Office du tourisme de Reims	Documentation sur l'historique, données et chiffres sur l'attractivité touristique et animations existantes
Pierre MUCKENSTURM	Administrateur SIG, Service Ressources en Information Géographique	Accès aux bases de données pour faire de la cartographie sur le logiciel SIG Qgis Aide à la manipulation de Qgis
Amandine CREPIN	Mission UNESCO : Coteaux, maisons et caves de Champagne	Documentation vignobles et paysages + méthodologie spécifique liée au vignoble de champagne
Arnaud DESCOTES Alexandra Bonomelli	Comité Interprofessionnel du Vin de Champagne CIVC Service vigne - Chef de Projet	Documentation sur le Champagne et les vignobles : Histoire du Champagne, Economie de la filière Champagne, Gestion des vignobles
Margaux Henrion	Paysagiste Agence d'urbanisme	Missions effectuées + révision du Scot et ateliers agence d'urbanismes
Claire PICHARD	Responsable scientifique d'opération Service d'archéologie • Direction de l'Urbanisme, de l'Aménagement Urbain et de l'Archéologie	Données archéologie/historique + Thèse : La construction de la forme urbaine de Reims : étude diachronique du processus urbain de Reims des premières traces d'urbanisme à la ville préindustrielle.
Laure KOUPALIANZ	Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement Service Archéologie	Données archéologie/historique
Michel FALLON	Directeur-Adjoint de l'Urbanisme et de l'Aménagement	Evolution historique du territoire rémois
Guillaume STERN	Agence d'urbanisme Chargé d'études mobilités et Habitat	Informations liées au SCOT du bassin Rémois
Aline ANTOINE	SIABAVE Chargée de mission	Hydrologie : Etat actuel des cours d'eau, programme d'actions du SAGE pour l'Ardre, la Vesle et la Suippe
Jean-François GILBERT	SIABAVE Technicien	Gestion, entretien, action réalisées par le SIABAVE sur la Vesle
Virginie THEVENIN	Architecte des Bâtiments de France DRAC Champagne- Ardenne	Documentation sur l'historique du Grand Reims et le patrimoine bâti lié + protections réglementaires et gestion de ce patrimoine
Gilles FRONTEAU	URCA	Géologie et patrimoine bâti
Pierre VINCENT	Agence du développement touristique de la Marne Directeur	Documentation sur l'historique, données et chiffres sur l'attractivité

		touristique et les parcours touristiques
Hélène GAUDIN	Inspectrice des sites DREAL	Protection réglementaire patrimoine bâti + information appel à projet Plan Paysage
Guillaume WIDEZ	DREAL	Etude sur les ENS de Champagne-Ardenne
Benoit PRUDHOMME	SNCF Coordonnateur Régional Environnement dirigeant du Pole Sécurité Environnementale	Missions et actions mises en place par la SNCF liées au patrimoine naturel
André-Claude DEBLOCK	Apiculteur Au bon miel	Apiculture urbaine
Eric LAVOISY Christian LEPAGE Jacques WILQUIN	Direction des Espaces Verts Service Aménagement Service Gestion du Patrimoine Vert	Gestion et entretien des espaces verts de la ville de Reims + projets en cours
Olaf HOLM	PNRMR Directeur	Charte du PNR, gestion durable, observatoire des paysages, documentation sur les entités paysagères du PNRMR
Sabine Delon	PNRMR Chargée de mission « Urbanisme-Paysage »	
Célia GOBEAUT	Office National des Forêts Chargée de mission (label Fodex)	Label Fodex, politique de gestion durable des forêts, filière bois
Christophe HERVE	Directeur de la LPO Champagne Ardenne	Missions et actions de l'association
Julia D'Orchymont	Médiatrice Nature LPO Champagne Ardenne	
Philippe PINON-GUERIN	Directeur du Conservatoire des Espaces Naturels de Champagne Ardenne	Missions de CENCA, actions menées, ZNIEFF et Zones Natura 2000, gestion, entretien et animations
Laure Rogeaux	Chargée de mission au CENCA	
Benoit COLLARD	Président Association Symbiose	Missions de l'association, actions menées valorisables
Alexis LEHERLE	Technicien Association Symbiose	Missions de l'association, actions menées valorisables et visite sur site
Didier KETSCHKER	Chargé de mission Service Espaces et Patrimoine naturels Direction de l'Environnement et de l'Aménagement Région Grand Est	Information sur le Schéma Régional de Cohérence Ecologique et la Trame Verte et Bleue
Sophie DE CHAMPSAVIN		
Marc DELANNOY	Directeur du Patrimoine, du Développement et de l'Environnement Conseil Départemental de la Marne	Politique de gestion différenciée des bords de routes, gestion des Espaces Naturels Sensibles.
Fanny BERTHELLEMY	Direction du Patrimoine, du Développement et de l'Environnement Conseil Départemental de la Marne	
Sophie FONTANA	Animatrice FREDON	Missions du syndicat et actions menées (gestion raisonnée, 0 phyto, lutte contre les espèces envahissantes, ...)
Eve MOREAU	Directrice FREDON	
Lionel BONNETIER	SANEF Chef des Centres d'Exploitation de Reims et Sommesous	Politique de gestion des accotements
Dominique MAREIGNER	Président du Syndicat « La Champagne Apicole »	Apiculture urbaine, missions et actions du syndicat

Sylvain GAUDIN	CRPF Ingénieur Expérimentation et développement	Missions et actions Gestion des forêts privées
Mr BROUET	Comité Départemental de Randonnée Pédestre	Sentiers de randonnée du territoire
Claire DENIS	Paysagiste à l'agence Atelier des Augures Beine Nauroy	Vision sur l'évolution et le devenir du territoire
Joel BOURDERIOUX	Fédération Régionale des AgroBiologistes de Champagne-Ardenne Animateur " Eau & Bio "	Agriculture biologique et viticulture durable – travail sur les filières, projets en cours
Jérémy MIROIR	Société Miroir Environnement	Projet de suivi des indicateurs de biodiversité en partenariat avec Symbiose
Solène ALLART	Fédération des chasseurs de la Marne	Missions et actions menées par la fédérations + collaboration avec Symbiose Environnement
Nursel YANASMA	Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims	Programme d'animation environnement des écoles primaires

ANNEXE VII. Présentation (non exhaustive) des initiatives des multiples acteurs œuvrant sur le territoire – version plus détaillée

Extrait du livret de synthèse de la démarche (40 pages) « Construisons ensemble le paysage du Grand Reims », source communauté urbaine du Grand Reims.

> 4. UN TERRITOIRE EN MOUVEMENT

EAU ET MILIEUX HUMIDES

Les différents acteurs œuvrent pour la réhabilitation des milieux humides et la préservation de la qualité de l'eau.

Ils suivent la qualité des eaux de surfaces et des eaux souterraines. Une meilleure qualité des eaux de rivières est constatée sur les dernières années, à la différence de la qualité des nappes phréatiques, beaucoup plus problématique.

En effet, un nombre important de captages d'eau a été fermé ces dix dernières années.

Ceci résulte en partie de la rémanence de certains produits chimiques stockés par les sols crayeux depuis des années. Les acteurs œuvrent à protéger au mieux ces captages en activité.

Ils sensibilisent les professionnels ainsi que le grand public aux espèces exotiques envahissantes (animales et végétales) et à l'utilisation des produits phytosanitaires.

Les syndicats de rivières travaillent également à la restauration des berges et des ripisylves des cours d'eau.



Les actions du SIABAVE pour la Vesle (source Stéphane Delavallade)



NATURE EN VILLE

Un travail d'intégration des extensions urbaines au niveau des lisières ville-campagne est aujourd'hui mené par les services publics et les acteurs concernés.

C'est le cas de l'écoquartier Rema'vert à Reims, ou encore de la Zone d'Activités Concertées (ZAC) de Bezannes : tous deux ont reçu le prix « Capitales Françaises de la Biodiversité » en 2015.



Écoquartier Réma'Vert (source Stéphane Delavallade)



Bezannes, parc de la Roselière (source Stéphane Delavallade)





Grâce au travail des acteurs, élus et professionnels, le patrimoine vert urbain est en augmentation constante.

C'est le cas pour la Coulée verte de l'agglomération rémoise, également primée « Capitale Française de la Biodiversité » en 2015, pour laquelle la collectivité acquiert progressivement depuis des années des terrains de part et d'autre de la rivière Vesle.

Un travail de requalification de certains quartiers permet également d'accroître le

végétal en ville, par le biais des voies de déplacements doux ou de tramway (exemple de l'avenue du général Eisenhower, à Reims).

Certaines communes ont à cœur de développer leur patrimoine vert, afin d'améliorer le cadre de vie de leurs habitants.

C'est le cas de la commune de Val-de-Vesle, dont le parc du Grand Bois a obtenu le prix du paysage au concours Villes et Villages Fleuris en 2017.



Tramway avenue Eisenhower à Reims (source Stéphane Delavallade)



Écopôle d'Ormes (bâtiment BEPOS) (source Stéphane Delavallade)

Des réflexions sont menées sur l'intégration de bâtiments de gros volumes dans nos paysages et sur l'économie d'énergie. Le BEPOS (Bâtiment à Énergie POSitive) de l'écopôle d'Ormes en est un exemple.

Les associations et collectivités travaillent également à développer des programmes spécifiques pour la biodiversité : développement de l'apiculture urbaine, de refuges pour la faune et la flore (refuges LPO).

22



Ruches artistiques au domaine Pommery à Reims (source Stéphane Delavallade)





Les thématiques des plans de gestions différenciés et du zéro phyto sont le quotidien de différents acteurs :

- > le Conseil départemental effectue des fauches raisonnées le long des routes départementales ;
- > de nombreuses communes du territoire se sont engagées dans la charte d'entretien des espaces publics (charte Commune Nature) avec l'encadrement et les conseils de la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles de Champagne-Ardenne (FREDONCA).

Ces dernières doivent remplir un certain nombre de critères pour valider des niveaux de

cette charte, ici au nombre de trois. D'autres communes ont obtenu la labellisation zéro phyto : c'est le cas de Reims en 2014, puis de Rosnay et de Cormicy en 2015.

PAYSAGES

Les paysages forestiers sont gérés par différents acteurs pour obtenir des forêts biologiquement riches et en équilibre agro-sylvo-cygénétique.

L'Office National des Forêts (ONF) y contribue notamment. Il décerne par exemple le label Fodex (forêt d'exception) pour les forêts de Verzy, Hautvillers et Chêne à la Vierge. Ce label promeut une gestion durable de ces forêts.



Fau de Verzy en forêt domaniale de Verzy (source Stéphane Delavallade)

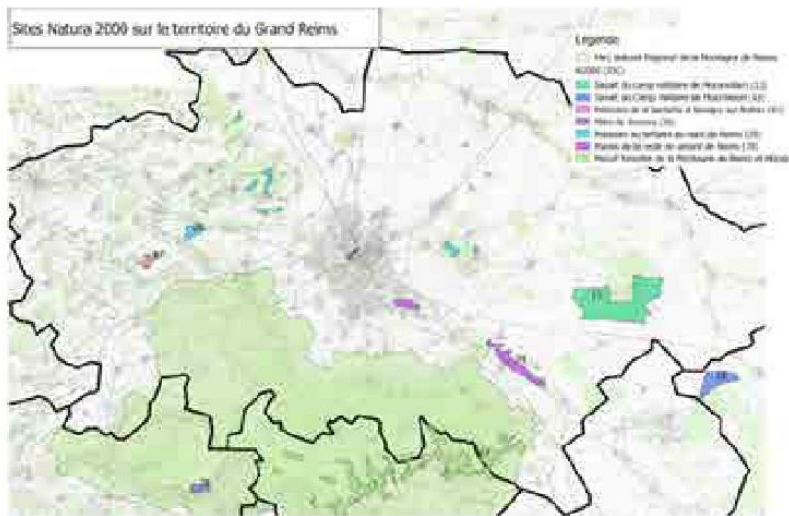
Le Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims (PNRMR) est partenaire de cette démarche et mène de nombreuses autres actions en ce sens. En effet, plus de la moitié des communes présentes sur son territoire sont forestières.

D'autres acteurs comme le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF), la Fédération des chasseurs de la Marne, œuvrent à la diversification des strates et des milieux, à protéger le développement du petit gibier.



La communauté urbaine du Grand Reims comprend des **paysages d'espaces naturels** qu'il est important de gérer au mieux. C'est le cas des sites Natura 2000, dont certains sont gérés par le Conservatoire des Espaces Naturels de Champagne-Ardenne (CENCA).

Il existe également des espaces naturels sensibles, administrés par le conseil départemental et destinés à l'ouverture au public, ainsi que des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) et des réserves naturelles.



Source DREAL Grand Est

Les **paysages viticoles** sont emblématiques de la Champagne. La mission UNESCO a obtenu l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial des Maisons, coteaux et caves de Champagne, avec pour devise « Un territoire d'excellence pour un vin d'exception ».

Elle travaille à la mise en valeur des paysages viticoles, en partenariat avec le Comité Interprofessionnel des Vins de Champagne (CIVC).

L'objectif est aussi de tendre vers une viticulture durable prenant mieux en compte l'environnement par le biais de pratiques raisonnées. Une sensibilisation est réalisée sur

l'utilisation des produits phytosanitaires, leurs impacts sur les sols.

Citons également des animations à l'exemple de l'opération « villages et coteaux propres » qui consiste à sensibiliser les habitants à l'importance de maintenir propres les espaces naturels.

Afin d'améliorer l'attractivité touristique, les paysages sont mis en scène. Cela se traduit par des parcours touristiques comme la ligne de bulles, la route touristique du Champagne.

Des sites emblématiques sont mis en valeur comme le phare de Verzenay où un nouveau jardin panoramique vient d'être créé.



Le moulin de Verzenay (source Louise Delpierre)

Les **paysages agricoles** sont aujourd'hui à l'aube d'une évolution des pratiques. Quelques acteurs s'engagent dans la diversification des éléments du paysage et la réalisation d'aménagements pour la biodiversité (exemple

de l'association Symbiose). D'autres travaillent à développer une agriculture plus vertueuse, sur les différentes filières, à réduire les intrants (exemple de la Fédération Régionale des AgroBiologistes de Champagne-Ardenne).



Maquette du paysage au Mont de Berru (source Symbiose)



Interculture de phacélie mellifère (source Stéphane Delavallade)

ÉCONOMIE DU VÉGÉTAL

Le champagne est un vecteur d'attractivité touristique et de développement économique pour notre territoire.

Il est le 1^{er} acteur de la filière des vins et spiritueux français à l'export. Le vignoble champenois constitue 4 % du vignoble français.

Son activité représente 30 000 emplois directs dont 15 000 salariés, plus 120 000 travailleurs saisonniers en période de vendanges.

Le champagne est exporté dans plus de 190 pays : il constitue 13% en volume de la consommation mondiale des vins effervescents.





Source CIVC

Le territoire du Grand Reims est également le siège du développement de filières locales basées sur la ressource végétale.

La filière biomasse permet la fabrication de biocarburants et de bioproduits réalisés à partir de betteraves sucrières, de déchets végétaux, etc.

Le site de Pomacle-Bazancourt est un des leaders européens de la raffinerie végétale et de la bio-économie.

Terra Lab, anciennement appelé la Ferme 112 est un nouveau site d'expérimentation pour l'agriculture de demain.

27

> 5. DES DÉFIS POUR L'AVENIR

Comment maintenir un haut niveau de développement économique répondant aux besoins humains tout en gérant l'environnement et les paysages ?

Comment, en parallèle, « armer » le territoire pour lui permettre de faire face aux à-coups climatiques annoncés (inondations, sécheresses, raréfaction de la ressource en eau...) ?

Comment maintenir la qualité de l'eau et des milieux humides associés ?

Comment préserver un aménagement urbain de qualité ?

Comment mieux valoriser la ressource liée au végétal ? Comment développer les différentes filières de transformation du végétal ?

Sur ce vaste territoire vivent un grand nombre d'acteurs menant déjà de nombreuses actions répondant aux enjeux actuels et futurs. Il s'agit par conséquent aujourd'hui de réfléchir et de travailler ensemble afin de démultiplier les impacts positifs de ces actions existantes et ainsi répondre aux grands défis de demain.

ANNEXE VIII. Synthèse des enjeux dégagés lors de la soirée-débat du 05 Décembre 2017

Extrait du livret de synthèse de la démarche (40 pages) « Construisons ensemble le paysage du Grand Reims », source communauté urbaine du Grand Reims.



CONSTRUISONS ENSEMBLE LE PAYSAGE DU GRAND REIMS - JUIN 2018



II. SYNTHÈSE DES ATELIERS DE TRAVAIL DE DÉCEMBRE 2017

Les ateliers de travail qui ont eu lieu le 5 décembre 2017 à Champfleury avaient pour but de réfléchir collectivement aux enjeux liés aux quatre thématiques transversales présentées et qui montrent que notre territoire est déjà en mouvement et s'inscrit dans une dynamique d'évolution positive.

Les quatre thèmes sont :

- L'EAU ET LES MILIEUX HUMIDES
- LA NATURE EN VILLE
- LE PAYSAGE
- L'ÉCONOMIE DU VÉGÉTAL

Ils font apparaître des potentialités pour notre territoire mais aussi un défi pour l'avenir : comment concilier le nécessaire développement social et économique du territoire tout en gérant durablement l'environnement et les paysages ?

Pour chaque thème, plusieurs questions ont été posées aux participants des ateliers afin que chacun puisse s'exprimer sur les enjeux prioritaires perçus et sur leur vision de l'évolution du territoire du Grand Reims.

29

Les trois enjeux les plus importants identifiés par l'ensemble des participants, quel que soit le thème, sont les suivants :

→ **Informer, sensibiliser, accompagner** les acteurs du territoire dans leurs démarches vis-à-vis du patrimoine naturel

→ **Préserver, protéger l'existant** sur le territoire du Grand Reims

→ **Conforter, créer de nouveaux espaces de nature et créer du lien** entre espaces de nature de proximité et armature paysagère du territoire





Une analyse fine des échanges permet de retenir les éléments suivants :

EAU ET MILIEUX HUMIDES



Marais des Trous de Leu sur Reims et Taissy (source Louise Delpiere)

L'eau est source de vie. Les milieux humides sont des milieux particuliers avec un sol hydromorphe et des essences végétales naturelles adaptées ; ils représentent une biodiversité remarquable favorisant la préservation de la qualité de l'eau.

Les zones importantes sont bien identifiées : les trois grandes rivières (l'Ardre, la Vesle et ses espaces associés, la Suippe), les aires d'alimentation des captages, les têtes de bassin des rivières avec leur chevelu hydrique, les zones de nappe affleurante (espaces marécageux) et les tourbières, qui favorisent la restitution en période de sécheresse.

Un constat est dressé : **la qualité de l'eau de surface (des rivières) est en nette amélioration** ; les efforts sur les pratiques en périphérie des captages sont à maintenir et à renforcer, avec des indicateurs pour mesurer leur impact dans le temps.

Les enjeux identifiés sont :

- > des enjeux de préservation des éléments existants les plus fragiles : petits cours d'eau des têtes de bassin, zones boisées humides, zones marécageuses..., support de biodiversité remarquable et aux fonctions écologiques importantes (régulation du régime des eaux pluviales, rôle d'éponge) ;
- > des enjeux de réhabilitation d'éléments dégradés ou transformés (petits cours d'eau, vannes des anciens moulins...) et de création de bassins de rétention des eaux de ruissellement ;
- > des enjeux de valorisation paysagère et touristique des cours d'eau pour créer de l'attractivité et du tourisme : canal à Loivre et Courcy, cheminement le long de la Vesle de Champigny à Fismes, évolution des milieux le long de la Suippe..., en veillant à ne pas impacter la qualité de l'eau ;
- > des enjeux d'information et de sensibilisation de la population sur le rôle et l'entretien des cours d'eau ainsi que l'utilisation correcte des vannes des anciens moulins.



NATURE EN VILLE



Les Basses Promenades à Reims (source Charlotte Rodier)

Les espaces végétalisés en milieux urbains sont des espaces à préserver, car **pourvoyeurs de biodiversité** (faune, flore, paysage, eau) et d'épanouissement du vivant via les corridors écologiques (trame verte et bleue) ; il existe une complémentarité entre nature ordinaire (jardins, arbres d'alignement, flore spontanée...) et nature remarquable (forêts, ripisylves, milieux spécifiques...).

Mais ce sont aussi des espaces dont le **rôle social, écologique et économique** est à préserver et à valoriser ; la nature en ville est un espace transformé par l'homme ; elle correspond à l'imitation de la nature que l'homme veut en faire ; le végétal peut être organisé ou spontané, contrôlé ou libre.

La **diversité des espaces végétalisés** en milieux urbains en fonction de leur localisation est bien appréhendée : parcs urbains, bas-côtés, milieux pionniers, corridors paysagers, voies navigables, ronds-points, espaces privés, toitures végétalisées, toutes formes de jardins (partagés, familiaux...), Coulée verte.

Cependant les grands milieux périphériques (forêt, milieux agricoles, viticoles (champs

cultivés, jachères)) et que l'on aperçoit depuis la ville sont aussi bien perçus, avec deux échelles : **la proximité** (l'espace dont on a l'usage) et **le grand paysage** (ce que l'on aperçoit).

Les trois grands enjeux identifiés en la matière sont :

- > un travail sur le maintien, le développement et la gestion durable d'espaces de nature en ville compte tenu de leur rôle écologique mais aussi social très important, tout en structurant l'armature verte de la ville (identité, image, usages...) et en améliorant l'accès des usagers à ces espaces ;
- > un travail pour mieux intégrer les espaces urbains dans leur environnement périphérique : rapprocher la nature des citoyens, adoucir la transition vers les grands paysages, travailler les limites ville/nature, limiter l'étalement urbain ;
- > informer, sensibiliser les habitants sur les bienfaits de la nature en ville, ce qui permet également une meilleure acceptation de la densité urbaine.



Paysages viticoles à Pévy (source Béatrice Keller)

Le paysage est constitué de **l'ensemble des éléments naturels et construits** du territoire :

- > le système plateau, coteau, et plaine ;
- > le vignoble : symbole de la célébration de la France, inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO ;
- > la plaine agricole ;
- > la ville et les villages ;
- > les forêts et les ripisylves.

Mais le paysage, c'est aussi **l'expression d'une identité locale et d'un patrimoine collectif** ; un élément important de la qualité de vie des populations ; le paysage n'a de sens que s'il y a des hommes.

Le paysage est vivant et évolutif.

Le paysage n'est pas seulement une marchandise, c'est un processus social visant à produire une ressource le bien-être individuel et collectif. Il permet le développement économique et touristique.

Les éléments paysagers importants sont bien localisés :

- > des éléments ponctuels, localisés (lisières du Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims (PNRMR), faux de Verzy, phare de Verzenay, chapelle Saint Lié...) ;
- > la Cathédrale de Reims qui est un point de repère fort, avec des vues sur Reims constantes, et marquantes depuis de nombreux points de vue en hauteur ;
- > de grands ensembles qui forment aussi la matrice du paysage du Grand Reims : la Champagne crayeuse, la forêt, la vallée de l'Ardre et les buttes témoins (Berru, Mont Ermé...).





Les enjeux identifiés sont :

- > des enjeux de préservation des éléments existants les plus fragiles (cours d'eau, Tardenois, éléments identitaires remarquables tels que plateaux, coteaux, plaines et vallées), à préserver de l'urbanisation, des développements éoliens et industriels et des déboisements ;
- > des enjeux de valorisation paysagère et touristique des cours d'eau, des grands ensembles naturels et ruraux (forêt, plaine champenoise...) et des entrées de ville ;
- > des enjeux de reconnexion des différentes parties du territoire morcelées par les infrastructures diverses (canal, LGV, autoroutes...) et de mise en réseau des opérations de valorisation à la mémoire des territoires.



Champ de blé à Châlons-sur-Vesle (source Corine Moreau)

ÉCONOMIE DU VÉGÉTAL

Le végétal est identifié à la fois comme une **ressource ligneuse** et une **ressource agricole**.

Les espaces maraîchers et agricoles ainsi que les espaces forestiers sont identifiés comme des zones importantes pour la **ressource végétale**.

Des éléments émergent :

- > soutenir l'évolution progressive de l'agro-industrie vers l'agro-écologie, pour

conserver la fonction écologique des sols ; il manque des espaces maraîchers en périphérie de Reims ;

- > développer la filière de transformation du bois ;
- > sensibiliser la société (la population au sens le plus large) afin de mieux comprendre les enjeux économiques liés au patrimoine naturel.

ANNEXE IX. Synthèse des grandes orientations dégagées lors de la soirée-débat du 29 Mars 2018

Extrait du livret de synthèse de la démarche (40 pages) « Construisons ensemble le paysage du Grand Reims », source communauté urbaine du Grand Reims.



CONSTRUISONS ENSEMBLE LE PAYSAGE DU GRAND REIMS - JUIN 2018



III. SYNTHÈSE DES ATELIERS DU 29 MARS

À la suite des ateliers du mois de décembre 2017 ayant défini les grands enjeux territoriaux, une deuxième soirée débat fut organisée le 29 mars 2018. Les acteurs du territoire, venus en nombre, ont travaillé à nouveau sur

quatre thématiques : eau et milieux humides, nature en ville, paysage, économie du végétal. L'objectif était de dégager par thématique des orientations selon trois enjeux : informer, préserver, conforter.



Soirée débat du 29 mars, salle de conseil de Witry-les-Reims, © Cyrille Beudot

Paysages agricoles entre Montigny et Ventelay (source Marie-Claude Fievez)

> Le sujet de **l'éducation à l'environnement** a été mis en avant par les participants en raison d'un manque de connaissance exprimé sur le patrimoine naturel existant. L'objectif est de toucher l'ensemble de la population en utilisant des outils pédagogiques spécifiques selon les catégories d'âge.

Ainsi pour sensibiliser les plus jeunes, il a été proposé d'agir par le biais du cadre périscolaire en s'appuyant sur des outils numériques.

De même, impliquer les citoyens pour mieux les responsabiliser sur les thématiques liées au patrimoine naturel, semble être un levier d'action pertinent. Pour ce faire, le partage des expériences serait à favoriser.



Marais des Trous de Leu (source Jean-Marc Jouffroy)

> Le lien entre déplacements doux et patrimoine naturel a été évoqué dans le cadre de la mise en scène de notre territoire et de la mise en réseau des espaces.

Ces thématiques, transversales, rejoignent les préoccupations actuelles telles que l'embellissement du cadre de vie des habitants, l'amélioration de la santé publique et la prise en compte de la biodiversité.

Pour les participants, l'existence de ces déplacements doux permet d'une part la circulation des espèces animales et végétales et d'autre part celles des humains tout en mettant en valeur les paysages traversés. Les réflexions en ce sens ont notamment porté sur les itinéraires de randonnées, les chemins ruraux et les pistes cyclables.



Forêt de Verzy (source Bernard Lallement)

> Cette soirée a permis également de s'interroger sur l'image de notre territoire, les interfaces villes-campagnes et les sites agro-industriels. Plusieurs questions se

sont ainsi imposées : comment donner aux habitants une image plus positive de l'agro-industrie ? Comment gérer au mieux nos franges urbaines et faire le lien avec les milieux naturels périphériques ?

La notion de qualité paysagère fut abordée par le biais de différents sujets tels la végétalisation des entrées de ville, la reconversion d'anciennes zones commerciales en périphéries, ou encore la requalification de sites industriels.

Pour les acteurs, allier le volet économique et patrimonial est essentiel : disposer d'une ressource végétale diversifiée leur paraît important pour notre territoire, puisque certaines industries en dépendent.



Pomacle (source François Médart)

- > L'utilisation du patrimoine naturel comme socle d'un développement touristique, à l'exemple des Faux de Verzy, fut une autre piste de réflexion : comment la valorisation du patrimoine naturel et paysager, associée à l'obtention de labels, pourrait être vectrice d'attractivité pour notre territoire ?
- Les conversations ont témoigné de nombreuses initiatives en cours mais dissociées les unes des autres : route touristique du champagne, parcours sportifs au sein de la montagne de Reims, ligne des bulles de Reims à Epernay, etc. L'enjeu souligné serait d'obtenir une vision globale et partagée sur le territoire.



Vue sur les vignobles des hauteurs de Chamery (source Romuald Bouaf)

- > Enfin, certains participants ont soulevé l'intérêt de s'appuyer davantage sur les documents de planification, d'orientation territoriale et réglementaires existants (Schéma de cohérence territoriale, schéma d'aménagement et de gestion des eaux, Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), etc.).
- acteurs concernés ;
- > L'existence de différents niveaux dans les actions à mettre en place.

À retenir !

- > L'importance de raisonner globalement et de décliner localement, tout en travaillant ensemble, en partenariat avec les différents
- Certaines actions simples sans la mobilisation de moyens financiers conséquents peuvent être menées, avec une possible implication d'habitants volontaires.
- D'autres actions plus structurantes à amorcer, devraient apporter une vision plus globale du territoire du Grand Reims à l'avenir.

ANNEXE X. Affiche de communication sur l'atlas photographique des paysages du Grand Reims

LANCEMENT DE L'ATLAS PHOTOGRAPHIQUE DES PAYSAGES DU GRAND REIMS

JUIN 2017 > JUIN 2018



PHOTOGRAPHIEZ VOS PAYSAGES !

Soyez acteurs de votre territoire et participez
à la valorisation de vos paysages quotidiens !

Contribuez en envoyant vos photos sur le site internet :

www.grandreims.fr



© Direction de la communication de la ville de Reims et du Grand Reims. Photo : J. J. / Quaterna

www.grandreims.fr



**GRAND
REIMS**
COMMUNAUTÉ URBAINE

ANNEXE XI. Exposition photographique des paysages du Grand Reims (version 2) destinée à tourner au sein des huit pôles territoriaux.

ÉDITORIAUX



J'ai le plaisir de vous présenter l'exposition photographique des paysages du Grand Reims élaborée à partir des photos envoyées par les habitants.

Cette démarche s'inscrit dans un projet plus vaste lié à la valorisation et à la préservation du patrimoine naturel et paysager du territoire. Ce patrimoine naturel, riche et diversifié (vignobles, cours d'eau, champs agricoles, forêts, espace de nature en milieu urbain) façonne notre territoire et lui donne son identité.

Cette initiative contribue au développement de notre territoire que je souhaite et que je porte avec l'ensemble de nos partenaires afin de contribuer au rayonnement et à l'attractivité de notre jeune Communauté urbaine.

J'adresse à chaque contributeur mes remerciements pour avoir si bien mis en lumière les beautés naturelles et les spécificités du Grand Reims.

Catherine VAUTRIN
Présidente du Grand Reims

DÉCOUVREZ VOS CLICHÉS

dans les pôles territoriaux
et sur le site internet du Grand Reims
www.grandreims.fr

www.grandreims.fr





GRAND REIMS
COMMUNAUTÉ URBAINE

www.grandreims.fr





GRAND REIMS
COMMUNAUTÉ URBAINE



Paysages de forêts et de rivières à Brabant - Le Saxon (Champagne) - 10/07/17
© Jean-Marc GUILLET



Paysages forestiers - Marfais - 10/07/17
© Louise DELPERRE



Paysages viticoles - Vue des hauteurs de Prouilly en venant par la route de Souvigny sur un apérou dans la forêt du village de Prouilly - Pilly - 11/05/17
© Sébastien HELLER



Paysages hivernaux - Les Fontaines, Reims - 02/01/2018
© Vincent BOUILLON

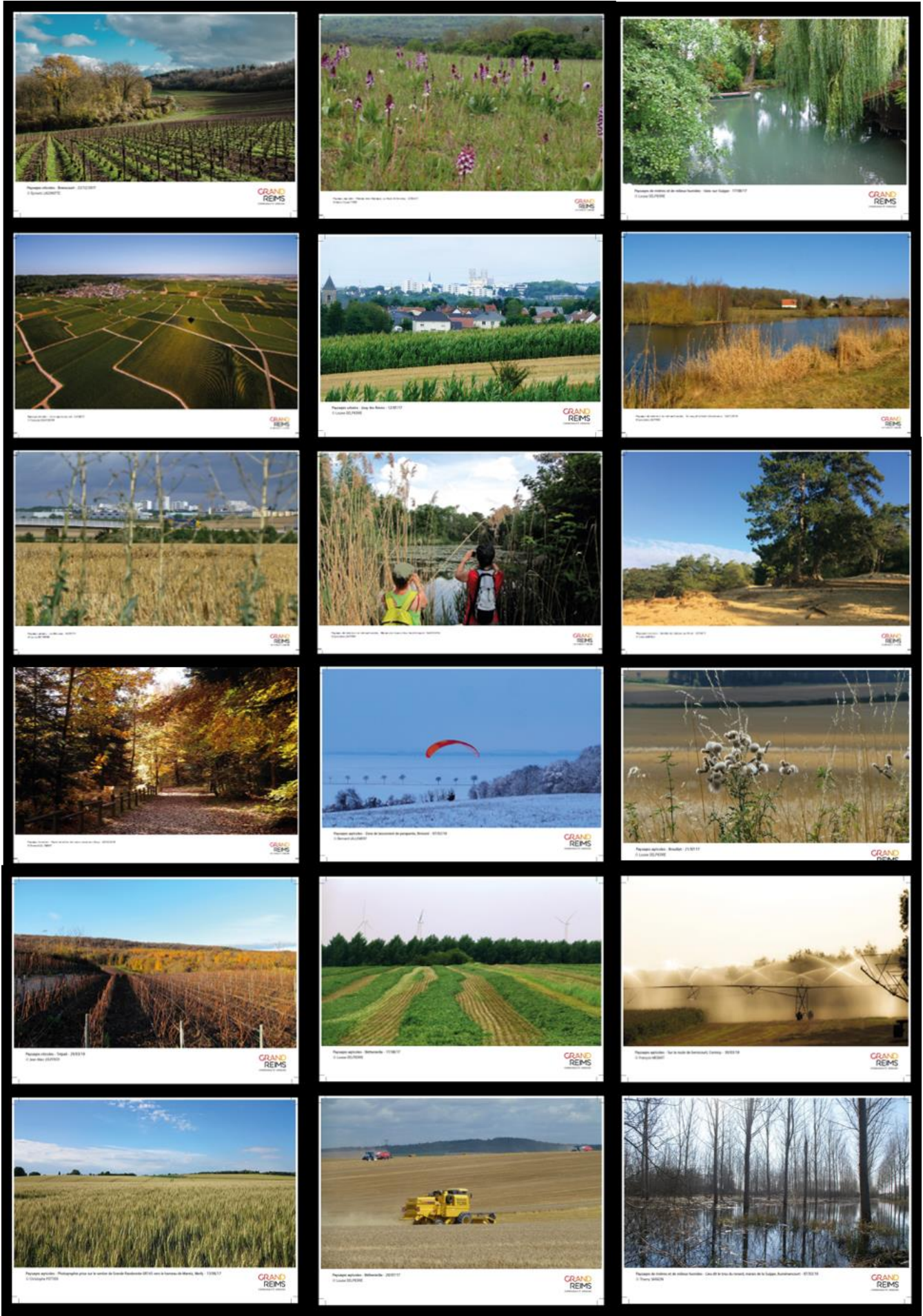


Paysages d'automne - Vue sur les bords de la grande Anthe à l'ouest de Somme - 18/10/17
© Vincent BOUILLON



Paysages agricoles - Forêts et pâtures entre Branscourt et Courcelles Sapicourt - 14/12/17
© Eymeric LAGONOTTE







Paysage de campagne et de rivière Norman - Beine-Nauroy - 06/02/17
© Louis BELLEF



Normandie - Beine-Nauroy - 06/02/17
© Louis BELLEF



Normandie - Beine-Nauroy - 06/02/17
© Louis BELLEF



Paysages agricoles - Campagne entre Berru et Époye, forêt de la ferme de Milan, Beine-Nauroy - 13/09/17
© Francis BALTAZART



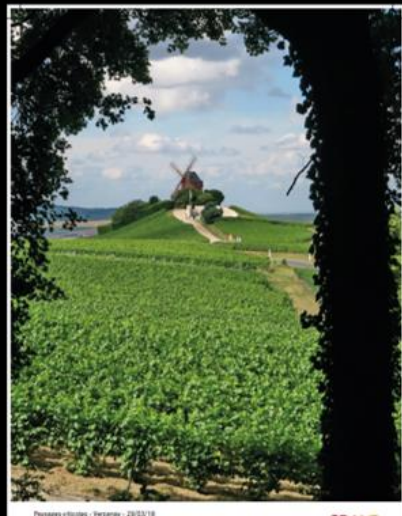
Normandie - Beine-Nauroy - 06/02/17
© Louis BELLEF



Normandie - Beine-Nauroy - 06/02/17
© Louis BELLEF



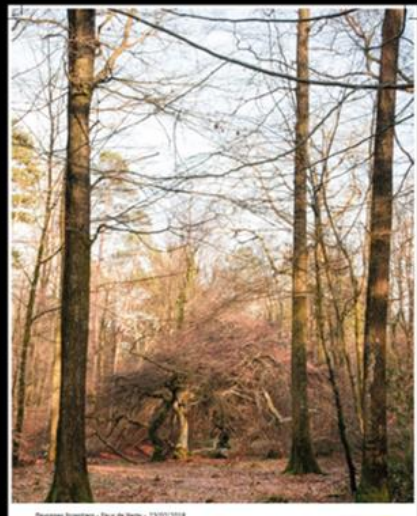
Normandie de campagne et de rivière Norman - Beine-Nauroy - 06/02/17
© Louis BELLEF



Paysage viticole - Beine-Nauroy - 20/12/18
© Jean-Marc ZEPHYR



Paysage forestier - Forêt de Verzy - 30/02/18
© Vincent KODER



Paysage forestier - Forêt de Verzy - 23/02/2018
© Vincent KODER




ANNEXE XII. Questionnaire à destinations des acteurs présents à la soirée-débat du 04 juin 2018 recueillant leurs retours sur l'ensemble des soirées

Questions concernant les acteurs du territoire ayant assistés à la (aux) soirée(s)-débat(s)

Ce projet associatif, mûrit collectivement lors des soirées-débats vise à mieux connaître la richesse et la diversité du patrimoine naturel et paysager du Grand Reims, afin de le gérer et le valoriser au mieux. Un autre axe de réflexion porte sur la mobilisation et l'implication des acteurs du territoire : Ces soirées-débats ont permis à certains de se rencontrer, à d'autres de se retrouver et vous avez travaillé ensemble pour aboutir à des enjeux, des orientations, et des propositions partagées.

- Ces soirées-débats ont-elles contribué à créer une référence commune relative aux patrimoines et aux paysages ?
 Oui Non
- Certaines communes, élus, ou acteurs éprouvaient peut-être des difficultés à se sentir appartenir à ce nouveau territoire administratif. Cette démarche associative contribue-t-elle à intégrer et impliquer les acteurs ?
 Oui Non
- Si non, que manquait-il ?
...
- Les patrimoines et les paysages sont des thématiques transversales. Peuvent-elles permettre de communiquer une image positive de la communauté urbaine et fédérer autour de celle-ci ?
 Oui Non
- Si non, pourquoi ?
- Cette démarche basée sur le patrimoine naturel et paysager peut-elle contribuer, à son échelle, à la construction d'une identité territoriale pour la communauté urbaine du Grand Reims ?
 Oui Non
- Si non, pourquoi ?

	Diplôme : Ingénieur en paysage Spécialité : Paysage Spécialisation / option : Projet de Paysage, Site, et Territoire Enseignant référent : Hervé Davodeau et Hervé Daniel
Auteur(s) : Louise DELPIERRE	Organisme d'accueil : Communauté Urbaine du Grand Reims
Date de naissance* : 27/10/1993	Adresse : 1 Place Max Rousseau, 51100 REIMS
Nb pages : 60 Annexe(s) : 39	Maître de stage : Stéphane Delavallade
Année de soutenance : 2018	
Titre français : Un projet de paysage et de patrimoine naturel au service de l'identité territoriale d'une intercommunalité. Cas de la communauté urbaine du Grand Reims	
Titre anglais: a landscape and natural heritage project to serve the territorial identity of an intercommunity. The case of the urban community of Grand Reims.	
Résumé (1600 caractères maximum) :	
<p>La réforme actuelle de l'organisation territoriale favorise l'émergence d'intercommunalités au vaste territoire administratif. Celles-ci, notamment les plus jeunes, se penchent sur leur avenir et s'intéressent à leur identité territoriale. C'est le cas de la communauté urbaine du Grand Reims, dont le territoire et ses environs sont en mouvement sur la thématique paysagère. De ce contexte est née une démarche d'animation participative du territoire : le projet de paysage et de patrimoine naturel du Grand Reims. Celle-ci se décline en deux objectifs : mieux connaître le patrimoine naturel et paysager et associer les multiples acteurs œuvrant sur le territoire autour d'un projet commun. La méthodologie utilisée mobilise des outils de communication et des démarches participatives telles que la réalisation et la présentation d'un état des lieux, des soirées-débats, puis un atlas et une exposition photographique des paysages du territoire. Ce mémoire s'attachera à mettre en évidence la présence de vecteurs d'identité territoriale au sein du projet de paysage et de patrimoine naturel de la communauté urbaine.</p>	
Abstract (1600 characters maximum) :	
<p>The current reform of the territorial organization promotes the emergence of intercommunities from a wide administrative territory. The latter, in particular the youngest ones, are looking into their future and are interested in their territorial identity. This is the case of the urban community of Grand Reims whose territory and surroundings are on the move as far as the theme of landscape is concerned. Out of that arose a participative management approach of the territory: the landscape and natural heritage project of Grand Reims. This one is structured around two objectives: to better know the landscape and natural heritage and to involve the many actors working in the territory on a common project. The used methodology mobilizes communication tools and participative approaches such as the realization and presentation of a survey of the territory, evening conferences and debates, a photographic atlas and exhibition of the landscapes of Grand Reims. This dissertation will endeavour to highlight the presence of vectors of territorial identity within the landscape and natural heritage project of the urban community.</p>	
Mots-clés : Identité territoriale, territoire, paysage, intercommunalité	
Key Words : Territorial identity, territory, landscape, intercommunity	

* Élément qui permet d'enregistrer les notices auteurs dans le catalogue des bibliothèques universitaires